

# 3<sup>e</sup> Assises du Développement durable dans les RUP

Du 7 au 10 Novembre 2007

CWTC Jarry-Baie-Mahault Guadeloupe



## ACTES

# DES ASSISES



Sous le Haut Patronage de  
**Monsieur Nicolas Sarkozy**  
Président de la République

Sous le Patronage de  
**Monsieur Andris Piebalgs**  
Membre de la Commission européenne en charge de l'Énergie



Sous le parrainage de  
**Monsieur Jean-Louis Borloo**  
Ministre d'État de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables



Sous la Présidence d'honneur de  
**Monsieur Victorin Lurel**  
Président du Conseil Régional de la Guadeloupe



Marraine des Assises  
**Madame Firmine Richard**  
Comédienne



L'O.N.G  **COEDADE RUP**

*présente*

**« Les Troisièmes Assises de l'Énergie et du Développement  
Durable dans les Régions Ultra Périphériques »**

*Coopérations Régionales pour un écodéveloppement durable dans les îles de  
la Caraïbe et les RUP, par l'éco construction et la maîtrise des ressources*

## ***Avant-propos***

Les troisièmes rencontres du monde insulaire en Guadeloupe ont pris fin le samedi 10 novembre 2007.

Avec plus de 200 personnes en moyenne par jour lors des plénières, ces « Troisièmes Assises de l’Energie et du Développement Durable dans les RUP », placées sous le Haut Patronage du Président de la République française, Monsieur Nicolas SARKOZY, le Patronage de Monsieur Andris PIELBAGS, Commissaire européen en charge de l’Energie, le Parrainage de Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d’Etat de l’Ecologie, de l’Aménagement et du Développement Durable, sous le regard engagé de la Mairaine des Assises, Madame Firmine RICHARD et le concours du Conseil Régional de la Guadeloupe, ont connu un franc succès, salué par les autorités présentes et l’ensemble des participants.

Ces assises marquent un tournant très important dans la vie de l’O.N.G. COEDADE RUP, organisatrice de ces rencontres.

Conformes aux objectifs que se sont fixés les responsables de l’O.N.G, ces Assises auront permis non seulement des échanges très enrichissants entre des intervenants de haut niveau et un public très attentif et participatif, mais aussi et surtout de formuler des propositions concrètes et au final de mettre en place un comité d’élaboration de la « Charte sur l’écodéveloppement dans la Caraïbe ».

### **Un haut niveau de participation :**

L’O.N.U, représentée par Madame Michèle FEDOROFF, Chargée de la Section des O.N.G, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies ; la Commission Européenne, avec la participation de Mademoiselle Delphine DUFOIX, Expert national détaché à l’unité RUP de la DG REGIO ; Monsieur Dino SINIGALLIA, Chef de Délégation à la République Dominicaine pour la DG TREN et représentant de Monsieur Andris PIELBAGS.

Les représentants de l'Etat (Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, Préfecture de la Guadeloupe, DIREN, ADEME, AFD...).

Les délégations gouvernementales des pays de la Caraïbe, dont l'Honorable Charles SAVARIN, Ministre des Travaux Publics, de l'Energie, des Ports et des services Publics du Commonwealth de la Dominique ; Madame Donna Mc Rae Smith, Déléguée de la CARICOM ; Monsieur Armando RODRIGUEZ BATISTA, Conseiller du Ministre de l'Environnement de Cuba ; Monsieur Dieuseul ANGLADE, Directeur Général du Bureau des Mines et de l'Energie au ministère de l'Energie de Haïti ; Monsieur Oscar LAMARCHE, Conseiller de M. Radhames Segura, Secrétaire d'Etat, Directeur de la Corporacion Dominicana de Empresas Electricas Estales (CDEE), République Dominicaine.

Les délégations de la Guyane, conduite par Monsieur José GAILLOU, Vice Président du Conseil Régional ; de la Martinique avec la participation du Conseil Général, du SMEM.

Des personnalités, dont Monsieur Max VINCENT, Président de l'Institut de Coopération Franco Caraïbes (ICFC) ; Monsieur Giuseppe CIAVARINI AZZI, Directeur Général Honoraire de la Commission européenne ; Monsieur Jean-Yves LE DEAUT, Député et 1<sup>er</sup> Vice Président de la Région Lorraine ; Monsieur Henry JEAN-BAPTISTE, Président de l'Association France Outre-Mer et ancien Député de Mayotte ; Madame Henriette DORION SEBELOUE, Administrateur de France Télévision et Présidente de l'UGAG (Union des Guyanais et des Amis de la Guyane), également Vice Présidente de notre O.N.G...

Des élus, experts, chercheurs, industriels, universitaires, O.N.G, associations, représentants syndicaux de salariés et patronaux, étudiants, journalistes...

Tous ont répondu présent à l'invitation de l'O.N.G COEDADE RUP et de la Région Guadeloupe représentée par Monsieur Louis GALANTINE, Président de la Commission énergie et Madame Marlène MELISSE-MIROITE, Vice Présidente en Charge de la Coopération, pour venir échanger leur point de vue et dégager quelques pistes concrètes de propositions.

### **Le programme :**

Pour cette troisième édition et dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, l'O.N.G COEDADE RUP a souhaité aborder des thèmes très concrets au sein notamment de quatre tables rondes :

TR 1 : « L'énergie propre et sa maîtrise, moteurs du développement durable » ;

TR 2 : « Les politiques régionales de l'Europe et autres programmes de financement pour les RUP et les autres territoires » ;

TR 3 : « L'accès à l'énergie pour tous, un droit fondamental » ;

TR 4 : « Les apports de l'écoconstruction dans l'économie locale et son application au tourisme) » ;

et de quatre ateliers :

Atelier 1 : « Energies, eau, déchets : gestion et enjeux. Quel avenir énergétique pour les RUP dans cette libre concurrence de la production d'énergie ? » ;

Atelier 2 : « Eco construction et développement durable, croisement des enjeux économiques, techniques et culturels » ;

Atelier 3 : « Entre Eco-tourisme et tourisme traditionnel » ;

Atelier 4 : « Co-développement et Ressources dans la Caraïbe : élaboration d'un avant projet de Charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe ».

L'ensemble des débats étaient animés par Monsieur Patrice COSTA, journaliste Grand Reporter, docteur en Biogéographie, écrivain naturaliste.

### **Quelques scoops de ces Assises :**

- Ces Assises ont été le cadre du regroupement officiel des pôles de compétitivité SYNERGILE et CAPENERGIES.

L'annonce officielle de l'adossement de ces deux pôles a été faite par Messieurs Alain VIAL COLLET, Président de SYNERGILE et Jean-Christophe DELVALLEE, Directeur Général de CAPENERGIES.

Autre scoop :

- Ces Assises ont permis des avancées considérables entre la région Guadeloupe et la Dominique qui pourraient enfin conduire à la signature d'un accord pour la réalisation d'une usine de production géothermique à la Dominique - dont l'électricité produite desservira la Martinique et la Guadeloupe via des câbles sous-marins.

Le déblocage est intervenu lors des Assises grâce à la venue du Ministre Charles SAVARIN...

### **Les coulisses des Assises :**

- Premier acte déjà, en septembre 2007, sur le site de « Savoie Technolac » (SAVOIE).

Des échanges très enrichissants via la visio-conférence sur le thème « OSEZ CARAÏBES » ont vu le jour.

Echanges entre des entreprises du technopôle et de Rhône-Alpes d'un côté et des représentants du nouveau Pôle de Compétitivité Guadeloupe, SYNERGILE de l'autre.

Cette rencontre était animée par Alain VIAL COLLET, Président de SYNERGILE et Philippe PERNET, Président de l'O.N.G COEDADE RUP.

Un remerciement particulier à « SAVOIE TECHNOLAC » (<http://www.savoie-technolac.com/>), organisateur de ces rencontres.

(Pour en savoir plus, site du COEDADE RUP : <http://www.coedade.org/site/?p=126>).

- En parallèle des plénières des Assises, les 7, 8 et 9 novembre, un salon « Village-Expo » sur le développement durable, était animé par le partenaire média RFO, avec près d'une vingtaine d'exposants (institutions, entreprises, particuliers...).
- De même, une projection de films à l'hôtel ARAWAK\*\*\* était organisée en soirée. Le célèbre réalisateur animalier, Jean-Yves COLLET présentait quelques unes de ses œuvres.
  - o le premier épisode de « *Guerre et paix dans le potager* », une coproduction 13 Production, France 3, TSR et RTBF, tournée en Bretagne, plusieurs fois primée sur le plan international ;
  - o « *Les Grenouilles des Cimes* », épisode de la Série « LES SECRETS DE LA JUNGLE D'AMERIQUE » une coproduction 13 Production, France 3 et RFO, tournée en Guyane.

### **Des exemples concrets :**

Le samedi 10 novembre, quelques 70 participants extérieurs à la Guadeloupe ont pu visiter plusieurs sites dédiés aux énergies renouvelables.

- Visite de la ferme éolienne de la Mahaudière à ANSE BERTRAND, exploitée par la Société d'Eolienne Caribéenne.
- Visite d'une centrale solaire photovoltaïque réalisée par le groupe TENESOL CARAÏBES à la Poste de STE ANNE.
- Enfin, l'O.N.G COEDADE RUP présentait un exemple de Maîtrise de l'Énergie (MdE) sur le site de l'hôtel « LE ROTABAS\*\* » à Ste ANNE. Réhabilitation par l'O.N.G COEDADE RUP d'un bungalow (isolation, domotique, éclairage...) réalisé notamment grâce au soutien du groupe ABB, le Groupe TENESOL CARAÏBES et les Peintures Gauthier.



## **Les projets :**

Mise en place officielle à l'issue des Assises du Comité d'élaboration de la future « Charte d'écodéveloppement dans la Caraïbe », piloté conjointement par l'O.N.G COEDADE RUP et l'Institut de Coopération Franco Caraïbe (ICFC), et auquel participent d'ores et déjà plusieurs états de la Caraïbe (Cuba, La Dominique, Haïti, la République Dominicaine et la CARICOM), des Collectivités de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane...

Une signature est souhaitée avant la fin 2008, dans un des Etats de la Caraïbe partenaire.

Des projets concrets sont en ébullition comme la création d'une association regroupant les compétences de l'O.N.G COEDADE RUP et de l'association MAHOGANY basée en Guadeloupe. Son activité consistera à aider les RMISTEs par des aides classiques mais aussi par leur participation à des chantiers écoles pour apprendre à rénover l'habitat existant afin de le rendre autonome.

Energie positive encore avec le projet MYRIANNA qui consiste à construire une usine de dessalement d'eau de mer, prélevée à 50 mètres sous la plage qui borde l'océan atlantique. Son toit sera une intégration de panneaux solaires photovoltaïques, complété par la mise en service d'une éolienne.

L'usine fournira à terme de l'eau de table en bouteille et de l'eau au réseau, garantie sans pollution de pesticides.

**L'O.N.G COEDADE RUP, quant à elle, a été validée officiellement dans sa démarche d'obtenir le statut consultatif auprès des Nations Unies dans le cadre de l'ECOSOC.**

## **Les prochaines étapes :**

- Signature de la « Charte d'écodéveloppement dans la Caraïbe », si possible avant fin 2008.
- Préparation du dossier pour l'obtention du statut consultatif auprès des Nations Unies de l'O.N.G COEDADE RUP, courant 2008
- Organisation des « *Quatrièmes Assises de l'Énergie et du Développement Durable dans les RUP* » prévues fin 2009, avec déjà deux appels à candidatures : la Région Guyane et la Région Martinique.

A noter, une suggestion originale et intéressante de Monsieur Vincent ROYER, Directeur Adjoint de la DIREN Guadeloupe :

*« Pour un coût financier qui ne serait pas moindre mais qui correspondrait à l'achat de services à haute valeur ajoutée et pour un coût carbone bien moindre, ne serait-il pas possible d'organiser des Assises multi-sites en utilisant les technologies de la communication : la Visioconférence pour les plénières ou les ateliers ; des microordinateurs avec web Cam, un système de réservation de prises de rendez vous ad hoc pour les rencontres bilatérales ».*

A méditer...

Philippe Pernet  
Président de l'O.N.G COEDADE RUP



# LES PARTENAIRES



## INSTITUTIONNEL

- **Commission européenne**
- **Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durable**
- **Secrétariat d'État à l'Outre-mer**
- **Conseil Régional de Guadeloupe**
- **Conseil Régional de Guyane**
- **Conseil Général de la Martinique**
- **Agenda 21 – Martinique**
- **CCI de Pointe à Pitre**
- **Comité du Tourisme « Les Îles de Guadeloupe »**
- **Agence Française de Développement Durable (AFD)**
- **ADEME**
- **Conseil Régional Rhône-Alpes**
- **Savoie Technolac**
- **Pôle de Compétitivité SYNERGÎLE**

## **INDUSTRIEL**

- **Groupe ABB**
- **Groupe TENESOL CARAÏBES**
- **SAJEG SARL**
- **CLIMAPRO**
- **Hôtel\*\*\* ARAWAK**
- **Hôtel\*\* « LE ROTABAS »**

## **ASSOCIATIONS**

- **ONG DROIT A L'ÉNERGIE, SOS Futur**
- **Institut de Coopération Franco Caraïbe (ICFC)**
- **Institut National de l'Énergie Solaire (INES)**
- **COEDADE AAC**

## **MEDIAS**

- **RFO**
- **SUSTENABLE ENERGY EUROPE**



# I - SOMMAIRE

<b>Présentation :</b>	
Patronages – Parrainages – Thème .....	P. 2
Avant propos .....	P. 3
Les partenaires .....	P. 9
<b>I Sommaire .....</b>	<b>P. 12</b>
<b>II Programme des Assises .....</b>	<b>P. 17</b>
<b>III Les Assises .....</b>	<b>P. 24</b>
III-1 Discours d’ouverture .....	P. 25
<b>M. Philippe PERNET</b> , Président de l’O.N.G COEDADE RUP : Présentation de l’O.N.G COEDADE RUP et du programme des assises 2007 .....	P. 26
<b>M. André JABOL</b> , Président du Comité de Pilotage Assises Guadeloupe 2007 ; Président de la Commission Coopérations Régionales et Affaires Européennes, CESR Guadeloupe .....	P. 30
<b>M. Giuseppe CIAVARINI AZZI</b> , Directeur Général Honoraire de la Commission européenne, enseignant à Science Po (Paris) Intervention : l'Europe et son ultra périphérie de la création des RUP à aujourd’hui. ....	P. 33
<b>Mme Michèle FEDOROFF</b> , Chargée de la Section des ONG, Bureau des services d'appui a l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies	
<b>M. Henry JEAN-BAPTISTE</b> , ancien député de Mayotte	
<b>Mme Firmine RICHARD</b> , marraine des assises 2007	
<b>Honorable Charles SAVARIN</b> , Ministre des Travaux Publics, de l’Energie, des Ports et des Services Publics du Commonwealth de La Dominique	
<b>Mme Donna Mc RaeSmith</b> , Déléguée CARICOM	
<b>M. Ferdy LOUISY</b> , Conseil Général de la Guadeloupe, représentant le Président Jacques GILLOT .....	P. 40
<b>M. Louis GALANTINE</b> , Président de la Commission énergie, Conseil Régional de la Guadeloupe représentant le Président Victorin LUREL	
<b>Mme Hélène BLANCHARD</b> , Vice Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à l’environnement et à la prévention des risques (message vidéo) .....	P. 43

<b>III-2</b>	<b>Les interventions, Tables rondes et Ateliers.....</b>	<b>P. 46</b>
III-2.1	Mercredi 7 novembre : Plénière .....	P. 47
III-2.1.1	1ère Table ronde : « l'énergie propre et sa maîtrise, moteurs de développement durable ».....	P. 48
	<b>Président :</b>	
	<b>M. Jean-Yves LE DÉAUT</b> , Député de Meurthe-et-Moselle, 1er Vice-président de la Région Lorraine, Président du rapport fait au nom de la mission d'information sur l'effet de serre .....	P. 49
	<b>Rapporteur :</b>	
	<b>Mlle Diana CARRILLO</b> , Vice présidente ONG COEDADE RUP	
	<b>Intervenants :</b>	
	<b>M. Dino SINIGALLIA</b> , Chef de Délégation à la République Dominicaine, DG ÉNERGIE, Commission européenne .....	P. 65
	<b>M. Claude COROSINE</b> , Délégué Régional ADEME Guadeloupe	
	<b>M. Alain-Yves BREGENT</b> , Chargé de Mission, Direction des Affaires Économiques, Sociales et Culturelles, Secrétariat d'État à l'Outre-Mer	
	<b>M. Robert DIETHRICH</b> , Conseiller du Président du BRGM .....	P. 72
	<b>M. Michel CLERC</b> , Président de l'ONG DROIT A L'ÉNERGIE SOS FUTUR.....	P. 75
	<b>M. Etienne COUVREUR</b> , Directeur INES Éducation .....	P. 78
	<b>M. Raymond RAVI</b> , Responsable Développement Antilles-Guyane, Groupe ABB France	
	<b>M. Laurent BERTHELIN</b> , Chef Projet CITELUM CARAÏBES	
	<b>M. Gérald BOUGRER</b> , Promoteur, Inventeur .....	P. 79
III-2.1.2	2ème Table ronde : « les politiques régionales de l'Europe et autres programmes de financements pour les RUP et les autres territoires » .....	P. 82
	<b>Président :</b>	
	<b>M. José GAILLOU</b> , Vice Président du Conseil Régional de la Guyane	
	<b>Intervenants :</b>	
	<b>Mme Delphine DUFOIX</b> , « expert national détaché » à l'unité RUP de la DG REGIO (Commission européenne), chargée de la coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques....	P. 83
	<b>M. Patrick PEAUCELLIER</b> , Directeur de l'AFD GUADELOUPE .....	P. 88
	<b>M. Dieuseul ANGLADE</b> , Directeur général du Bureau des Mines et de l'Énergie au Ministère de l'Énergie de la République d'Haïti	

III-2.2	Jeudi 8 novembre : Plénière .....	P. 91
	Présentation du Pôle de compétitivité Guadeloupe, SYNERGILE (Guadeloupe) et du pôle de compétitivité CAPENERGIES (Région PACA)	
	<b>M. Alain VIAL-COLLET</b> , Président du Pôle de compétitivité SYNERGILE (Guadeloupe) .....	P. 93
	<b>M. Jean-Christophe DELVALLEE</b> , Directeur Général du Pôle de Compétitivité CAPENERGIES (Région PACA) .....	P. 95
III-2.3	Vendredi 9 novembre : Plénière .....	P. 97
III-2.3.1	3ème Table ronde : « l'accès à l'énergie pour tous, un droit fondamental » .....	P. 98
	<b>Rapporteur :</b>	
	<b>M. Bernard GAILLARD</b> Directeur Master 2 Cliniques Criminologiques et Victimologiques Université Rennes 2 - Discours d'introduction : Les approches psycho criminologiques en rapport avec le développement durable et l'accès à l'énergie.....	P. 99
	<b>Intervenants :</b>	
	<b>Mme Michèle FEDOROFF</b> , Chargée de la Section des ONG, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies	
	<b>M. Armando Rodriguez BATISTA</b> , Conseiller du Ministre de l'Environnement de la République de Cuba	
	<b>M. Pierre-Jean COULON</b> , Vice Président de l'ONG DROIT A L'ÉNERGIE SOS FUTUR, Expert européen .	P. 105
	<b>M. Louis GALANTINE</b> , Conseiller Régional Guadeloupe en charge du Secteur de l'énergie	
	<b>Mme GASPARD-MERIDE Christiane</b> , Présidente de la Fédération Féminine FORCES .....	P. 111
III-2.3.2	4ème Table ronde : « les apports de l'écoconstruction dans l'économie locale et son application au tourisme » .....	P. 114
	<b>Intervention préliminaire :</b>	
	<b>Mme Suzanne PONS</b> , Déléguée Régionale ADEME Guyane : "Les référentiels de construction en zone amazonienne" .....	P. 115
	<b>Président :</b>	
	<b>M. Christian FALIU</b> , Architecte, Président de COSMOS 2001	
	<b>Rapporteur :</b>	
	<b>Dr. Didier CALOGINE</b> , Chercheur Associé au Laboratoire de Physique du Bâtiment et des Systèmes (LPBS) de l'Université de La Réunion .....	P. 129



<b>Intervenants :</b>	
	<b>Dr Fatima NAVES – SOUHLAL</b> , Géologue géotechnicienne, Expert près le TGI de Basse Terre, Expert près les T.A. (DOM Amérique) ..... P. 132
	<b>M. Franck HUBERT</b> , Architecte, Vice président de l'Ordre des Architectes de la Martinique
	<b>M. Alain VIAL-COLLET</b> , Directeur TENESOL Caraïbe ..... P. 135
	<b>M. Jean-Yves COLLET</b> , réalisateur animalie ..... P. 138
III-2.3.3	Synthèses des ateliers ..... P. 144
	<b>Atelier 1 : « Énergies, eau, déchets : gestion et enjeux ; Quel avenir énergétique pour les RUP dans cette libre concurrence de la production d'énergie »</b>
	<b>Rapporteur :</b>
	<b>M. Guy FAVAND</b> , Professeur en STI au LPO "CARAÏBE" de Baimbridge, Vice président du COEDADE RUP AAC ..... P. 145
	<b>Atelier 2 : « Eco construction et développement durable, croisement des enjeux économique, technique et culturel »</b>
	<b>Rapporteur :</b>
	<b>M. Christian FALIU</b> , Architecte, Président de COSMOS 2001 ..... P. 154
	<b>Atelier 3 : « Entre Eco tourisme et tourisme traditionnel »</b>
	<b>Rapporteur :</b>
	<b>M. Jean-Yves COLLET</b> , réalisateur animalier ..... P. 158
	<b>Atelier 4 : « Co-développement et Ressources dans la Caraïbe - élaboration d'un avant projet de Charte d'écodéveloppement dans la Caraïbe »</b>
	<b>Rapporteur :</b>
	<b>M. Max VINCENT</b> , Président de l'Institut de Coopération Franco Caraïbes (ICFC) ..... P. 161
III-3	Discours de clôture ..... P. 170
	<b>M. Philippe PERNET</b> , Président de l'ONG COEDADE RUP : lancement officiel du Comité d'élaboration de la Charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe
	<b>Mme Firmine RICHARD</b> , Comédienne et marraine des Assises 2007
	<b>Mme Michèle FEDOROFF</b> , Chargée de la Section des ONG, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies
	<b>M. José GAILLOU</b> , Vice Président de la Région Guyane ..... P. 173
	<b>M. Herera ESPORMINIO</b> , Directeur Chargé de l'Environnement CDEE, République Dominicaine
	<b>M. Armando RODRIGUEZ BATISTA</b> , Conseiller du Ministre de l'Environnement de la République de Cuba
	<b>M. Dieuseul ANGLADE</b> , Directeur général du Bureau des Mines et de l'Energie au Ministère de l'Energie de la République d'Haïti
	<b>Mme Donna Mc RaeSmith</b> , Déléguée CARICOM

**Mme Delphine DUFOIX**, « expert national détaché » à l'unité RUP de la DG REGIO (Commission européenne), chargée de la coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques

**M. Louis GALANTINE**, Président Commission énergie, Conseil Régional de la Guadeloupe

**M. Vincent ROYER**, Directeur Adjoint DIREN Guadeloupe, représentant Monsieur le Préfet ..... P. 179

III-4	VISITES .....	P. 183
III-4.1	Ferme éolienne, Anse Bertrand .....	P. 184
III-4.2	Centrale solaire photovoltaïque, La Poste de Ste Anne .....	P. 188
III-4.3	Maîtrise de l'Énergie – Hôtel LE ROTABAS, Ste Anne .....	P. 190
III-4.4	Echanges scientifiques et culturels .....	P. 192
III-4.4.1	Conférence de Benoit REEVES .....	P. 192
III-4.4.2	Culture, art et gastronomie .....	P. 192
<b>IV</b>	<b>LES REMERCIEMENTS .....</b>	<b>P. 193</b>
<b>V</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>P. 195</b>
V-1	QUELQUES BIOGRAPHIES .....	P. 196
V-2	LISTE DES PRINCIPAUX PARTICIPANTS .....	P. 204
V-3	MEDIAS .....	P. 208
V-3.1	Dossier de presse COEDADE .....	p. 209
V-3.2	Plan média .....	p. 210
V-3.3	Affichage .....	p. 223
V-4	LETTRES DE SOUTIENS .....	P. 224
<b>VI</b>	<b>ALBUM PHOTOS .....</b>	<b>P. 228</b>



## MARDI 06 NOVEMBRE 2007

### Mise en place du village-expo et accueil des congressistes

Matin	Mise en place des stands du « <b>VILLAGE EXPO</b> » au <b>CWTC de Jarry</b> , Commune de Baie Mahault.
Après-midi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accueil des congressistes</b>, remise des badges, dossiers et programme, à l'hôtel ARAWAK*** (Commune du GOSIER)</li> <li>- <b>Inscription dans les ateliers</b> (4 groupes de travail) ; désignation des présidents et des rapporteurs</li> <li>- <b>Mise en place du groupe « synthèses et résolutions – assises 2007 »</b> (10 personnes environ)</li> </ul>
Soirée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cocktail dînatoire de bienvenue à l'hôtel ARAWAK***</li> <li>- Projection du film : « <i>Les Grenouilles des Cimes</i> ». Episode de la Série « LES SECRETS DE LA JUNGLE D'AMERIQUE » (coproduction 13 Production, France 3 et RFO, tournée en Guyane). En présence du réalisateur <b>Jean-Yves COLLET</b>.</li> </ul>

## MERCREDI 07 NOVEMBRE 2007

9h00 à 12h30	<p><b>Modérateur :</b> <b>M. Patrice COSTA</b>, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste</p> <p><b>Interventions préliminaires :</b> <b>M. Philippe PERNET</b>, Président de l'ONG COEDADE RUP : Présentation de l'ONG COEDADE RUP et du programme des assises 2007 ; <b>M. André JABOL</b>, Président du Comité de Pilotage Assises Guadeloupe 2007 ; Président de la Commission Coopérations Régionales et Affaires Européennes, CESR Guadeloupe.</p>
Plénière	<p><b>Ouverture officielle des assises :</b></p> <p><b>M. Giuseppe CIAVARINI AZZI</b>, Directeur Général Honoraire de la Commission européenne, enseignant à Sciences Po (Paris) Intervention: l'Europe et son ultra périphérie de la création des RUP à aujourd'hui.</p> <p><b>Mme Michèle FEDOROFF</b>, Chargée de la Section des ONG, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies</p> <p><b>M. Henry JEAN-BAPTISTE</b>, ancien député de Mayotte</p>
Déjeuner	<p><b>Interventions de bienvenue et de cadrage :</b> <b>Mme Firmine RICHARD</b>, marraine des assises 2007</p> <p><b>Invité(s) d'honneur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Honorable Charles SAVARIN</b>, Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie, des Ports et des Services Publics du Commonwealth de La Dominique ;</li> <li>- <b>Mme Donna Mc Rae Smith</b>, Déléguée CARICOM ;</li> <li>- <b>Mme Hélène BLANCHARD</b>, Vice Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à l'environnement et à la prévention des risques (message vidéo).</li> </ul> <p><b>M. Ferdy LOUISY</b>, Conseil Général de la Guadeloupe, représentant le Président Jacques GILLOT.</p> <p><b>M. Louis GALANTINE</b>, Président de la Commission énergie, Conseil Régional de la Guadeloupe représentant le Président Victorin LUREL.</p>
Déjeuner	Repas en commun au CWTC



- Table ronde 1 -

« L'Énergie propre et sa maîtrise, moteurs du développement durable »

*Pour un développement durable, les besoins essentiels de notre génération doivent être satisfaits, tout en respectant les ressources qui restent pour les générations futures. Quel type d'énergie pour répondre aux besoins d'une population ? Vers une autosuffisance énergétique des systèmes insulaires ?...*

<p><b>14h00 à 16h00</b></p> <p><b>Plénière</b></p>	<p><b>Président :</b>  <b>M. Jean-Yves LE DÉAUT</b>, Député de Meurthe-et-Moselle, 1er Vice-président de la Région Lorraine, Président du rapport fait au nom de la mission d'information sur l'effet de serre.</p> <p><b>Modérateur :</b>  <b>M. Patrice COSTA</b>, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste.</p> <p><b>Intervenants :</b>  <b>M. Dino SINIGALLIA</b>, Chef de Délégation à la République Dominicaine, DG ÉNERGIE, Commission européenne ;  <b>M. Claude COROSINE</b>, Délégué Régional ADEME Guadeloupe ;  <b>M. Alain-Yves BREGENT</b>, Chargé de Mission, Direction des Affaires Économiques, Sociales et Culturelles, Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer ;  <b>M. Robert DIETHRICH</b>, Conseiller du Président du BRGM ;  <b>M. Michel CLERC</b>, Président de l'O.N.G DROIT A L'ÉNERGIE SOS FUTUR ;  <b>M. Etienne COUVREUR</b>, Directeur INES Education ;  <b>M. Raymond RAVI</b>, Responsable Développement Antilles-Guyane, Groupe ABB France  <b>M. Laurent BERTHELIN</b>, Chef Projet CITELUM CARAÏBES ;  <b>M. Gérald BOUGRER</b>, Promoteur, Inventeur.</p> <p><b>Rapporteur : Mlle Diana CARRILLO</b>, Vice présidente O.N.G COEDADE RUP.</p>
--	--

- Table ronde 2 -

« Les Politiques Régionales de l'Europe et autres programmes de financement pour les RUP et les autres Territoires »

<p><b>16h15 à 18h15</b></p> <p><b>Plénière</b></p>	<p><b>Président :</b>  <b>M. José GAILLOU</b>, Vice Président du Conseil Régional de la Guyane</p> <p><b>Modérateur :</b>  <b>M. Patrice COSTA</b>, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste</p> <p><b>Intervenants :</b>  <b>Mme Delphine DUFOIX</b>, « expert national détaché » à l'unité RUP de la DG REGIO (Commission européenne), chargée de la coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques ;  <b>M. Patrick PEAUCELLIER</b>, Directeur de l'AFD GUADELOUPE ;  <b>M. Dieuseul ANGLADE</b>, Directeur général du Bureau des Mines et de l'Énergie au Ministère de l'Énergie de la République d'Haïti.</p>
<p><b>Soirée</b></p>	<p>- Dîner et soirée libres  - 19h30, Projection du film : « Guerre et Paix dans le Potager » à l'hôtel ARAWAK*** - Premier épisode (coproduction 13 Production, France 3, TSR et RTBF, tourné en Bretagne). Sur réservation  Présentation du film par le réalisateur, <b>M. Jean-Yves COLLET</b></p>

## JEUDI 08 NOVEMBRE 2007

<b>9h00 à 9h30</b>  <b>Plénière</b>	<p><b>M. Alain VIAL-COLLET</b>, Président du Pôle de compétitivité SYNERGILE (Guadeloupe)  <b>M. Jean-Christophe DELVALLEE</b>, Directeur Général du pôle de compétitivité CAPENERGIES (Région PACA).          Présentation du Pôle de compétitivité Guadeloupe, SYNERGILE</p>
<b>9h30 à 12h30</b>  <b>Ateliers au choix en simultané</b>	<p><b>Président : M. Robert DIETRICH, Conseiller Président BRGM</b></p> <p><b>Rapporteurs : M. Guy FAVAND</b> , Professeur en STI au LPO "CARAÏBE" de Baimbridge, Vice président du COEDADE RUP AAC –</p> <p><b>Atelier 1 : « Energies, eau, déchets : gestion et enjeux. Quel avenir énergétique pour les RUP dans cette libre concurrence de la production d'énergie ? »</b></p> <p><i>Mots Clés : énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, valorisation des déchets, maîtrise des ressources, approvisionnement en eau, risques majeurs associés.</i></p> <hr/> <p><b>Président : M. Christian FALIU</b>, Architecte, Président de COSMOS 2001</p> <p><b>Rapporteur : - Dr Fatima NAVES – SOUHLAL</b>, Géologue géotechnicienne, Expert près le TGI de Basse Terre, Expert près les T.A. (DOM Amérique)</p> <p><b>Atelier 2 : « Eco construction et développement durable, croisement des enjeux économique, technique et culturel »</b></p> <p><i>Mots clés : Labels écologiques en Amérique, Bâtiments HQE, constructions écologiques et bioclimatiques, Maisons à énergie positive, Energies renouvelables, maîtrise de l'énergie, matériaux de proximité et recyclés</i></p>
<b>Déjeuner</b>	Repas en commun au CWTC
<b>14h30 à 17h30</b>  <b>Ateliers au choix en simultané</b>	<p><b>Présidente : Mme Michèle SAINTE-ROSE</b>, Comité du Tourisme de la Martinique</p> <p><b>Rapporteurs : Dr. Didier CALOGINE</b>, Chercheur Associé au Laboratoire de Physique du Bâtiment et des Systèmes (LPBS) de l'Université de La Réunion &amp;  <b>M. Jean-Yves COLLET</b>, Réalisateur animalier</p> <p><b>Atelier 3 : « Entre Eco tourisme et tourisme traditionnel »</b></p> <p><i>Mots clés : Ecotourisme, tourisme vert, économie local, biodiversité, compensation des impacts, commerce équitable, tourisme de masse, emplois et formation.</i></p> <hr/> <p><b>Président : M. Max VINCENT</b>, Président de l'Institut de Coopération Franco Caraïbes (ICFC).  <b>Rapporteurs : M. Michel ROUSSON</b>, Secrétaire Général O.N.G COEDADE RUP.</p> <p><b>Atelier 4 : « Co-développement et Ressources dans la Caraïbe : élaboration d'un avant projet de Charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe ».</b></p> <p><i>Mots Clés : Marché interrégional, transport maritime, énergies renouvelables, transfert de technologie.</i></p>
<b>Soirée</b>	<p>- Dîner et soirée libres</p> <p>- 21h00 - Projection du film : « La Société des Araignées » à l'hôtel ARAWAK***          Épisode de la Série « LES SECRETS DE LA JUNGLE D 'AMÉRIQUE », (coproduction 13 Production, France 3 et RFO, tournée en Guyane).          Présentation du film par le réalisateur, <b>M. Jean-Yves COLLET</b>.</p>



## VENDREDI 09 NOVEMBRE 2007

### - Table ronde 3 -

#### « L'accès à l'énergie pour tous, un droit fondamental »

*Les territoires insulaires ont plusieurs enjeux en commun, l'énergie et l'accès à l'énergie qui constitue l'enjeu le plus important. Comment permettre le développement de ces Régions en garantissant une énergie propre et durable ? Quelles seront les situations sociologiques futures à gérer avec les futurs coûts et la raréfaction des énergies fossiles ?*

<p><b>9h00 à 11h00</b></p> <p><b>Plénière</b></p>	<p><b>Modérateur : M. Patrice COSTA</b>, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <p><b>Mme Michèle FEDOROFF</b>, Chargée de la Section des O.N.G, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies ;</p> <p><b>M. Armando Rodriguez Batista</b>, Conseiller du Ministre de l'Environnement de la République de Cuba ;</p> <p><b>M. Pierre-Jean COULON</b>, Vice Président de l'O.N.G DROIT A L'ENERGIE SOS FUTUR, Expert européen ;</p> <p><b>M. Louis GALANTINE</b>, Conseiller Régional Guadeloupe en charge du Secteur de l'énergie ;</p> <p><b>Mme GASPARD-MERIDE Christiane</b>, Présidente de la Fédération Féminine FORCES.</p> <p><b>Rapporteur :</b></p> <p><b>M. Bernard GAILLARD</b> Directeur Master 2 Cliniques Criminologiques et Victimologiques Université Rennes 2.</p> <p>Discours d'introduction : « Les approches psycho criminologiques en rapport avec le développement durable et l'accès à l'énergie ».</p>
---	---

### - Table ronde 4 -

#### « Les apports de l'écoconstruction dans l'économie locale et son application au tourisme »

*Le secteur insulaire est particulièrement sensible aux variations démographiques liées à son attractivité touristique, il est composé de sites géographiques et naturels fragiles et sensibles à la surexploitation.*

*C'est un territoire dépendant des ressources naturelles et énergétiques des continents auxquels ils sont attachés. L'écoconstruction dans la question de l'habitat devient un enjeu fondamental au regard de la forte demande liée au tourisme.*

*Comment trouver des applications pour un tourisme durable dont les dividendes et les acquis profiteront aux patrimoines naturel et bâti des insulaires ?*

<p><b>11h15 à 13h30</b></p> <p><b>Plénière</b></p>	<p><b>Intervention préliminaire :</b></p> <p><b>Mme Suzanne PONS</b>, Déléguée Régionale ADEME Guyane : "Les référentiels de construction en zone amazonienne"</p> <p><b>Modérateur : M. Christian FALIU</b>, Architecte, Président de COSMOS 2001</p> <p><b>Intervenants :</b></p> <p><b>Dr Fatima NAVES – SOUHLAL</b>, Géologue géotechnicienne, Expert près le TGI de Basse Terre, Expert près les T.A. (DOM Amérique) ;</p> <p><b>M. Franck HUBERT</b>, Architecte, Vice président de l'Ordre des Architectes de la Martinique ;</p> <p><b>M. Alain VIAL-COLLET</b>, Directeur TENESOL Caraïbe ;</p> <p><b>M. Jean-Yves COLLET</b>, réalisateur animalier.</p> <p><b>Rapporteur :</b></p> <p><b>Dr. Didier CALOGINE</b>, Chercheur Associé au Laboratoire de Physique du Bâtiment et des Systèmes (LPBS) de l'Université de La Réunion.</p>
--	---

## Clôture des Assises Guadeloupe 2007

### Synthèses, résolutions et conclusions

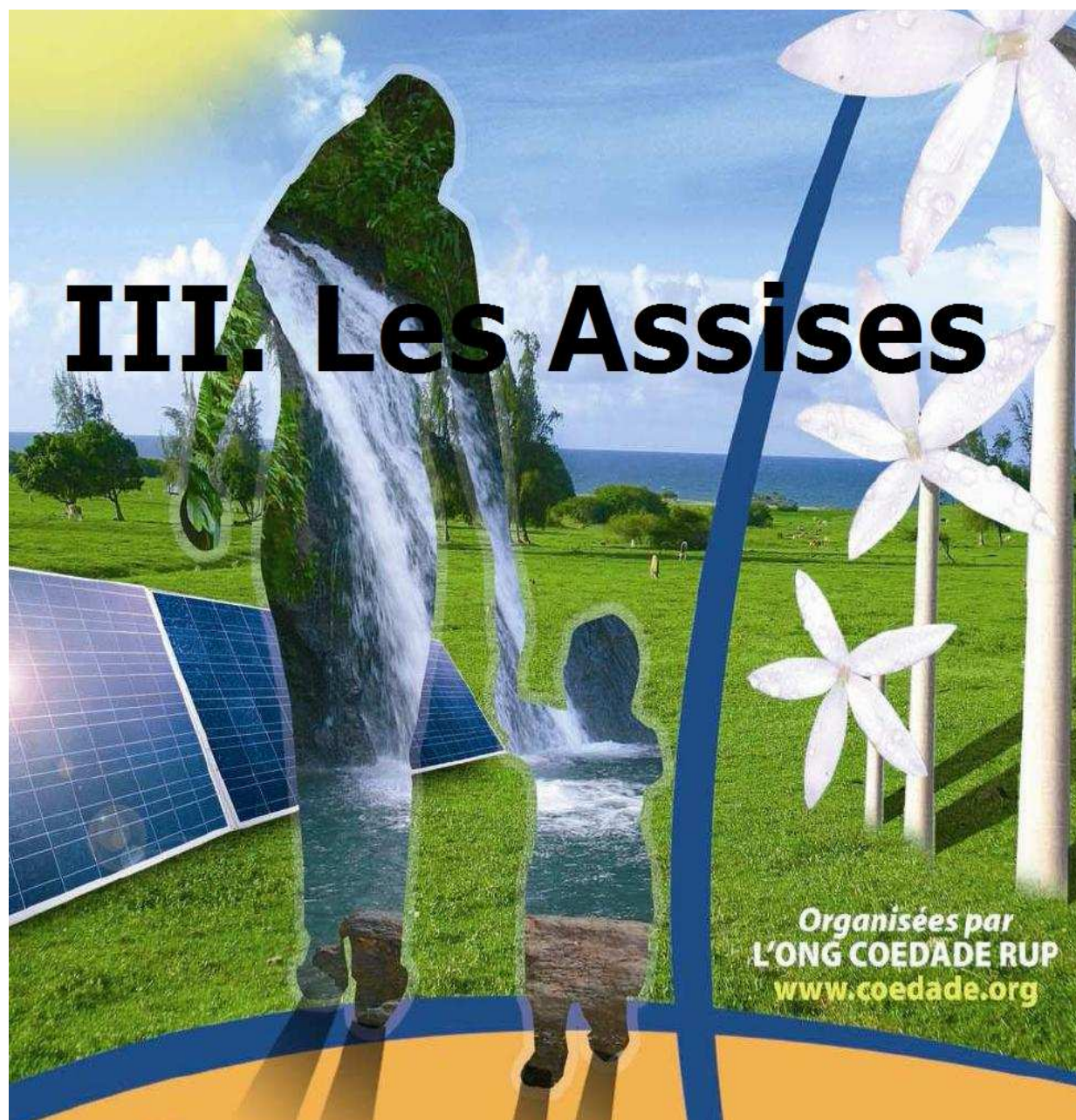
<p><b>14h30 à 18h30</b></p> <p><b>Plénière</b></p>	<p><b>Modérateur :</b> <b>M. Patrice COSTA</b>, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste</p> <p><b>Intervention de M. André JABOL</b>, Président du Comité de Pilotage des Assises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation des synthèses des ateliers par les rapporteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M. Guy FAVAND</b>, Atelier 1</li> <li>- <b>M. Christian FALIU</b>, Atelier 2</li> <li>- <b>Mme Michèle SAINTE-ROSE</b>, Atelier 3</li> </ul> </li> <li>➤ Présentation de l'avant projet de Charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M. Max VINCENT</b>, Président Atelier 4</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Interventions :</b></p> <p><b>M. Philippe PERNET</b>, Président de l'O.N.G COEDADE RUP : lancement officiel du Comité d'élaboration de la « Charte d'écodéveloppement dans la Caraïbe » ;</p> <p><b>Mme Firmine RICHARD</b>, Comédienne et marraine des Assises 2007 ;</p> <p><b>Mme Michèle FEDOROFF</b>, Chargée de la Section des O.N.G, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies ;</p> <p><b>M. José GAILLOU</b>, Vice Président de la Région Guyane ;</p> <p><b>M. Héréra ESPORMINIO</b>, Directeur Chargé de l'Environnement CDEE, République Dominicaine ;</p> <p><b>M. Armando RODRIGUEZ BATISTA</b>, Conseiller du Ministre de l'Environnement de la République de Cuba ;</p> <p><b>M. Dieuseul ANGLADE</b>, Directeur général du Bureau des Mines et de l'Énergie au Ministère de l'Énergie de la République d'Haïti ;</p> <p><b>Mme Donna Mc Rae Smith</b>, Déléguée CARICOM ;</p> <p><b>Mme Delphine DUFOIX</b>, « expert national détaché » à l'unité RUP de la DG REGIO (Commission européenne), chargée de la coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques ;</p> <p><b>M. Louis GALANTINE</b>, Président Commission énergie, Conseil Régional de la Guadeloupe ;</p> <p><b>M. Vincent ROYER</b>, Directeur Adjoint DIREN Guadeloupe, représentant Monsieur le Préfet.</p>
<p><b>Soirée</b></p>	<p>20h00 - Dîner de clôture à l'hôtel*** ARAWAK – sur réservation –</p>

**SAMEDI 10 NOVEMBRE 2007**

Visites et culture

<b>Journée</b>	<p>Journée offerte par le Comité du Tourisme Les Îles de Guadeloupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8h30, RDV et départ du parking de l'hôtel ARAWAK*** au GOSIER.</li> </ul> <p>Visite excursion sur des sites en rapport avec les thématiques des Assises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ferme éolienne à Anse Bertrand ;</b></li> <li>- <b>Centrale solaire photovoltaïque – TENESOL ;</b></li> <li>- <b>Projet de MDE à l'hôtel LE ROTABAS à Ste Anne.</b></li> </ul> <p>- Déjeuné d'accueil animé au restaurant de <b>l'hôtel LE ROTABAS**</b>, suivie d'une intervention du conférencier <b>M. Benoît Reeves</b> ; et de danses traditionnelles.</p>
----------------	--





## **III-1 :**

# **Discours d'ouverture**



**M. Philippe PERNET**, Président de l'O.N.G COEDADE RUP  
Présentation de l'O.N.G COEDADE RUP et du programme des assises 2007

Monsieur le Ministre de la Dominique  
Madame la chargée des Sections O.N.G aux Nations Unies  
Madame la Déléguée  
Messieurs les Vice-présidents  
Monsieur le Directeur Général  
Chère Firmine Richard et Cher Henry JEAN-BAPTISTE  
Mesdames, Messieurs, Chers Amis

Je suis particulièrement heureux, d'ouvrir ces troisièmes rencontres du monde insulaire, ici en Guadeloupe et permettez-moi tout d'abord de formuler quelques remerciements.

Ces assises se tiennent grâce au soutien du Conseil Régional de la Guadeloupe, du Conseil Régional de la Guyane, du Conseil Général de la Martinique, de la CCI de Pointe à Pitre, du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer, de l'ADEME, de l'AFD, du Groupe ABB, et d'autres partenaires publics et privés que je remercie, au nom du Comité de pilotage de ces Assises.

Ces remerciements s'adressent aussi et surtout à l'équipe de bénévoles du COEDADE RUP, aux entreprises, aux personnalités et anonymes qui ont toujours crus à notre action.

Ces troisièmes assises sont déjà un succès, de par la présence, nombreuse, de délégations caribéennes et des autres régions d'outre-mer..., par la participation et le soutien de nombreuses personnalités politiques, d'experts, et par une forte mobilisation ici, en Guadeloupe.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore le « COEDADE RUP », je voudrais brièvement retracer l'histoire de notre association.

Le « Comité d'Organisation Européen Des Assises De l'Énergie dans les RUP », COEDADE, a pris naissance en 2001, **à la Réunion**, lors des toutes « **Premières Assises de l'Énergie dans les régions ultrapériphériques européennes** », organisées par l'association.

Ces premières rencontres permirent de mettre en évidence les difficultés propres à l'insularité, avec comme ambition de mieux se connaître et de partager ses expériences et difficultés.

En septembre 2004, ce fut l'organisation des « **Deuxièmes Assises de l'Énergie dans les RUP** » **aux Açores**.

Certes la richesse et l'intensité des débats furent unanimement saluées par l'ensemble des délégations présentes, et ces assises débouchèrent sur **l'adoption de la « Charte de l'énergie dans les RUP »**.



Charte que vous pouvez retrouver en la téléchargeant sur le site de l'association : [www.coedade.org](http://www.coedade.org).

Mais ce succès fut malheureusement marqué par des problèmes de financements, qui ont conduit les responsables de l'association à prendre des mesures radicales pour sauver son existence. Cela au détriment du travail de fond entachant ainsi la crédibilité de notre action.

Je me dois de remercier celles et ceux qui ont soutenu jusqu'au bout notre démarche et en profiter pour dire à nos détracteurs (nous ne sommes pas à l'abri de ce type d'attaques gratuites et sans fondement) que la persévérance, lorsqu'elle puise son énergie dans une véritable foi pour ses valeurs, paie toujours.

La preuve aujourd'hui, où notre O.N.G a su de nouveau convaincre les instances décisionnaires, pour que ces « **Troisièmes Assises de l'Énergie et du développement durable** » se tiennent ici en Guadeloupe, respectant ainsi notre engagement pris à l'issue des Açores, en 2004, avec les responsables de la délégation de la Région Guadeloupe.

Cela m'amène à tirer un enseignement important de la vie associative et des limites du bénévolat, ainsi que de l'engagement de ses responsables pour des causes aussi nobles soient-elles.

Nous ne pouvons que regretter la distorsion entre d'un côté l'appel des pouvoirs publics à s'engager en tant que citoyen sur des problématiques comme celles que nous allons traiter pendant ces trois journées de travail, et les moyens qu'elles consentent à donner pour la mise en application de ces engagements.

Pour autant nous ne baissons pas les bras. Nous souhaitons faire évoluer le statut de notre O.N.G. Ceci déjà, en entamant une démarche pour l'obtention du statut consultatif auprès des Nations Unies.

Et la présence de Madame FEDOROFF parmi nous, qui a en charge les relations avec les O.N.G aux Nations Unies, constitue un signe très positif. J'en profite pour la remercier d'avoir spontanément accepté de participer à nos travaux.

Par ailleurs nous sollicitons officiellement les autorités compétentes (Collectivités, ministères...) pour l'obtention d'un véritable budget de fonctionnement permettant la réalisation des projets sur le long terme.

La mise en œuvre de ces objectifs nécessite la mobilisation de moyens financiers conséquents. Une parfaite maîtrise des outils financiers s'avère donc indispensable.

La présence des représentants de la Commission Européenne, Mademoiselle Delphine DUFOIX, de la DG REGIO, Monsieur Dino SINIGALLIA, Chef de la Délégation DG ENERGIE à la République Dominicaine, contribuera à nous apporter les éclairages nécessaires.

Ces assises seront également l'occasion d'aborder des sujets devenus incontournables, s'agissant de notre devenir et de notre bien-être face au réchauffement climatique : « **les nouveaux moyens de production d'électricité à développer issus des énergies renouvelables** », la « **maîtrise de cette énergie par la mise en application des nouvelles normes d'isolation thermique** »,

- A cet égard le projet que mène actuellement l'O.N.G COEDADE RUP sur le site de l'hôtel LE ROTABAS\*\* à Sainte Anne, en sera une parfaite illustration lors de la visite prévue à la fin de ses Assises, le samedi 10 novembre 2008 -

ainsi que des sujets sur : « **une meilleure gestion et utilisation de l'eau** », « **le recyclage des déchets** », ... .

L'ensemble de ces points rejoint le thème principal des assises :

**« Coopérations Régionales pour un écodéveloppement durable dans les îles de la Caraïbe et les RUP, par l'éco-construction et la maîtrise des ressources ».**

\*\*\*\*\*

A présent, quelques mots sur le déroulement du programme des Assises.

Vous remarquerez la présence de délégations importantes de pays de la Caraïbe.

Grâce à l'appui du Président de l'Institut Franco Caraïbe (ICFC), Monsieur Max VINCENT, nous saluons et remercions les représentants du Commonwealth de La Dominique, conduite par Monsieur Charles SAVARIN, Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie, des Ports et des Services Publics ; les délégations ministérielles de Cuba ; de la République Dominicaine ; de Haïti et nous remercions également de sa participation la CARICOM.

Cette participation témoigne de leur intérêt pour la mise en œuvre d'un des objectifs de ces Assises qui est la constitution d'un marché caribéen basé sur l'écodéveloppement.

Il leur sera notamment proposé de travailler sur l'élaboration d'un « avant projet de Charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe ».

Je salue et je remercie très chaleureusement la participation de toutes les autres délégations de la Réunion, de la Guyane, et de la Martinique..., persuadé que chacun apportera sa propre réflexion et viendra enrichir très positivement nos travaux.

Avant de conclure et de laisser la parole à mon ami André JABOL, président du Comité de Pilotage des Assises, que je tiens à remercier

devant vous d'avoir été à nos côtés un fidèle et précieux soutien, je vous précise rapidement quelques points de logistique :

- Le « Village Expo », pour ceux qui ne l'aurait pas déjà aperçu, se tient dans le grand Hall, à droite (passage par couloir arrière) de l'Accueil principal.  
Il restera durant toute la durée des Assises.
- Les membres de l'équipe d'organisation des Assises, que vous reconnaîtrez facilement grâce à leur Tee-shirt **jaune** 'O.N.G COEDADE RUP', sont à votre disposition pour répondre à vos questions pendant toute la durée des Assises.
- Des casques, assurant une traduction simultanée en anglais et espagnol sont à votre disposition. Signalez-vous simplement à nos hôtes qui vous expliquerons leur fonctionnement.
- Le déjeuner, comme précisé lors de votre inscription, se tiendra au 1<sup>er</sup> étage, où seront servis des plateaux repas.
- N'oubliez pas ce soir la projection du film « *Guerre et Paix dans le Potager* » du réalisateur J-Y.COLLET, présent parmi nous, que je salue et qui sera là (!), à l'Hôtel ARAWAK\*\*.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous d'excellents travaux !

Philippe PERNET

**M. André JABOL**, Président du Comité de Pilotage des Assises « Guadeloupe 2007 » ; Président de la commission Coopérations Régionales et Affaires Européennes au CESR Guadeloupe

Bienvenue aux « 3èmes Assises de l'Énergie et du Développement Durable dans les Régions Ultra Périphériques », au nom de Jocelyn JALTON Président du conseil économique et social et mon nom propre.

C'est à la demande de Madame Marlène MELISSE-MIROITE, Vice présidente du Conseil Régional de la GUADELOUPE, présente aux Açores en 2004, que le COEDADE RUP a choisi notre département, mon île pour accueillir cette manifestation internationale.

Quand le Président de l'O.N.G COEDADE RUP, Monsieur Philippe PERNET, m'a demandé d'assurer la Présidence du comité de pilotage, j'ai accepté immédiatement trouvant dans cette aventure une synergie de mon engagement au C.E.S.R. en tant que Président de la Commission Coopération Régionale et en charge des Affaires Européennes.

J'ai la conviction que l'amélioration de la situation sociétale de la Guadeloupe est intimement liée à la prise à bras le corps des choix de développement par les Guadeloupéens eux-mêmes.

Nous serons amenés pendant ces 3 jours à échanger nos expériences et à mener la réflexion sur l'énergie et le développement durable spécifique à nos régions insulaires.

A l'heure où, en Guadeloupe, des sujets brûlants comme le traitement des déchets, l'environnement et l'implantation d'une centrale d'énergie font grand bruit, nous devons nous interroger et proposer des solutions alternatives pour préparer l'espace que nous laisserons aux générations futures dans nos régions insulaires.

Nous avons les mêmes préoccupations, ces assises sont l'occasion de nous rassembler, de mieux connaître les enjeux qui nous semblent bien différents des grands pays et continents mais aussi des grandes entreprises industrielles.

L'augmentation sans limite du prix du pétrole, le développement de grandes nations telles que la Chine et l'INDE, les besoins sans cesse croissants de pays industrialisés nous font craindre d'être oublié dans la redistribution des richesses de notre planète.

Nous devons tous créer des richesses pour améliorer la vie de tous les humains mais avec une volonté première de le faire pour réparer les dégâts existants pour avoir encore un espoir que la race humaine conserve son habitat, la Terre et non pas qu'elle travaille à son autodestruction.

Aussi une charte d'engagements des pays de la Caraïbe démontrant leur volonté d'agir ensemble pour avoir ce développement respectueux donnera une base pour un marché plus important qui sera plus attractif pour les transferts technologiques.

La situation des ressources naturelles de la Caraïbe permet d'envisager une autonomie énergétique et les choix techniques appartiennent aux habitants de ces pays.

J'attends de ces Assises que l'on trouve les solutions pour supprimer les coupures d'alimentation électrique qui paralysent régulièrement nos économies.

Nos centrales de production électrique diesel constituent une production de pollution et de maladies respiratoires. Elles sont hors normes européennes. L'arrêté du 11 août 1999 fixe à fin 2010 la date limite pour la mise en conformité des valeurs limites d'émission des centrales thermiques existantes.

EDF a donc prévu de remplacer toutes ses centrales dans les pays insulaires ce qui se traduit par un investissement de 1 milliard d'euros pour les 4 DOM et la Corse.

Fin décembre 2007 : choix définitif du constructeur ; fin 2008 : délivrance du permis de construire ; mi 2009 : projet d'arrêté d'autorisation d'exploiter (prescriptions techniques réglementaires).

A partir de mars 2010 : premiers essais des premiers groupes de production.

Vous avez bien entendu il s'agira d'une production centralisée par des groupes de production et devinez à partir de quelle énergie ? Biomasse, Géothermie, Gaz,..... Non le choix sera à partir du pétrole. 100 euros le baril, c'est pas cher.

Ensuite on nous dira que la production est plus chère dans nos îles.

Pourquoi ne pas faire une coopération avec la Dominique pour faire aboutir leur projet de production d'électricité géothermique ?

Avec un câble sous marin qui relierait la Martinique et la Guadeloupe nous n'aurions certes pas toute l'énergie nécessaire mais ceci serait au moins une production non polluante pour cette partie et participerait au développement économique de notre voisin.

Par ailleurs l'interconnexion par ce câble sous marin serait le début d'un réseau interconnecté de la Caraïbe assurant plus de stabilité et donc à terme pas plus de coupure d'alimentation que sur le continent européen.

Nos déchets ont été entassés dans nos décharges et produisent par leur fermentation des milliers de mètres cubes de méthane qui par moment s'enflamme. Cela nous permet de visualiser sa présence, mais le reste de



l'année ce gaz diffuse et je ne vous rappellerai pas que le méthane est 20 fois plus responsable de l'effet de serre que le CO2.

La décentralisation d'un groupe diesel transformé pour fonctionner avec ce gaz, brûlerait ce gaz et produirait de l'électricité en diminuant de façon importante l'effet de serre de nos décharges publiques.

Voici quelques pistes de réflexion pour nos travaux car si EDF doit investir dans le pétrole ce sera de l'argent immobilisé pour 30 ans dans une production coûteuse et polluante.

Ne pouvons nous pas participer à un autre choix pour un autre développement plus écologique et plus solidaire au niveau des pays de la caraïbe ?

Nous devons tendre vers l'autonomie énergétique grâce à une utilisation judicieuse et optimum de toutes les ressources dont nous disposons sur chacun de nos territoires : les déchets, le soleil, le vent, la mer, la pluie et le sous sol.

Cela doit être notre déficit quotidien.

Nos voisins de la Caraïbe sont venus pour permettre une coopération plus active qui réponde aux problématiques de chacune de nos régions dans le domaine de l'énergie et du développement durable.

Je souhaite que ces Assises apportent des réponses à nos questions et que nous puissions poursuivre nos réflexions au delà de ces journées dans une relation durable.

Bon travail à tous.

André JABOL

**M. Giuseppe CIAVARINI AZZI**, Directeur Général Honoraire de la Commission européenne ; enseignant à Sciences Po (Paris)

## **L'EUROPE ET SON ULTRA PÉRIPHÉRIE, DE LA CRÉATION DES RUP A AUJOURD'HUI**

Si je vous dis que je suis heureux d'ouvrir aujourd'hui, en Guadeloupe, les travaux de ces Assises, ce n'est pas une simple phrase de circonstance. J'ai vécu, dès le début, ce mouvement qui a conduit à la naissance d'un nouveau protagoniste de la scène européenne, qu'on appelle aujourd'hui : l'ultra périphérie.

Aujourd'hui ce terme figure dans les traités européens, mais il y a à peine vingt ans, nous aurions été bien en peine d'en expliquer le sens. Car cela s'est passé il y a tout juste vingt ans. Et c'est par les DOM que tout a commencé.

### **1ère phase, de 1986 au milieu des années '90 : l'approche ultrapériphérique voit le jour**

Les départements français d'outre-mer, Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, étaient restés, depuis le début de la Communauté européenne, dans une certaine ambiguïté quant à leur statut.

L'arrêt Hansen rendu par la Cour de Justice communautaire en 1978 avait confirmé la possibilité de prendre des mesures spécifiques en vue de répondre à leurs besoins. Le traité de Rome le prévoyait. Mais comment faire pour atteindre cet objectif ?

On s'est rendu rapidement compte qu'il fallait agir selon une approche globale et coordonnée, et non pas dépendre de problèmes ponctuels surgissant, comme c'était le cas jusqu'alors.

C'est pourquoi la Commission, sur proposition de son président Jacques Delors, a créé, le 24 septembre 1986, une structure de coordination – un groupe interservices – chargée de cette approche globale.

Ce groupe a reçu la mission de coordonner l'action des services de la Commission Européenne relative non seulement aux DOM, mais aussi aux régions autonomes de l'Espagne et du Portugal – Etats entrés dans la Communautés le 1<sup>er</sup> janvier 1986 – situées en dehors du continent européen.

Il s'agissait, en particulier, des Canaries, des Açores et de Madère

Car il ne fallait pas limiter cela qu'à la France.

J'ai été appelé à présider le groupe interservices. J'ai rempli cette tâche pendant quinze ans, sous l'autorité du président de la Commission

La Commission s'est d'abord concentrée sur les DOM. Elle a commencé par écouter les intéressés : Jacques Delors a réuni à Bruxelles, lors des « Journées DOM » de juin 1987, les représentants de l'État et les élus concernés.

Il leur a lancé l'idée de s'intégrer dans le marché unique et dans les politiques communautaires, mais en bénéficiant d'adaptations tenant compte de leurs spécificités ainsi que d'un recours ciblé aux fonds structurels communautaires.

Au début, cette perspective a suscité les craintes de beaucoup d'élus. Les modulations sauvegarderaient-elles vraiment les spécificités locales ? Et que deviendrait, par exemple, l'octroi de mer ?

Dans une chanson du carnaval antillais de ces années là, il était question du méchant loup européen qui voulait faire une bouchée des tendres agnelles des Antilles. La Commission a fait ses propositions – le fameux programme POSEIDOM et les propositions sur le maintien de l'octroi de mer – fin 1988.

Elles ont nécessité près d'un an de négociations, souvent difficiles, avec les États membres.

Le Conseil les a adoptées le 22 décembre 1989. Les élus et les socioprofessionnels des DOM, toutes tendances confondues, ont progressivement reconnu que les décisions prises étaient dans leur intérêt.

POSEIDOM a été suivi rapidement de POSEICAN (Canaries) et POSEIMA (Madère et Açores), programmes conçus selon la même logique.

Ainsi s'est affirmé le concept d'ultrapériphérie, néologisme qui désigne les régions bénéficiaires des trois programmes : DOM, Canaries, Açores, Madère.

Ce concept se fonde sur les spécificités qui – au-delà des différences constitutionnelles et culturelles – sont communes à ces régions situées très loin de l'Europe et les différencient des autres régions de l'Union.

La mise en œuvre de cette politique « ultrapériphérique » a été globalement efficace, malgré les nombreuses difficultés de terrain.

Grâce aux fonds structurels, les sept régions ultrapériphériques ont reçu par habitant une aide supérieure d'environ un tiers à la moyenne des régions communautaires classées dans l'objectif 1, donc les moins développées.

Et encore, les adaptations des politiques communautaires ont apporté des résultats tangibles voire déterminants dans des secteurs essentiels de l'économie.

J'en veux pour exemple, dans les DOM, d'une part, le développement des infrastructures de transport, tels les aéroports, et, de l'autre, la consolidation des productions traditionnelles, telles la banane ou la filière canne - sucre - rhum.

## **2ème phase, du milieu des années '90 à l'année 2000 : l'approche ultrapériphérique entre dans le traité communautaire**

Mais, pendant que la politique européenne vis-à-vis des régions ultrapériphériques se développait, les contextes européen et mondial subissaient d'importants changements.

Au niveau européen, on peut citer une plus grande rigueur dans le domaine de la fiscalité, suite à l'achèvement du marché intérieur, des réformes dans le domaine de la politique agricole commune, l'élargissement de 1995 à des pays nordiques et à l'Autriche, et les perspectives de nouveaux élargissements dans les années 2000...

Au niveau international, un rôle accru du GATT et de l'OMC et la négociation des accords avec les APC, les PTOM, l'Afrique du Sud...

Tout cela a eu, bien entendu, des conséquences vis-à-vis des régions ultrapériphériques. Les résultats obtenus à l'égard de ces régions demandaient à être défendus, complétés, consolidés, améliorés, mais cela devenait, dans le nouveau contexte, plus difficile que par le passé, faute d'un fondement juridique sûr et solide.

Progressivement, l'idée de l'inscription dans le traité communautaire d'un article consacré à l'ensemble des régions ultrapériphériques, mise en avant par les RUP, et relayée par leurs Etats membres, avec l'appui de la Commission et du Parlement européen, s'est imposée.

Ce nouvel article – l'article 299 § 2 – a été négocié pendant la Conférence Intergouvernementale de 1996-1997, et adopté lors du Conseil européen d'Amsterdam (juin 1997). Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999, il confirme et renforce l'approche développée par l'Union européenne dès 1989.

C'est un peu l'inverse de ce qui se passe lorsqu'on bâtit une maison : on commence par les fondations et on construit ensuite les différents étages.

L'Union européenne a commencé par les étages et a éprouvé le besoin de consolider l'édifice.

C'est ce qui s'est passé : la nouvelle base juridique constitue enfin une fondation solide.

## **3ème phase, de 2000 à aujourd'hui : l'approche ultrapériphérique est confrontée à de nouveaux défis, dans une Union européenne à 27.**

Le traité permet désormais, grâce au nouvel article, de continuer, consolider et donc renforcer l'action.  
Mais dans quelle direction ?

Les sept régions (par un document commun) et les trois États ont présentés leurs idées, et la Commission a proposé sa stratégie, en mars 2000.

Cette stratégie va dans trois directions :

- Tout d'abord, poursuivre, si nécessaire après révision, les mesures d'appui aux activités économiques traditionnelles : essentiellement l'agriculture et la pêche, ou encore, dans les DOM, la filière du rhum.
- Ensuite – c'est là un point essentiel – promouvoir la diversification de l'activité économique.
- Troisièmement, aider les régions ultrapériphériques à s'insérer avantageusement dans leur environnement géographique.

Cette stratégie a été amplement discutée avec les régions et dans le Conseil des ministres. Elle a figuré à plusieurs reprises à l'ordre du jour du Conseil européen. Elle a été révisée par la Commission à deux reprises, en 2004 et en septembre dernier.

Mais quel est le bilan de cette stratégie, dans une Union européenne qui compte désormais 27 membres, sachant que pour la plupart d'entre eux l'ultra périphérie était une réalité totalement inconnue ?

Et ce d'autant plus que les régions ultrapériphériques n'appartiennent plus au groupe des régions les plus pauvres de l'Union européenne, dont font partie par contre les 10 pays d'Europe centrale et orientale entrés dans l'Union.

Le bilan montre que les handicaps de l'ultra-périphérie ont continués à être reconnus :

- Les productions traditionnelles – l'agriculture et la pêche – ont été sauvegardées, grâce à l'action des politiques communautaires, même si la question de la valeur ajoutée de ces productions est parfois posée.
- Les fonds structurels européens, instruments de soutien et modernisation de l'économie, ont continué à jouer.

Dans l'exercice 2000-2006, l'intervention des fonds structurels européens, a été la plus élevée par habitant au sein de toute l'Union européenne !

Tout comme continuent à jouer les exonérations de l'octroi de mer et de l'*arbitrio insular*, ou les régimes d'aides d'Etat...



- Enfin, le plan de la Commission dit « pour le grand voisinage » poursuit, malgré les difficultés en présence, l'objectif d'une plus grande insertion des RUP dans leurs régions respectives.

La prise en compte des spécificités des régions ultrapériphériques dans la négociation des accords de partenariat économique (APE) de l'Union européenne avec les pays ACP est un point essentiel à cet égard.

Quels sont les acteurs de ce processus ?

La Commission a sans doute joué son rôle essentiel d'initiative, avec l'appui efficace du Parlement européen (ainsi que du Comité des régions et du Comité économique et social). Mais il est clair que si le Conseil n'avait pas fait preuve, malgré des doutes et des interrogations, d'une certaine sensibilité, rien ne se serait fait.

Cela dit, n'oublions pas, dans ces négociations, le rôle, souvent en coulisse, joué par les régions ultrapériphériques elles-mêmes. Je voudrais souligner ici la collaboration et la solidarité qui se sont établies progressivement entre elles.

Le combat pour obtenir un article dans le traité a été un élément fédérateur déterminant, au-delà de tout ce qui sépare ces régions.

Depuis lors, la « conférence des présidents des régions ultrapériphériques » tient au moins une réunion ordinaire par an (ainsi, par exemple, celle qui s'est tenue à Madère en septembre dernier était la 13<sup>ème</sup> réunion ordinaire) et entretient des contacts à haut niveau, parfois à très haut niveau, avec les États membres et la Commission. Elle s'est dotée d'un comité de suivi qui assure la continuité des travaux.

Certes, les différences subsistent tant sur le plan institutionnel (les RUP espagnoles et portugaises jouissent d'une large autonomie, d'un gouvernement, d'un pouvoir législatif...), que culturel (les RUP espagnoles et portugaises ne sont pas considérées comme régions d'« outre-mer »). Mais elles n'empêchent pas un sentiment d'appartenance à une même famille.

Mon compte rendu de ces vingt ans de combat ultrapériphérique ne serait cependant pas complet si je ne mentionnais pas l'entrée dans l'arène d'un autre acteur, la société civile.

L'O.N.G qui nous a conviée aujourd'hui à ces Assises en est une expression.

Le **COEDADE** a abordé des sujets tels « le développement durable des RUP », leur « accès à l'énergie propre », « la protection de leur

écosystème »,... avant que la prise de conscience généralisée du changement climatique ne projette ces thèmes à l'avant de la scène. J'ai été témoin des 1<sup>ères</sup> Assises à l'île de la Réunion en mai 2001, qui, grâce à un choix avisé de calendrier, ont pu bénéficier de la présence à Saint-Denis du président de la République française, du membre compétent de la Commission et des présidents des régions ultrapériphériques.

Maintenant ces thèmes sont devenus incontournables, si on veut travailler à l'avenir des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Comment procéder ?

Le traité dit « modificatif », qui sera signé à Lisbonne le 13 décembre, reconferme l'article actuel du traité, qui pérennise l'approche ultrapériphérique.

Mais cela ne suffit pas.

Pour défendre cette approche en répondant aux nouveaux défis, tels ceux qui sont examinés dans ces Assises, il faut sans cesse proposer, démontrer, convaincre.

Puissent les travaux que nous ouvrons ce matin y contribuer efficacement !

Guiseppe CIAVARINI AZZI

Interventions de :

**Mme Michèle FEDOROFF**, Chargée de la Section des ONG, Bureau des services d'appui à l'ECOSSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies

*(Discours non disponible)*

**M. Henry JEAN-BAPTISTE**, ancien Député de Mayotte

*(Discours non disponible)*

**Mme Firmine RICHARD**, Comédienne et marraine de ces Assises

*(Discours non disponible)*

**Honorable Charles SAVARIN**, Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie, des Ports et des Services Publics du Commonwealth de la Dominique

*(Discours non disponible)*

**Mme Donna Mc Rae Smith**, Déléguée de la CARICOM

*(Discours non disponible)*

**M. Louis GALANTINE**, Président de la Commission énergie, Conseil Régional de la Guadeloupe représentant le Président Victorin LUREL.

*(Discours non disponible)*

**M. Ferdy LOUISY**, Conseiller Général, Président de la Commission Energie Environnement, Représentant du Président du Conseil Général de la Guadeloupe M. Jacques GILLOT.

Madame, Monsieur le représentant de l'Etat,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur le représentant du Conseil Régional,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Mesdames et messieurs en vos grades et qualités,

Le Président du Conseil Général, Sénateur de la Guadeloupe, Monsieur Jacques GILLOT, ne peut malheureusement pas participer à cette cérémonie d'ouverture des « 3<sup>èmes</sup> Assises de l'Énergie et du Développement Durable dans les RUP », à laquelle vous l'avez amicalement convié.

C'est précisément pour défendre le dossier du financement par l'Europe des grands chantiers de la Guadeloupe, ceux dont la réalisation constitue les conditions sine qua non du développement durable de notre archipel, qu'il a dû s'absenter pour se rendre à Paris et à Bruxelles.

En me confiant la mission de représenter la collectivité départementale à cette occasion, il a tenu à souligner tout ***l'intérêt que le Conseil Général porte à ces Assises du développement durable, qui nous invitent à changer notre vision de ce que devront être les RUP en général, et tout particulièrement la Guadeloupe, de demain.***

En ma qualité de Président de la Commission énergie et environnement du Conseil Général, je suis très honoré de me trouver parmi vous aujourd'hui pour participer à cette réflexion collective sur le développement de ces territoires géographiquement éloignés de l'Europe.

L'éloignement n'est d'ailleurs pas leur seul point commun. Mais pour ce qui nous concerne, l'environnement économique difficile, la forte exposition aux risques naturels, le sous-équipement en infrastructures lié à la destination coloniale longtemps donnée à notre territoire, les modifications du paysage dues à une monoculture abusive et les pollutions consécutives, tel est notre lot, telle est la réalité que nous devons affronter.

Et cet affrontement est devenu inévitable, car rien ne nous permet de croire que la dérégulation massive des marchés internationaux et nationaux sera propice à notre environnement...

Rien ne nous permet non plus de penser que les pays émergents, tels que la Chine et l'Inde, accepteront de prendre en compte le processus de dégradation de la planète que les grandes puissances ont déclenché. Or nous savons que le moindre degré Celsius en trop est une menace pour notre population, comme est tout aussi inquiétante la raréfaction de la ressource pétrolière.

**Alors, bien sûr, si le volet économique du développement ressortit avant tout de la compétence de la Collectivité Régionale, l'Assemblée Départementale, elle, se sent très concernée par son aspect « durable ».**

C'est ce qui transparaît dans les grands chantiers que nous avons entrepris.

La modernisation des transports terrestres de voyageurs n'était pas un luxe, mais s'imposait comme la seule alternative au recours systématique à l'automobile individuelle qui accroît singulièrement notre dépendance énergétique.

**Le réseau de transports mis en place est déjà une réussite**, et ne pourra que s'améliorer du seul fait que la population en a partagé la conception et commence à se l'approprier.

Il n'était pas non plus superflu de s'attaquer au **problème de la collecte et du traitement des déchets...** Il était même urgent **d'aborder ce domaine de façon « systémique », à l'échelle de l'ensemble du territoire**, de façon à mettre en exergue la notion d'utilité publique qui s'y attache nécessairement.

Seule une **approche globale** permet de trouver les **solutions opportunes en matière de tri sélectif, de collecte, de recyclage et de stockage des déchets**. C'est cette même approche globale qui nous conduira nécessairement un jour à une réflexion plus poussée sur les moyens de diminuer la production de déchets.

Un autre chantier qu'il était inévitable d'entreprendre est celui de l'eau. **Notre insularité, l'exiguïté de notre territoire, son caractère archipélagique et son exposition aux risques majeurs peuvent nous faire, tour à tour, craindre l'excès ou le manque d'eau.**

Là aussi nous nous sommes efforcés d'avoir une approche globale, afin d'améliorer la qualité de l'eau, son stockage et rationaliser son utilisation. L'irrigation constitue d'ailleurs un champ d'intervention important de notre assemblée en matière agricole.

Ces grands chantiers ont été menés en collaboration avec la collectivité régionale pour éviter que les différences de compétences n'engendrent

des divergences dans l'action. C'est aussi cela le développement durable, faire sauter les barrières institutionnelles pour assurer la pérennité de notre entreprise.

***Le développement durable passe aussi par la maîtrise du foncier.***

C'est un privilège de notre département que de posséder des terrains qui conservent leur vocation agricole et sont ainsi soustraits à la spéculation immobilière.

***L'agriculture, qui est non seulement un pan de notre économie, mais aussi un volet important de notre culture,*** a besoin de ces terres pour y développer des cultures nouvelles ou pour l'installation de jeunes agriculteurs.

Bien évidemment il nous faudra aussi aborder le problème de l'énergie.

***Par la mise à disposition de terrains, le département a permis l'émergence de quelques expériences en matière d'éoliennes.*** Mais c'est aussi un domaine qui exigera que nous conjuguions nos efforts à partir d'une vision systémique et à long terme et au sein d'un schéma guadeloupéen ou peut-être même caribéen

Je ne m'appesantirai pas sur ce sujet qui sera abordé plus en détail au cours des colloques qui vont suivre.

Je me contenterai donc de féliciter par avance les organisateurs et les intervenants de ce colloque pour leur présence et leur action, leurs contributions à l'organisation de cette manifestation et à sa haute tenue.

Je vous souhaite à tous, au nom de l'Assemblée Départementale et de son Président Jacques GILLOT, de fructueux travaux, afin que ***les RUP et notamment la Guadeloupe se place résolument en tête de l'évolution des économies fondées sur le développement durable.***

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Ferdy LOUISY



**Madame Hélène BLANCHARD**, Vice Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à l'environnement et à la prévention des risques.

Monsieur le secrétaire d'état, monsieur le ministre, messieurs les présidents, monsieur le maire, mesdames et messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous, et j'ai tenu à représenter aujourd'hui la Région Rhône Alpes malgré les difficultés d'organisation rencontrées, qui ne m'ont permis ni d'être présente parmi vous, ni de participer à vos débats par visioconférence. Je dois dire que c'est une grande première pour moi d'être « virtuellement » présente lors d'une manifestation... .

Mais cette forme particulière d'intervention nous permet d'entrer tout de suite dans le coeur du sujet qui nous réunit aujourd'hui.

N'est-elle pas en effet un cas concret, grâce au virtuel, aux nouvelles technologies de l'information, de mise en pratique du développement durable ?

Le fait que je n'ai pas voyagé permet une économie de CO2, qui constitue un geste pour lutter contre le changement climatique.

Et mon message sera porté, malgré la distance entre nous, par des procédés qui bouleversent totalement nos schémas de pensée, qui scindaient jusqu'alors le local et le global.

Pour entrer dans l'ère du développement durable, nous devons revoir les notions de centre et de périphérie, qui sont, je le crois, amenées à disparaître. **Quel sens donner alors à la notion de « Régions ultra périphériques » d'Europe (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Madère, Canaries, Açores, Guyane), puisque c'est ainsi que vos territoires ont été reconnus juridiquement par le traité d'Amsterdam ?**

La Région Rhône-Alpes, qui a placé le développement durable au cœur de ses politiques, se sent, quant à elle, incontestablement proche des RUP. Et cela ne tient pas seulement au fait que l'O.N.G COEDADE RUP (Comité d'Organisation Européen Des Assises De l'Énergie dans les Régions Ultra Périphériques ) ait son siège à Lyon !

Le Président de notre Région, Jean-Jack QUEYRANNE, que je représente aujourd'hui, a occupé les fonctions de secrétaire d'État à l'Outre-mer de 1997 à 2000, et a conservé des liens d'amitié forts avec les départements d'Outre mer français.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier le Conseil Régional de la Guadeloupe pour l'organisation de cette manifestation et pour y avoir associé Rhône Alpes.

L'ensemble de l'assemblée régionale a aussi exprimé sa solidarité à la Guyane en votant en juin 2006 un vœu de solidarité régionale contre

l'orpaillage, et se sent par ailleurs en ce moment très proche de la Guadeloupe et de la Martinique, qui ont à faire face à une pollution aux pesticides, à l'heure où Rhône Alpes subit une grave pollution du fleuve Rhône.

La Région a aussi exprimé sa solidarité avec les Caraïbes, touchées cette mi-août par le cyclone Dean, en votant le 11 octobre dernier une aide aux conseils régionaux de Guadeloupe et Martinique.

Aujourd'hui, en s'associant à ces « Troisièmes Assises de l'Énergie et du Développement Durable dans les RUP », **la Région Rhône Alpes exprime concrètement cette solidarité avec les RUP, et son souhait de mettre en commun les expériences menées pour entrer en lutte contre le changement climatique.**

Elle n'oublie pas non plus les objectifs ultimes de cette lutte, que sont la préservation de nos ressources - qui se pose avec une acuité particulière dans les territoires insulaires - et la préservation de la biodiversité.

Et lorsque l'on évoque la biodiversité, il ne faut pas oublier pour le cas français que la biodiversité des 4 départements d'outre mer représente plus de 80 % de la biodiversité française.

Dans tous les domaines du développement durable, donc, **les RUP constituent incontestablement des territoires pertinents pour une expérimentation**, qui permettrait à terme d'en faire des **territoires exemplaires**. Leur statut juridique européen, leur permettant de voir mises en œuvre des dérogations et des politiques adaptées à leurs spécificités, doit faciliter cette expérimentation.

Ces Assises permettront d'enrichir cette réflexion. La richesse des questions abordées lors des plénières - *l'accès de tous à l'énergie, l'énergie propre et sa maîtrise, les financements européens, l'éco-construction* -, et les nombreux thèmes développés en atelier, permettront j'en suis sûre des débats fructueux et augureront de développements futurs pour permettre aux RUP de se saisir du développement durable

Quelques mots, enfin, de l'action que nous menons en Région Rhône Alpes sur ces thématiques, de notre projet en faveur du développement durable.

L'ensemble des politiques régionales a été placée depuis juin 2004 sous l'égide du développement durable, et la région Rhône Alpes s'emploie à devenir une « **éco-région** », **c'est-à-dire à conserver une place prédominante au critère environnemental parmi les piliers du développement durable.**

Elle s'emploie également à **participer activement au débat environnemental national**, en ayant pris une part importante dans les débats du « Grenelle » national qui mobilisent l'ARF.

La Région s'est dotée en 2007 d'un plan de lutte contre le changement climatique, et disposait déjà d'un **plan régional en faveur des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie**, qui a connu un succès incontestable, et fait actuellement l'objet d'une évaluation en vue de sa modification.

Nos dispositifs actuels sont en effet basés sur des aides financières aux projets des particuliers, des collectivités et des entreprises en matière d'énergies renouvelables.

Nous souhaitons réorienter notre politique, passer de la subvention au recours à des instruments financiers. Nous avons ainsi en projet un partenariat avec les banques et l'ADEME pour la mise en place d'un fonds carbone domestique.

Nous avons mis en place également un partenariat sous forme de cluster des entreprises rhônalpines impliquées dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

**Le souhait de la Région est de développer les outils de partenariat pour un financement public/privé des éco-innovations**, et nous y travaillons avec un réseau de régions européennes, à travers le programme ECREIN, soutenu par la commission européenne

Cette nécessité de remettre en question aujourd'hui la politique régionale en faveur de l'énergie vient de la nécessité qu'il y a à intégrer bien davantage

En effet, face à l'urgence du réchauffement climatique, les questions d'efficacité énergétiques dans les bâtiments, ce qui va au-delà d'une approche en termes d'énergies renouvelables.

**En effet, notre sobriété énergétique devient un enjeu majeur de lutte contre les émissions de CO2.**

Elle demande une modification profonde de nos modes de vie, elle interroge notre modèle de développement européen.

Je vous remercie de votre attention, et regrette, à ce moment, de ne pouvoir débattre avec vous de ces sujets qui nous mobilisent tous, élus, entreprises, citoyens.

Hélène BLANCHARD

## **III - 2 :**

### **Interventions,**

### **Tables Rondes et Ateliers**

## **III - 2.1 :**

**MERCREDI 07 NOVEMBRE 2008**

## Mercredi 7 novembre 2007

**1<sup>ère</sup> table ronde :** (Plénière de 14h à 16h)

**« L'Énergie propre et sa maîtrise, moteurs du développement durable »**

Pour un développement durable, les besoins essentiels de notre génération doivent être satisfaits, tout en respectant les ressources qui restent pour les générations futures.

Quel type d'énergie pour répondre aux besoins d'une population ?

Vers une autosuffisance énergétique des systèmes insulaires ?...



Costa, E.Couvreur, D.Sinigallia, C.Corosine, JY.Le Déaut, R.Diethrich, M.Clerc, AY.Brégent

**Président : M. Jean-Yves LE DÉAUT**, Député de Meurthe-et-Moselle, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Région Lorraine , Président du rapport fait au nom de la mission d'information sur l'effet de serre.

**Modérateur : M. Patrice COSTA**, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste

**Rapporteur : Mlle Diana CARRILLO** , Vice présidente O.N.G COEDADE RUP



**M. Jean-Yves LE DÉAUT**, Député de Meurthe-et-Moselle, 1er Vice-président de la Région Lorraine, Président du rapport fait au nom de la mission d'information sur l'effet de serre.

## **INSOUCIANCE ÉNERGÉTIQUE ET DÉRAPAGE CLIMATIQUE**

L'énergie est à la base de la vie. La croissance, des êtres vivants est possible grâce à l'énergie libérée par la transformation de certaines molécules.

Il en est de même de toutes les activités humaines. Tous nos gestes quotidiens consomment de l'énergie prélevée sur l'extérieur – éclairage, chauffage, cuisine, transports, télévision, informatique, fabrication des biens que nous consommons ou que nous utilisons, etc. Cependant, l'illusion de l'abondance d'énergie nous a fait mener la politique de l'autruche. En quelques générations, les pays développés auront en toute insouciance dilapidé la moitié des réserves d'énergies fossiles qui s'étaient accumulées depuis des centaines de millions d'années.

Le constat le plus inquiétant est qu'au rythme actuel de consommation, l'humanité consommera plus de réserves fossiles dans les quatre prochaines décennies qu'elle n'en a consommées depuis le début de l'ère industrielle.

Nous pensions que les ressources énergétiques étaient inépuisables. Tempêtes, cyclones, années chaudes, inondations, anomalies climatiques, fissurent peu à peu nos certitudes.

A juste raison. Et si le ciel était effectivement en train de nous tomber sur la tête ?

Le réchauffement planétaire est bel et bien là. La demande d'énergie augmente inexorablement dans nos pays industriels. C'est le moteur de la croissance. L'accession à une énergie abondante conditionne tout progrès des pays émergents et des pays en développement. Il faut donc produire plus d'énergie, toujours plus... Il faut modifier d'urgence nos modes de consommation, sinon le climat changera définitivement.

Certes, l'élévation de la température n'aura pas les mêmes conséquences pour les différentes régions de la Terre. Au niveau mondial, beaucoup de responsables politiques n'ont pas compris que la priorité des priorités est aujourd'hui de limiter les rejets de gaz à effet de serre.

Tout se passe donc comme si l'humanité espérait le règlement spontané du problème ou des solutions magiques pour effacer l'angoisse climatique. L'énergie est devenue la question politique essentielle. Notre avenir en dépend car notre planète a de la fièvre.

Tous les indicateurs le confirment, une « douche froide » nous attend, car nous ne nous sommes pas préparés à affronter les défis énergétiques du futur. Quel que soit le scénario envisagé, et donc les hypothèses de croissance démographique, de croissance économique et d'intensité énergétique, la consommation mondiale d'énergie primaire augmentera d'au moins 50 % en 2020 et aura doublé en 2050.

Ces prévisions font penser que les causes de tensions internationales au XXI<sup>ème</sup> siècle viendront principalement de l'énergie.

L'énergie, le pétrole en particulier, coûteront de plus en plus chers et les pays européens ou en voie de développement admettront difficilement qu'on leur interdise l'accès à des ressources qui ont permis au XX<sup>ème</sup> siècle le développement industriel des pays du Nord. Toutes les sources d'énergie continueront donc d'être mobilisées et les problèmes de rejets de gaz à effet de serre, seront amplifiés. Le réveil risque donc d'être brutal, les tensions géopolitiques plus vives.

Sauf à voir leur croissance économique s'enrayer, même s'ils adoptent des modèles nouveaux de développement, les pays émergents augmenteront rapidement leur consommation d'énergie. Cela signifie que les émissions de CO<sub>2</sub> mondiales devraient donc s'accélérer dans les prochaines décennies.

Si la possession de réserves de charbon importantes sur leur territoire représente un atout pour des pays émergents comme la Chine et l'Inde, en revanche il sera difficile de convaincre ces pays, pour le bien commun de l'humanité, de substituer à leur charbon national, d'autres sources et d'autres technologies plus onéreuses et dans certains cas importées.

C'est ce déséquilibre croissant entre offre et demande d'énergie qui va conduire à des conflits d'intérêt entre pays déjà développés et pays émergents.

La guerre du pétrole n'a jamais été autant d'actualité, car il s'agira demain de concilier le développement de la croissance, donc des activités industrielles, la démographie galopante dans certains pays du monde et le développement durable exigé de plus en plus par nos concitoyens. Dans l'état actuel des politiques énergétiques, cela s'apparente à la quadrature du cercle.

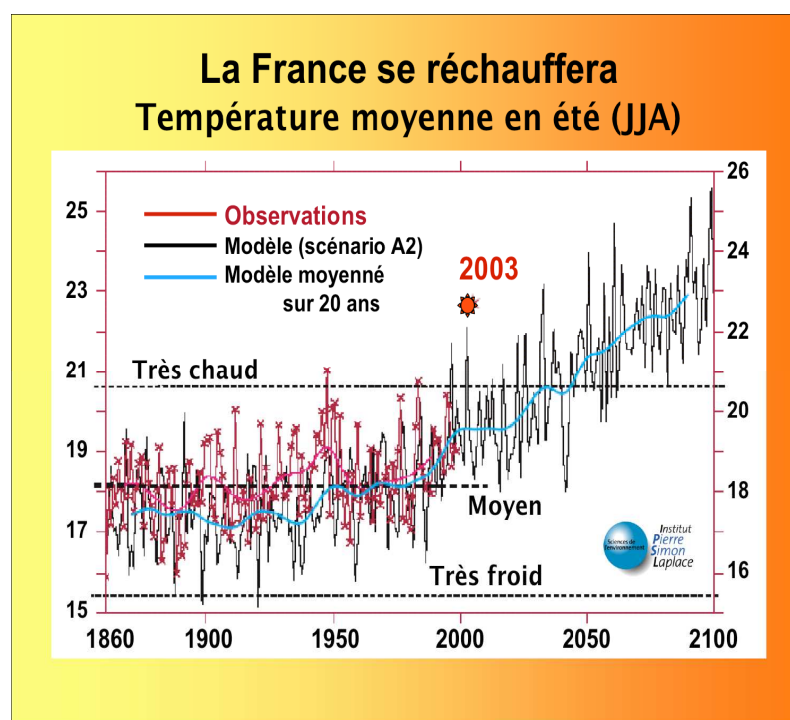
Il faudra, en effet, demain, soit diminuer la consommation d'énergies fossiles, ce qu'aucun expert ne prévoit, soit augmenter significativement la part d'énergie fournie par les énergies renouvelables, ce qu'aucun expert n'ose prédire, tant les productions restent aujourd'hui marginales.

## L'ATMOSPHÈRE EST BOULEVERSÉE PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES

Un constat supplémentaire et fondamental doit être fait : le réchauffement effectif au XXe siècle, dépasse en ampleur et en durée tous les épisodes de même nature intervenus au cours des neuf siècles précédents.

Si l'opinion publique décèle souvent des indices de ce réchauffement sur la base d'observations locales, des mesures systématiques confirment l'effet du réchauffement sur notre environnement.

Ainsi, la décennie 1990 et l'année 1998 ont été les plus chaudes du millénaire, la canicule de 2003 a battu dans certains lieux, tous les records de température et les températures de l'été 2006 ont approché certains records.



Le manteau neigeux a rétréci de 10 % depuis la fin des années 1960. Le gel des lacs et des rivières dans les latitudes supérieures de l'hémisphère Nord dure deux semaines de moins qu'au début du siècle. Les glaciers des montagnes ont considérablement reculé depuis le début du siècle. L'élévation de températures dans les vallées de l'Himalaya est de 1 °C par rapport aux années 1970, ce qui entraîne une fonte accélérée des glaciers. Enfin, le niveau général des mers s'est élevé de 10 à 20 centimètres au cours du XXe siècle.

Fin mars 2002, une plaque de 3275 km<sup>2</sup> - la moitié de la Corse - se détache du glacier de Larsen, à la pointe de l'Antarctique, face à la Terre de feu : 720 milliards de tonnes d'eau gelée, d'un seul tenant, qui vont se fragmenter en quelques milliers d'icebergs.

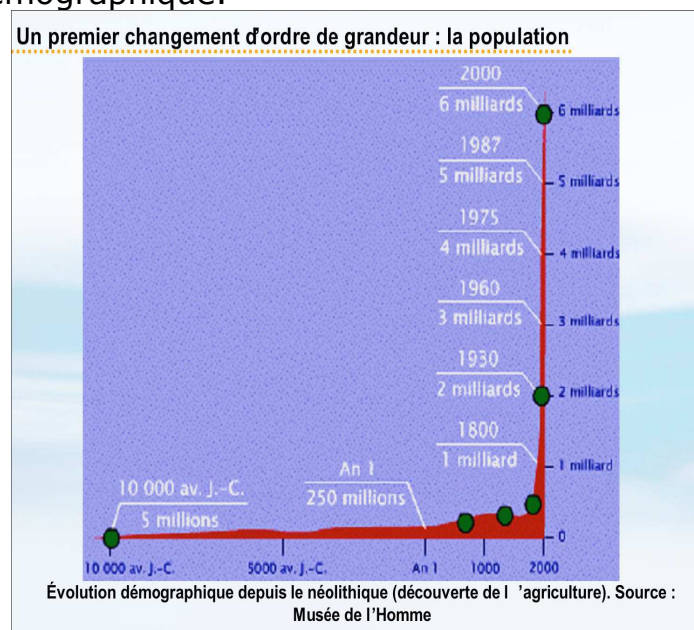
L'Arctique subit lui aussi des attaques en profondeur. Jean-Louis ETIENNE vient de montrer qu'en cinquante ans, l'épaisseur de la banquise, au Pôle Nord, a diminué de près de moitié en certains endroits. La surface de mer gelée en hiver s'est réduite de 37 000 km<sup>2</sup>, soit la superficie de la Belgique. La glace pourrait disparaître en été, le pôle Nord ne reflétant plus les rayons du soleil, ne jouerait plus son rôle de pôle de froid.

L'opinion relève aussi que les hivers sont de moins en moins froids. De fait, le nombre de jours froids (moins de 0 °C) a diminué à Paris de moitié, entre 1900 et 2000. Ni l'urbanisation, ni l'augmentation du niveau de vie et donc du chauffage ne suffisent à l'expliquer.

Muni de ces informations parcellaires mais frappantes, le citoyen est généralement dubitatif, souvent inquiet et de plus en plus concerné. Chacun pressent que les enjeux d'un éventuel changement climatique sont colossaux : élévation du niveau de la mer, disparition de terres émergées, modification des cultures, désertification etc.

D'une manière générale, le réchauffement planétaire devrait entraîner une radicalisation et une multiplication des épisodes météorologiques extrêmes.

Ce qu'il faut en retenir, c'est surtout que le changement climatique est bel et bien enclenché et que le pire est à venir et que celui-ci est fortement lié à l'explosion démographique.



L'atmosphère terrestre comprend à l'heure actuelle environ 3000 milliards de tonnes de gaz carbonique CO<sub>2</sub>. Les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> à l'échelle du globe représentent environ 25 milliards de tonnes.

Certains chercheurs – optimistes – ne se sont pas alarmés d'un apport supplémentaire de moins de 1 % par an et ont longtemps estimé que des mécanismes compliqués et spontanés, assurent une régulation de la

concentration du gaz carbonique de l'atmosphère. Des échanges de gaz carbonique se produisent par ailleurs entre l'atmosphère et les océans. Par ailleurs, il est très probable que les phénomènes climatiques ne soient pas linéaires.

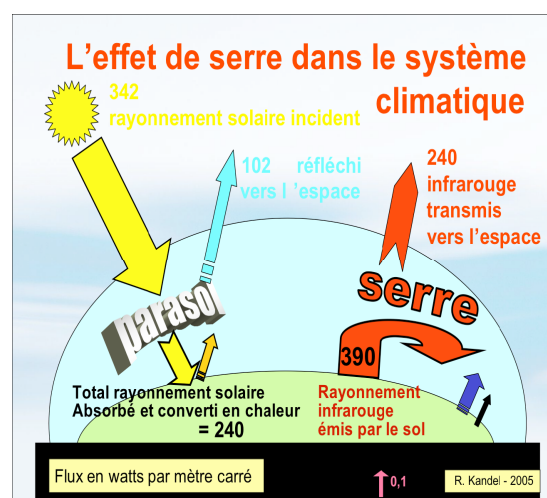
Une perturbation climatique d'une certaine amplitude peut être annulée, modérée ou amplifiée plus que proportionnellement par des phénomènes cumulatifs.

Deux écoles de pensée existent à cet égard, la vision « Abraracourcix – le ciel va nous tomber sur la tête » : la machine climatique s'emballe et le réchauffement se nourrit du réchauffement et la survie même de l'homme est menacée au siècle prochain ou la vision optimiste, celle du « Créateur vigilant » : la planète dispose de mécanismes de régulation, comme par exemple une compensation de l'accumulation de gaz carbonique dans l'atmosphère par une dissolution accrue de celui-ci dans les océans.

Nous n'avons aujourd'hui aucune certitude sur le sujet. En revanche, il existe un juge de paix : la concentration réelle de l'atmosphère en gaz carbonique et son évolution au cours du temps.

On sait aujourd'hui de manière certaine que la concentration de l'atmosphère en gaz carbonique augmente régulièrement et rapidement. Lors du dernier maximum glaciaire, il y a 20 000 ans, la concentration de l'atmosphère en gaz carbonique était de 200 ppmv (parties par million en volume). Au moment de la première révolution industrielle, en 1750, cette concentration était passée à 280 ppmv. En 1958, elle atteignait 315 ppmv, et 380 ppmv en 2003. L'augmentation de l'atmosphère en gaz carbonique s'est produite 100 fois plus rapidement.

L'effet de serre est un phénomène naturel, mais l'accumulation de gaz à effets de serre provient des activités humaines – agricoles, industrielles, individuelles.



La combustion des combustibles fossiles donne naissance à des gaz évacués dans l'atmosphère, en particulier le gaz carbonique. D'autres gaz aux effets encore plus nocifs sont aussi émis dans des quantités variables. Mais aussi d'autres molécules comme le méthane, l'oxyde nitreux, présentent la caractéristique de mieux absorber et rayonner le rayonnement infrarouge que le gaz carbonique, d'où leur potentiel de réchauffement plus élevé. Seul l'homme est évidemment capable d'extraire du charbon, du pétrole et du gaz naturel des entrailles de la Terre et de les brûler par divers procédés.

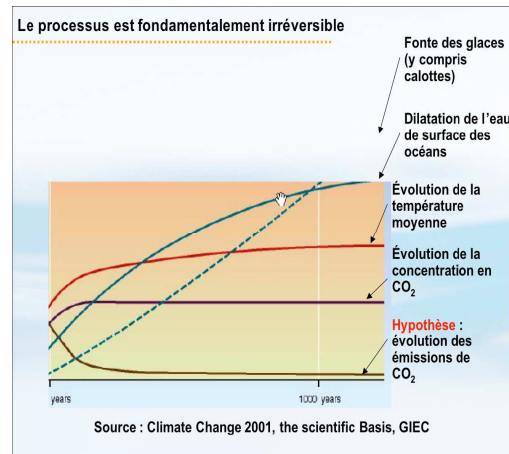
Par des méthodes chimiques, on peut prouver que l'accumulation de gaz carbonique provient de la combustion par l'Homme des énergies fossiles. L'agriculture, notamment par les fermentations, et les décharges d'ordures ménagères sont de grandes pourvoyeuses de méthane ou de biogaz qui provient alors de la décomposition de matières organiques. D'où l'importance des toutes les actions d'élimination des décharges sauvages et de la mise en service de décharges aménagées en vue de la récupération du biogaz.

L'arrêt de tout rejet de gaz à effet de serre est impossible. Ils correspondent à de multiples usages – industrie, chauffage, transports – où les combustibles fossiles ne peuvent être remplacés ni dans l'immédiat ni en totalité.

Le temps de disparition, sans rejets nouveaux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, est en effet d'environ 100 ans. La seule possibilité qui s'offre à l'humanité dans son ensemble est de ralentir la croissance des émissions de CO<sub>2</sub> et ensuite de les faire diminuer graduellement. Un tel constat est accablant, mais c'est le seul réaliste. C'est ce qui nous fait dire qu'il faut prendre des décisions sans délai. La planète est malade et elle va, à l'échelle humaine, mettre des siècles à se soigner.

Si les émissions annuelles se stabilisaient aux niveaux actuels pendant tout le XXI<sup>e</sup> siècle, la concentration de l'atmosphère en CO<sub>2</sub> continuerait – elle - d'augmenter pendant 200 ans pour atteindre le niveau de 500 ppmv, contre 380 actuellement, en raison de l'effet d'accumulation qui résulte de la durée de vie du gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre





La question du changement climatique fait l'objet depuis la fin des années 1990 d'une démarche scientifique exemplaire. Coordonnées au plan mondial par des organisations intergouvernementales, les capacités d'expertise nationales ont été mobilisées au service de l'intérêt de l'ensemble de la planète. C'est en 1988 que le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a été créé par L'Organisation Météorologique Mondiale et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

Il s'agit d'un groupe d'experts désignés par chacun des pays membres de ces deux organisations. Le rôle du GIEC n'est pas de conduire des campagnes de mesure ou d'effectuer des recherches sur le climat. Il est d'évaluer les travaux scientifiques conduits dans les domaines se rapportant au climat, à son évolution et aux conséquences de celle-ci.

En 1990, le premier rapport d'évaluation du GIEC a donné une impulsion décisive à la préparation et à la signature en 1992, à Rio de Janeiro, de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

En 1995, son second rapport d'évaluation a apporté des éléments essentiels pour la négociation et l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997. Le troisième rapport d'évaluation du GIEC, adopté en septembre 2001, a servi de base aux discussions de la Conférence sur le développement durable de Johannesburg en 2002.

### Un scénario catastrophe ?

Selon le rapport du GIEC publié en 2001, le réchauffement planétaire prévu au XXI<sup>e</sup> siècle aura une première conséquence d'une portée considérable : l'élévation du niveau de la mer.

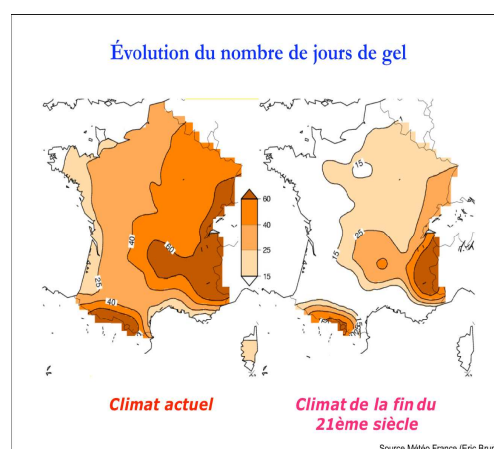
En 2100, le niveau de la mer devrait s'élever de 9 cm à 88 cm, selon les scénarios, par rapport à son niveau de 1990. Ce phénomène résulte non seulement de la fonte des glaciers et des calottes glaciaires mais aussi de la dilatation des océans.

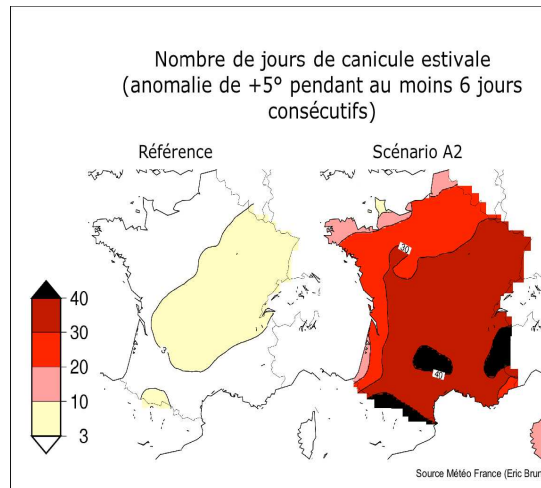


L'élévation du niveau des mers et la multiplication et la radicalisation des épisodes météorologiques extrêmes combineront leurs effets de façon redoutable pour les populations côtières. Suivant les mesures de précaution prises par les états concernés, ce sont 75 à 200 millions de personnes qui devraient être menacées par des tempêtes et des raz de marée d'une fréquence et d'une intensité accrues.

L'une des évolutions les plus importantes sera la raréfaction des ressources en eau douce pour des populations considérables. On estime qu'actuellement 1,7 milliard de personnes, soit un tiers de la population mondiale, sont dans une situation de déficit potentiel en eau douce ou d'accès précaire à cette ressource vitale. D'autres statistiques indiquent que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement convenables.

Suite au réchauffement planétaire, la population en situation d'accès précaire à l'eau douce pourrait passer à 5 milliards de personnes en 2025 soit près de 50 % de la population mondiale. Ce sont aussi des modifications importantes dans certains pays du nombre de jours de gel ou de canicule.





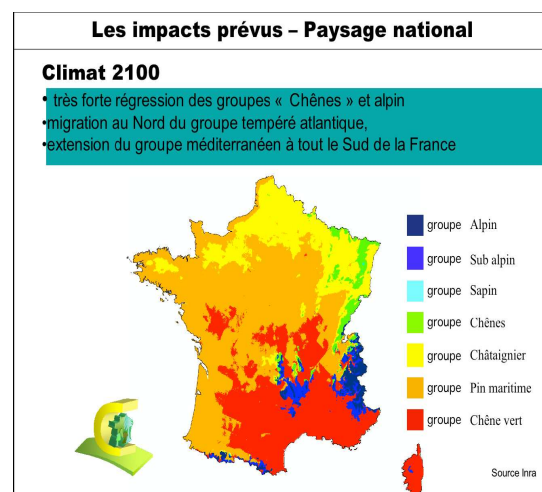
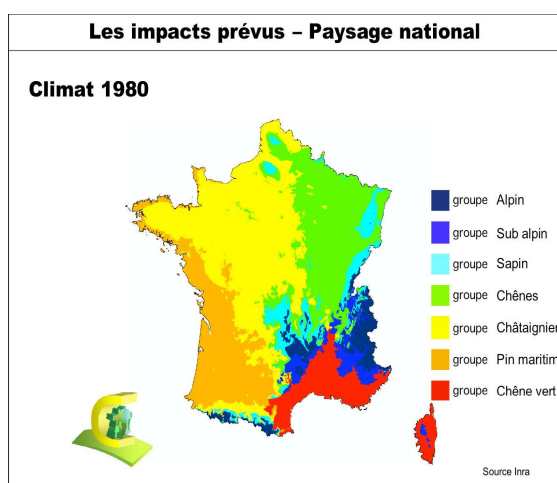
L'estimation du coût réel du changement climatique est une tâche d'une difficulté considérable qui n'en est qu'à ses débuts.

Les pertes économiques entraînées par les événements météorologiques extrêmes survenus dans les dernières décennies sont aujourd'hui bien connues et même chiffrées.

Dans les années 1950, ces pertes étaient de l'ordre d'environ 4 milliards de dollars par an. Elles ont été de 40 milliards de dollars par an dans les années 1990.

Le quart des dommages sont intervenus dans les pays en développement. Ce sont les populations les plus pauvres qui seront les plus touchées par le changement climatique.

Les mesures de précaution seront en effet coûteuses et nécessiteront d'être prises en charge par des collectivités efficaces et dotées de moyen de prévention des modifications des paysages nationaux et des populations forestières ont été modélisées par l'INRA en France.



C'est la perception de ces menaces qui pourrait sans doute provoquer l'électrochoc chez les responsables politiques mondiaux.

Car si les inondations catastrophiques au Bangladesh restent théoriques et lointaines et si peu nombreux sont ceux qui s'émeuvent sur le sort des Maldives, la solidarité serait tout autre si l'on pensait que les digues des polders néerlandais pouvaient rompre ou le delta du Nil être menacé d'être inondé.

## **LE PROTOCOLE DE KYOTO CONSTITUE UN GRAND PAS EN AVANT MALGRÉ SES LIMITES**

Il a fallu 20 ans à la communauté politique internationale pour réaliser la gravité de l'effet de serre et des changements climatiques.

Trois dates essentielles jalonnent les réponses internationales : 1992, avec l'adoption de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique ; 1997, avec l'adoption du Protocole de Kyoto et la conférence de Bali (2007), même si les résultats sont en deçà de nos espérances.

La mise en place du protocole de Kyoto s'est heurtée, jusqu'en 2005, à des difficultés techniques énormes ainsi qu'à des oppositions idéologiques et politiques de toute nature. Du fait précisément de ces blocages, la communauté internationale a progressé dans la lutte contre l'effet de serre.

Le Sommet de la Terre, de 1992 à Rio de Janeiro, a connu un grand succès. 154 pays étaient représentés, la plupart au niveau des chefs d'Etat.

La convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique était enfin signée, en même temps que la déclaration de Rio, l'Agenda 21, la convention sur la biodiversité et les principes de gestion de la forêt, fixant comme objectif ultime « *la stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau tel que le danger d'une interférence humaine avec le système climatique sera évité* ».

La convention incluait aussi le principe de précaution selon lequel « *l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'action quand il y a menace de dommages sérieux ou irréversibles* ».

Elle énonçait par ailleurs une disposition essentielle, à savoir que « *le principe de responsabilités communes mais différenciées désigne les pays développés comme les leaders de lutte contre le changement climatique* ».

Au total, ce texte constituait une étape fondamentale dans la mise en place d'une gestion planétaire responsable de l'environnement, mais n'épargnait pas la mise en place d'une lourde machinerie.

La défection des Etats-Unis qui « contribue » à 30 % des rejets a failli faire capoter la mise en œuvre du traité. Mais, la ratification du traité en novembre 2004 par la Russie a permis d'atteindre ce chiffre qui nécessitait l'adhésion des pays représentant 55 % des rejets.

Le protocole est donc en vigueur depuis février 2005, près de huit ans après son adoption à Kyoto. Il est quand même paradoxal que les Etats-Unis, « premiers pollueurs du monde », se soient eux-mêmes dispensés de traité, fixant leurs propres règles du jeu.

Le négociateur américain, Harlan Watson, déclarait en 2003, que « le Président Bush a choisi une autre voie que le protocole de Kyoto pour répondre au problème du changement climatique », ce qui signifie en langage diplomatique, qu'il refusait toute contrainte pour l'économie américaine, refusant de ce fait la baisse, en 2010, de 7 % des émissions par rapport au niveau de 1990.

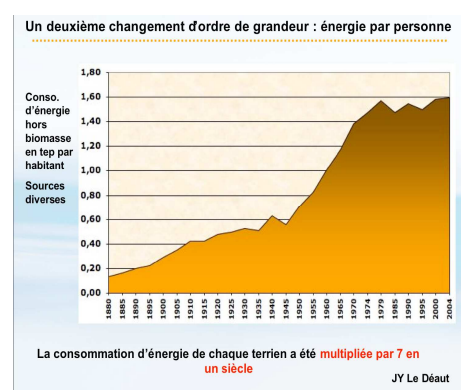
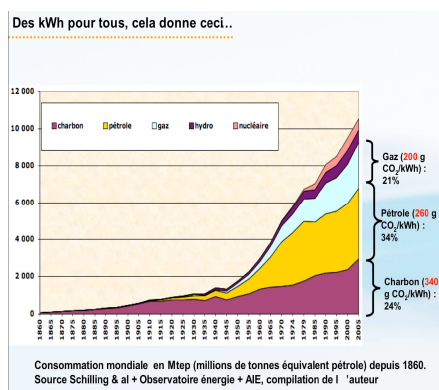
Les promesses de trouver d'autres solutions comme la séquestration du gaz carbonique, ou l'utilisation de véhicules électriques n'étaient, bien sûr, que des propos destinés à laisser passer la salve des critiques, permettant aux Etats-Unis d'utiliser sans compter les réserves importantes d'énergies fossiles, notamment le charbon ou le gaz naturel, dans les prochaines années.

D'autre part, les objectifs pour la Russie et l'Europe de l'Est apparaissent aujourd'hui comme trop peu sévères, et somme toute non contraignants, ne les incitant pas à moderniser leurs industries et leurs secteurs de l'énergie.

Les intérêts économiques menacés par une lutte efficace contre le changement climatique sont nombreux et puissants.

En première ligne : le secteur des combustibles fossiles qui est, au premier chef, dans le collimateur : compagnies pétrolières, producteurs de charbon, constructeurs de centrales thermiques au charbon ou au gaz, mais c'est la non prise en compte des puits de carbone qui a été la cause de cette stratégie de retardement des Etats-Unis.

Des « kilowattheures » pour tous ont contribué à une explosion de la demande planétaire.



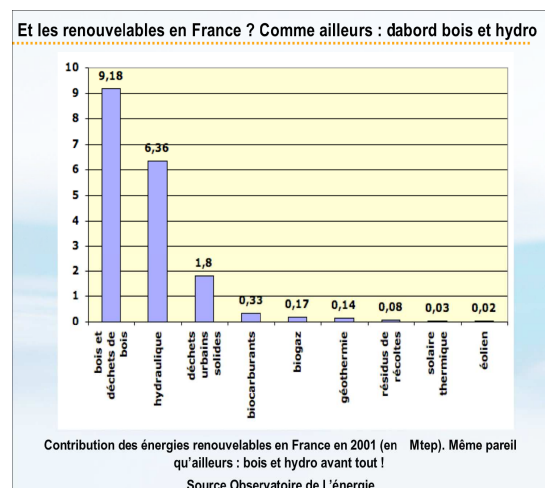
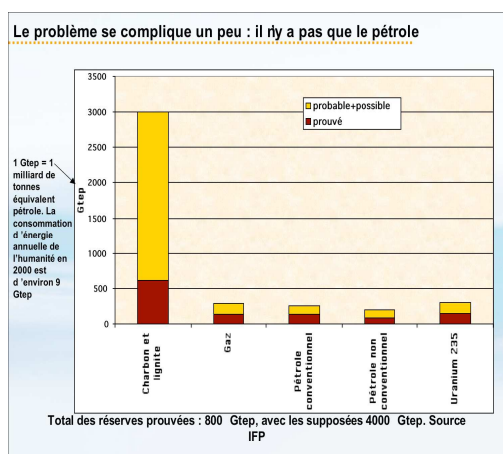
Il est reconnu que les forêts, les cultures ou les couverts végétaux fixent en période de croissance le gaz carbonique de l'atmosphère, du fait de la photosynthèse. Des controverses existent néanmoins sur l'ampleur du phénomène et sur sa permanence en cas de réchauffement planétaire.

Selon certains experts, le cycle du carbone, c'est-à-dire la fixation de gaz carbonique par la végétation terrestre, les océans et le plancton, et son relâchement, subirait des modifications profondes en cas d'augmentation de la température du globe. En outre, des difficultés existent pour mesurer les volumes de gaz carbonique concernés par les puits de carbone.

Le protocole de Kyoto aura toutefois été un grand pas en avant, malgré ses lacunes. La seule manière de résoudre l'équation difficile de l'offre énergétique dans le futur est de travailler sur tous ces fronts pour rendre « plus propre » l'énergie consommée, améliorer l'efficacité énergétique, réconcilier les défenseurs de l'électronucléaire et les champions des énergies renouvelables et aider les pays du Sud à accéder à ces nouvelles technologies énergétiques.

Les énergies renouvelables doivent être développées, mais les chiffres sont têtus.

Il est illusoire de croire et choquant de faire croire que le développement des énergies renouvelables va pouvoir à lui seul régler les problèmes énergétiques mondiaux. Les énergies renouvelables (hors hydroélectricité) constituent aujourd'hui un apport marginal à la demande énergétique primaire tant au niveau français que mondial.



Les « environnementalistes radicaux » se sont trop focalisés sur la question du nucléaire qui pose certes de vrais problèmes, notamment en matière de traitement des déchets.



En orientant exclusivement le projecteur sur les dangers du tout nucléaire, ils ont occulté pendant de trop longues années le problème de rejet des gaz à effet de serre qui pose malheureusement, aujourd'hui, des problèmes d'une toute autre ampleur au niveau mondial. Il ne s'agit donc pas d'opposer les modes de production d'énergie mais de privilégier leur complémentarité.

Les énergies renouvelables à elles seules ne peuvent se substituer aux autres sources d'énergie mais peuvent apporter des solutions complémentaires et durables à la demande croissante de la consommation.

### **UNE PRIORITÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE : SOUTENIR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT**

Si les énergies renouvelables, notamment le solaire, sont aujourd'hui plus chères, c'est parce que certains verrous technologiques existent et constituent un frein à leur développement. Il faut donc mettre les bouchées doubles en matière de recherche et développement dans les domaines du stockage de l'électricité, du transport et du stockage de la chaleur, de la production et du stockage de l'hydrogène, des réseaux électriques intelligents...

Nous n'avons pas suffisamment travaillé les questions de valorisation de la biomasse, soit sous forme énergétique, soit sous forme chimique. La chimie propose des procédés de craquages des polymères, mais les biotechnologies devraient être en mesure d'apporter de nouvelles pistes, permettant de couper par exemple les chaînes de lignocellulose et d'utiliser les produits comme carburant.

Les technologies nouvelles doivent diminuer l'impact des combustibles fossiles sur le climat.

La capture et la séquestration du gaz carbonique, les technologies du charbon propre sont des axes à explorer en étant conscient que ces techniques ne résoudront pas seules tous les problèmes. Les progrès technologiques, dans la fabrication, l'utilisation, le stockage ou la maîtrise de l'énergie, devraient nous permettre de parvenir demain à maintenir la croissance, faire face à la démographie galopante, et permettre le développement des pays pauvres, tout en progressant vers le développement durable.

L'Europe a donc l'obligation de changer de braquet dans le soutien à la politique de recherche et développement dans les filières énergétiques classiques et renouvelables, afin de garantir à son industrie un soutien efficace au développement technologique. Ces programmes devraient être

prioritaires dans le 7<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et de développement technologique européen.

Réduire la consommation des moteurs, développer les biocarburants, accélérer les recherches sur l'hydrogène et mettre au point la pile à combustible, telles sont quelques unes des solutions à explorer. De même, pour réduire les rejets de gaz à effet de serre du secteur résidentiel-tertiaire, il faut accélérer l'installation de chauffe-eau solaires afin de produire de la chaleur par le solaire thermique, augmenter la performance énergétique des bâtiments, rénover nos logements ou en construire de nouveaux en utilisant les méthodes et les matériaux de l'architecture bioclimatique, développer la géothermie.

### **Les transferts de technologie vers les pays du Sud**

Mais il nous appartient aussi de relever un autre défi, planétaire celui-là. Ce défi, c'est celui de la croissance de la consommation d'énergie dans le monde émergent ou en développement, croissance qui soit économe en émissions de gaz à effet de serre.

Dans le monde, la consommation d'énergie est le domaine des inégalités les plus criantes : un Chinois ou un Indien consomme huit fois moins d'énergie qu'un Américain et quatre fois moins qu'un Français. Deux milliards et demi d'individus dans le monde n'ont pas encore accès à l'électricité. Il est donc inévitable et souhaitable que la consommation d'énergie augmente rapidement dans le monde en développement, alors même qu'elle va continuer de le faire dans les pays industrialisés. Si nous voulons diviser les émissions mondiales par deux, il faut que les pays développés soient exemplaires et diminuent, en 2050, leur émissions par 4. Cela représente un effort considérable.

En réalité, l'avenir de notre climat dépend très largement de notre capacité à transférer des technologies propres au monde en développement, technologies qui permettront leur accès légitime à l'énergie tout en minimisant les rejets de gaz à effet de serre.

Dans ce domaine, une priorité existe : la production d'électricité, qui s'effectue le plus souvent avec des combustibles fossiles, en très large majorité le charbon, qui plus est dans des centrales techniquement dépassées, fortement polluantes.

Certaines solutions techniques sont déjà opérationnelles. Ainsi, les panneaux solaires et les éoliennes de faible puissance fournissent des solutions intéressantes pour l'électrification rurale.

Le défi, c'est donc de financer, contre un remboursement partiel garantissant une meilleure efficacité, l'installation de ces équipements qui

permettront d'équiper les villages du Tiers-monde en réfrigérateurs solaires ou électriques pour les médicaments, en pompes solaires pour l'irrigation, en postes de radio et de télévision communautaires pour l'éducation et en petits moteurs pour les travaux courants.

Mais il faut aussi œuvrer en urgence pour les grandes agglomérations d'Afrique ou d'Asie, en favorisant la construction de centrales hydroélectriques, d'éoliennes de forte puissance dans les zones bien ventées, de centrales électriques thermiques modernes à charbon propre ou à gaz.

En définitive, pour se sauver eux-mêmes, les pays riches ont aidé à sauver les autres.

Si nous ne sommes pas capables de le comprendre, des centaines de milliers d'hectares seront détruits régulièrement par des incendies, des zones tempérées vont se désertifier, les glaciers vont continuer à fondre, le niveau des eaux va remonter.

À nous de convaincre et de proposer des solutions et des incitations. Il ne suffit pas de venir constater l'ampleur des dégâts, de déclarer que « des nouvelles canicules sont prévisibles », il faut prendre ce problème à bras le corps, en faire la priorité des priorités de l'Union Européenne.

Il faut tout faire, pour accélérer la prise de conscience de nos concitoyens pour multiplier les solutions pratiques permettant à notre pays de conforter sa position exemplaire pour la limitation de ses rejets de gaz à effet de serre et de privilégier des technologies propres.

Il faut donc soutenir sans réserve la recherche et le développement, favoriser les transports collectifs. Et faire que le développement durable ne soit pas un artifice de discours à Johannesburg, mais une de nos préoccupations constantes et majeures.

Il faut enfin s'engager sur des programmes de coopération novateurs, efficaces et proches du terrain avec les pays du Sud car, en habitant tous sur la planète Terre, **la solidarité environnementale** nous lie, qu'on le veuille ou non, à tous les pays du monde.

Une révolution énergétique est inéluctable car les réserves de la planète s'épuisent.

Dans la perspective de la lutte contre le changement climatique, n'y a-t-il pas finalement une opportunité historique à accélérer cette révolution ?

La révolution énergétique en réalité contiendra un triple avantage.

Le premier sera d'organiser la transition et le redéploiement, avant que des tensions, des troubles et des guerres ne finissent par mettre, aux mains des communautés privées, progressivement, leurs approvisionnements traditionnels.

Le deuxième sera de réorganiser l'économie vers des emplois découlant de stratégies du développement durable.

Le troisième sera d'avancer plus rapidement dans la lutte contre le changement climatique et de maintenir la planète vivable car, comme l'a dit Nicholas STERN, « *lutter contre ce phénomène coûtera moins cher que de ne rien faire* ».

**Jean-Yves LE DÉAUT**

**M. Dino SINIGALLIA**, Chef de Délégation à la République Dominicaine , DG  
ENERGIE, Commission européenne

## **Coopération Régionale pour le développement durable dans les RUP et les Caraïbes**

### **Énergie pour un avenir durable**

Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

Je suis enchanté de pouvoir m'entretenir avec vous pendant cet événement sur le développement durable dans les RUP (Régions ultrapériphériques) et les Caraïbes. Je voudrais remercier tout particulièrement nos hôtes ainsi que les organisateurs pour me donner la chance de vous présenter la perspective Européenne relative au rôle que les politiques énergétiques peuvent jouer dans la réalisation du développement durable et du changement climatique.

### **EUROPE DÉFI...**

Nous entrons aujourd'hui dans un nouveau paysage énergétique. Il s'agit d'un paysage dans lequel les régions économiques du monde sont dépendantes les unes des autres pour assurer la sécurité énergétique et des conditions économiques stables ainsi que pour assurer des actions effectives contre le changement climatique.

L'accès à l'énergie est fondamental pour la vie quotidienne de tous les Européens. Les citoyens sont touchés par des prix plus élevés, par des menaces à la sécurité de l'offre d'énergie et par les changements climatiques en Europe. L'énergie durable, concurrentielle et fiable est un des piliers de base de notre vie quotidienne.

Les défis que nous affrontons aujourd'hui peuvent se résumer à une question : ***comment utiliser et produire l'énergie d'une manière efficace durable pour assurer la sécurité de l'offre, la protection de l'environnement et la concurrence pour le bénéfice de tous?***

Permettez-moi de commencer avec le changement climatique.

Les preuves scientifiques sont claires : le changement climatique est entrain de se dérouler. Il n'y a plus de polémique sur cette question. Le rapport Stern est la preuve évidente que si nous n'agissons pas dès maintenant, le coût total et les risques engendrés par le changement climatique seront équivalents à **une perte d'au moins 5% du PNB** global par an, à partir de maintenant et pour toujours.

Mais il s'agit là d'un scénario optimiste car si une plus large gamme de risques et d'impacts est prise en considération, **les estimations des dommages causés augmenteraient à 20% et plus du PNB**. En revanche, le coût de l'action pourrait être limité à environ 1% par année.

De plus si nous n'agissons pas de manière forte maintenant, il sera trop tard et les générations futures ne pourront rien y faire, peu importe les mesures qu'elles adopteront. L'énergie est donc un problème qui ne concerne pas seulement notre sécurité réciproque d'offre et de croissance économique mais aussi le futur de notre planète. C'est pourquoi c'est un sujet qu'il faut traiter en urgence et avec sagesse.

Le défi, bien sûr, ne porte pas seulement sur le changement climatique, il concerne également la sécurité Européenne de l'offre énergétique, l'économie et le bien être de nos citoyens.

Même sans parler du changement climatique, il y a toutes les raisons pour limiter la croissante exposition de l'Union Européenne à la volatilité des prix du pétrole et du gaz et aux futures incertitudes sur les développements du marché, pour assurer un marché européen de l'énergie compétitif, pour stimuler l'économie, l'emploi et pour assurer la protection environnementale.

Pour faire face à ces défis l'Europe doit résoudre ses problèmes communs avec une politique énergétique commune, approche qui a été approuvée par les dirigeants de l'UE au Conseil Européen en mars cette année.

### **« STRATEGIC ENERGY REVIEW » UNE NOUVELLE POLITIQUE ENERGETIQUE POUR L'EUROPE**

Pour expliquer ce à quoi une politique énergétique commune pourrait ressembler, la Commission a adopté, le 10 janvier, une communication intitulée « une politique de l'énergie pour l'Europe ». Cette communication était accompagnée de plusieurs documents présentant un large paquet de mesures pour établir une nouvelle politique énergétique pour l'Europe, pour lutter contre le changement climatique et redynamiser la sécurité et la compétitivité énergétique de l'Union Européenne.

Les propositions fixent des séries d'objectifs ambitieux pour l'UE, notamment sur :

- l'émission de gaz à effet de serre : 20% de réduction d'ici 2020 ;
- l'énergie renouvelable : 20% de l'énergie utilisée d'ici 2020 et 10% des parts de biocarburants dans les transports ;
- efficacité de l'énergie : 20% d'amélioration pour 2020.



## **LES RESSOURCES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES** **LA CARTE**

La carte des énergies renouvelables de la Commission présente une analyse de 3 secteurs : électricité, chauffage- refroidissement (« Heating & cooling »), et transport. La commission a établi une stratégie de IO.N.G terme pour augmenter de manière importante la part des énergies renouvelables dans ces 3 secteurs.

En 1997, l'Union Européenne a commencé à travailler avec comme objectif 12% de part des énergies renouvelables dans sa consommation énergétique d'ici 2010, ce qui représente le double de sa contribution pour les énergies renouvelables par rapport à 1997. Cependant, bien que les énergies renouvelables aient augmenté leur contribution de 55% en termes absolus depuis 1997, certaines prévisions indiquent **qu'une contribution de plus de 10% ne sera probablement pas atteinte d'ici 2010.**

Le paquet énergétique adopté par la Commission le 10 janvier propose d'encourager les énergies renouvelables en recommandant un objectif contraignant sur le IO.N.G terme - 20% - d'ici 2020. Un autre objectif était aussi proposé par la Commission, d'une part minimum de biocarburants de 10% dans le domaine du transport, secteur actuellement presque exclusivement dépendant du pétrole.

La Commission adoptera une proposition de directive au tout début de l'année 2008 pour mettre en œuvre ces objectifs.

Cette proposition demandera aux États Membres d'établir des plans d'actions nationaux. Ces plans constitueront le cadre de référence des objectifs nationaux pour l'électricité verte, les biocarburants, le secteur du chauffage et refroidissement.

Les Plans d'Action seront essentiels pour assurer que nous sortions de la situation actuelle dans laquelle les progrès sont inégaux et irréguliers en Europe. Tous les États Membres, tous les secteurs devront jouer leur rôle pour atteindre l'objectif de 20%.

## **LA COOPÉRATION AVEC LES RUP ET LES CARAIBES**

La politique énergétique européenne ne peut pas être vue comme isolée du reste du monde ; l'élément extérieur est aussi important que la dimension intérieure.

C'est pour cette raison que les dirigeants européens lors de la réunion du Conseil Européen de mars 2008, ont demandé des orientations claires pour une politique énergétique internationale européenne effective, tous les États membres devant parler d'une seule voie.

Cela implique un dialogue avec les partenaires européens qu'ils soient consommateurs, producteurs ou pays de transit.

**La menace de changement climatique affecte bien sûr également les Caraïbes et les RUP** car ils sont composés pour la plupart d'entre eux de petites îles, avec des économies ouvertes mais fragiles, dans la plupart des cas basées sur un petit nombre de matières premières. Elles se situent en outre dans des zones exposées aux catastrophes naturelles.

Le changement climatique peut avoir un effet sur la végétation terrestre, sur la dégradation des sols ou de la barrière de corail et des ressources maritimes, touchant ainsi l'agriculture, la pêche et même le tourisme. Les effets potentiels dans ces secteurs importants pour l'économie locale peuvent avoir un impact dévastateur sur les économies locales fragiles. **La montée du niveau de la mer** est aussi une menace pour les zones côtières et des estimations variant de **30 à 50 cm au-delà des 50 prochaines années** ne sont pas exagérées.

L'Union Européenne étudie, en particulier pour les îles, comment ces défis peuvent être transformés en opportunités. Il faut promouvoir les énergies renouvelables et l'UE entend dynamiser la coopération entre la région élargie des Caraïbes dans le but de partager son expérience sur le meilleur moyen de diversifier les ressources énergétiques.

Les régions des îles tout comme les régions éloignées manquent de connections et sont très dépendantes des importations. Cependant, les pays des Caraïbes et les RUP ont une position privilégiée pour le développement des sources d'énergies renouvelables comme le soleil, le vent, la biomasse ou encore comme les énergies produites par la marée et les vagues.

Les énergies renouvelables sont d'importantes ressources qui peuvent assurer la sécurité de l'offre d'énergie. Les RUP et les Caraïbes pourraient aussi extraire un bénéfice économique grâce à la stimulation du commerce en particulier dans le domaine de biocarburants.

Bien que nos études montrent que **10% minimum de biocarburants pourraient théoriquement être atteints entièrement par la production domestique de l'UE**, ceci est à la fois peu probable et peu désiré.

En réalité, le rôle de l'importation de biocarburants est important. En créant un nouveau marché pour les pays dont le secteur agricole est en développement, cela pourra servir les populations pauvres dans les zones rurales.

En incitant le développement des industries nationales de biocarburant, la demande de l'UE aidera ces pays à développer leurs capacités pour leur propre marché.

Cependant, certaines méthodes de production de biocarburants peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement. Il s'agit de méthodes de production intensives.

Si on produit des biocarburants en utilisant les zones humides ou déforestations il faudra des centaines d'années pour créer assez d'économie de gaz à effet de serre pour compenser les émissions causées par la perte de carbone emmagasinée. Cela contribuerait aussi à un dommage substantiel de la biodiversité. Il est donc essentiel d'assurer que de telles méthodes de production - qu'elles soient utilisées sur le territoire Européen ou qu'il s'agisse de bio carburants importés - ne soient pas encouragées par la consommation croissante de l'UE.

C'est pourquoi, **la Commission à l'intention de prévoir des critères de durabilité pour le développement des biocarburants** et des les intégrer à la législation qui est en train d'être préparée pour réaliser l'objectif de 20% d'énergie renouvelable et de 10% de biocarburants.

## **SUPPORT**

Je me dois d'insister sur le fait que cet objectif doit être accompagnée d'une coopération technologique, celle-ci devant d'ailleurs aider plus particulièrement les pays en voie de développement. Cela pourrait générer d'autres avantages comme par exemple : création de nouveaux emplois, de petites et moyennes entreprises, attirer de nouveaux investisseurs pour étendre l'infrastructure d'énergie.

La Commission Européenne a établi un champ d'action pour agir. Par exemple :

- **Le Programme COOPENER** se concentre sur les services de l'énergie durable pour vaincre la pauvreté dans les pays en voie de développement, en se concentrant sur la force des capacités locales pour utiliser les énergies renouvelables. Il a débuté en 2003 avec un budget de 17 millions d'euros jusqu'en 2006 et continuera d'être supporté par le Programme Thématique pour les Ressources Naturelles de la gestion durable et de l'environnement incluant l'Énergie.

- Un champ d'action visant **le développement des énergies durables** a récemment été lancé par la Commission. Le fonds l'énergie globale et efficace et de l'énergie renouvelable a débuté avec une contribution initiale de la Commission à hauteur de 80 millions d'euros. Le but du fonds est de fournir un capital risque aux énergies renouvelables et aux projets d'investissements dans les énergies efficaces dans les pays en voie de développement et les pays en économie de transition.

- **Le secteur financier** doit aussi s'engager. Le sommet du G8 réunit à Gleneagles en 2005 a demandé aux institutions financières européennes d'utiliser leurs instruments de financement pour promouvoir une énergie plus propre et une croissance moins forte de carbone. La Banque Européenne d'Investissements et la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement ont toutes les deux leur programme de développement durable spécifique pour accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergie durable dans les régions où elles opèrent.

Cependant, cela ne suffira pas pour faire face à l'échelle du défi qui se déroule à un niveau global. Les institutions financières internationales dans le monde devraient coopérer et partager leurs expériences pour avancer dans l'agenda global mis en place par le G8 à Gleneagles.

- Un dernier outil à signaler mais non le moindre, pour encourager le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité de l'énergie : la Commission assurera que **les fonds structurels et de cohésion donne une priorité aux énergies renouvelables et également à l'efficacité énergétique**. Ainsi les RUP pourront faire usage de ces fonds dans les programmes opérationnels pour la période 2007-2013.

## **CONCLUSIONS**

Maintenant avec les bonnes décisions, l'Europe peut contribuer à une nouvelle révolution industrielle : le développement d'une économie avec peu de carbone dans laquelle les technologies des énergies renouvelables jouent un rôle clé.

Notre ambition de créer un marché qui fonctionne, pour promouvoir une énergie propre et efficace et pour faire les choix justes en matière de recherche et développement déterminera si l'Europe mène cette révolution ou si l'Europe suit les autres.

Les partenaires de l'Europe devront jouer un rôle clé dans le futur des énergies durables et globales. Et dans ce contexte le message est clair ; **l'Europe veut et doit coopérer de manière étroite avec tous les partenaires.**

Merci de votre attention.

Dino SINIGALLIA

Interventions de :

**M. Claude COROSINE**, Délégué Régional ADEME Guadeloupe

*(Discours non disponible)*

**M. Alain-Yves BREGENT**, Chargé de Mission, Direction des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles, Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer

*(Discours non disponible)*

**M. Raymond RAVI**, Responsable Développement Antilles-Guyane, Groupe ABB France

*(Discours non disponible)*

**M. Laurent BERTHELIN**, Chef Projet CITELUM CARAÏBES

*(Discours non disponible)*

**M. Dieuseul ANGLADE**, Directeur général du Bureau des Mines et de l'Energie au Ministère de l'Energie de la République d'Haïti

*(Discours non disponible)*

**M. Robert DIETHRICH**, Conseiller du Président du BRGM

## **LA GEOTHERMIE DANS LES CARAÏBES**

La géothermie est une énergie renouvelable (ENR) très ancienne, puisque la première production d'électricité par géothermie a eu lieu en 1904 en Toscane, en Italie. Pourtant, elle est encore très mal connue du public, notamment en Europe où elle est utilisée surtout pour ses capacités thermiques (chauffage urbain en Ile de France par exemple).

Ici en Guadeloupe elle est un peu mieux connue parce qu'il y a la seule centrale électrique par géothermie en territoire français, à Bouillante.

1) La géothermie est particulièrement intéressante dans les îles qui ont un potentiel, parce que la géothermie « haute énergie » (qui permet de fabriquer de l'électricité avec des fluides à plus de 180-200°C) se trouve dans les zones volcaniques, comme le sont beaucoup d'îles, et que l'électricité est par nature chère dans les îles où il faut importer les combustibles, charbon, fuel ou gaz.

Ainsi, **plusieurs îles des Caraïbes ont un potentiel géothermique selon leur géologie** : Guadeloupe, Dominique, Sainte Lucie, Martinique, Antigua, etc et même une zone à Saint Domingue. Mais il ne suffit pas d'une anomalie de température, il faut qu'il existe un réservoir d'eau et de vapeur qui permette de remonter cette chaleur à la surface par des puits fous. Il reste encore des études plus précises à faire dans chaque cas par les géologues, pour trouver ces réservoirs qui donnent le potentiel réellement exploitable. Par exemple, en Martinique on a pas trouvé le réservoir approprié.

2) Il existe aujourd'hui une production d'électricité par géothermie à Bouillante : une turbine de 4 MW mise en service en 1986 (et qui sera bientôt à remplacer) et une turbine de 11 MW entrée en production en janvier 2005. **Ensemble, elles fournissent donc 14 MW nets au réseau, et la production annuelle représente environ 7% de la demande d'électricité de l'île.**

Deux projets sont à l'étude actuellement : Bouillante 3 et la Dominique. Bouillante 3 est une nouvelle centrale sur le même gisement, dont les géologues pensent qu'il est très étendu au nord et au sud. Des forages d'exploitation sont prévus pour 2008, à quelques kilomètres au nord de Bouillante, pour déterminer la capacité de la centrale à construire, qui pourrait être de 20 à 30 MW. Si tout va bien pour le déroulement du projet et pour sa construction, Bouillante 3 pourrait produire en 2011.



Les géologues estiment qu'il y a un très important potentiel géothermique à la Dominique, notamment sur le site de Wotten Waven. Pour l'exploiter au mieux, alors que les bassins en électricité de la Dominique sont réduits, il est envisagé d'exporter du courant vers la Guadeloupe et la Martinique par câbles sous-marins.

Un accord est signé entre la Dominique et ces deux régions pour financer, Interreg et la coopération française, une étude géologique destinée à prévoir l'emplacement des forages d'exploitation.

En 2008, ces forages permettront de prévoir la capacité de la centrale, sans doute entre 60 et 100 MW. Ce projet est ainsi un bon exemple de coopération entre les îles par la valorisation de leur potentiel mutuel.

Comme dit ci-dessus, plusieurs autres îles ont un potentiel géothermique utilisable. Pour le valoriser, des études géologiques complémentaires restent à faire. Géothermie Bouillante et le BRGM sont prêts à participer à de futurs développements en mettant à disposition leurs compétences et leur expérience.

3) La production d'électricité par géothermie a divers avantages, notamment en le comparant à l'éolien et au solaire dont la marche est intermittente et aléatoire. **Avec la géothermie nous avons une production continue toute l'année**, un fonctionnement « en base » pour satisfaire la demande d'électricité. C'est très important pour un réseau insulaire.

Cette production est tout à fait compétitive dans les RUP et les îles, comparée aux modes classiques : fuel, gaz ou charbon importé. Ainsi son coût de production est aujourd'hui à peine la moitié du coût d'une production par diesel ou turbine à fuel, vu la prise de pétrole en hausse constante.

C'est évidemment **une énergie propre, sans gaz à effet de serre, et renouvelable, d'autant plus si l'on réinjecte les fluides utilisés.**

Est-elle parfait pour autant? Pas tout à fait, il y a quelques rejets, limites, notamment de produits soufres et d'hydrogène sulfuré qui a une mauvaise odeur.

Malgré toutes les précautions prises, il y a aussi du bruit surtout à l'arrêt par déclenchement et à la remise en route. Il y a beaucoup moins de bruit en marche continue.

Cependant il faut absolument éviter que des voisins viennent construire tout contre la centrale, comme c'est malheureusement le cas autour de la centrale actuelle de Bouillante.

C'est pourquoi nous envisageons un emplacement dans une zone peu habitée pour Bouillante 3.

J'avais ici un diaporama sur la centrale de enter Bouillante. Je n'ai pas eu le temps de vous le présenter.

Cette réalisation reste exemplaire pour les Caraïbes, et devrait conduire à des développements dans d'autres îles, permettant ainsi d'économiser d'importantes quantités de combustibles fossiles.

Robert DIETRICH

**M. Michel CLERC**, Président de l'O.N.G DROIT A L'ENERGIE SOS FUTUR

Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, je veux exprimer ma satisfaction d'être des vôtres à l'occasion de ces 3<sup>èmes</sup> Assises de l'énergie et du Développement Durable. C'est pour moi une première, je n'étais pas présent lors des précédentes éditions. Je le regrette d'autant que M. Philippe Pernet est un ami de longue date et me réjouis aussi que Mme Fédéroff « bonne fée du COEDADE » soit présente.

Je me dois de préciser que l'action du COEDADE s'inscrit tout particulièrement dans l'activité de notre association *Droit à l'Énergie*, dont le but est de faire reconnaître le droit à l'accès à l'énergie comme un droit fondamental de l'Homme.

Je ne vais pas m'étendre plus IO.N.Guement sur ce qu'est *Droit à l'Énergie* et ses modes d'actions, mon ami Pierre Jean COULON, Vice-Président Délégué de *Droit à l'Énergie* l'exposera dans son intervention de Vendredi matin, lors de la table ronde consacrée justement à : « L'accès à l'énergie pour tous, un droit fondamental ».

Le thème de cette table ronde : « L'énergie propre et sa maîtrise, moteur de Développement Durable », est, je dirais, un sujet banal, un sujet de discussion que l'on retrouve dans la quasi totalité des conférences ou forum dédiés à l'énergie.

Mais, là où ce thème « classique » prend une autre dimension, une autre ampleur, c'est quand il est « évoqué » dans une de ces îles.

**L'insularité modifie, dans des proportions certes inégales, tous les éléments de la vie, ces éléments nécessaires à la vie.**

**Je pense à l'eau, aux aliments, aux matériaux,...et bien entendu à l'électricité, au gaz, au pétrole,... en somme à l'énergie.**

Et un certains nombre de contraintes, qu'elles soient géographiques, géostratégiques ou plus encore géo-économiques avec le développement du tourisme, font que l'énergie devient un problème crucial des lors qu'elle doit être disponible en quantité et en qualité.

Nous voici donc confrontés à de multiples problèmes :

Il faut de l'énergie et si vous me le permettez, je m'arrêterai à l'électricité, plus grand dénominateur commun énergétique et, comme celle-ci n'existe pas naturellement, il faut la produire... avec d'autres énergies primaires.

Il faut donc de l'énergie en permanence, une énergie propre, à un prix raisonnable et, j'ajouterai, **une énergie locale assurant une indépendance énergétique ! Ce qui est je pense un impératif pour une île.**

Nous sommes dans la quadrature du cercle !

Avec un brin de provocation, je dirai que la hausse continue du pétrole, avec un baril à 100 Dollars est une chance. Une chance en cela qu'elle va obliger les autorités, les entreprises, les institutions à rechercher des modes de production d'électricité en dehors des cycles habituels, notamment hydrocarbures.

Nous rejoignons ainsi l'action de *Droit à l'énergie* au sein des Nations Unies, de la Banque mondiale, lorsque nous prônons pour un développement de l'accès à l'énergie, par des installations utilisant les ressources locales et endémiques.

Bien sûr, nous savons que ces énergies, leurs installations, leurs utilisations ont un coût, un coût supérieur aux coûts habituels des modes classiques et c'est bien pourquoi, nous demandons en permanence, l'appui et l'intervention des institutions.

Nous sommes persuadés que, s'il y a un domaine où les Public Private Partnership (PPP) doivent trouver rapidement une émergence, c'est bien celui de l'énergie et de la production d'électricité. Il doit y avoir intervention des institutions- World Bank, des états, et des grands majors de l'énergie, quitte à élaborer des mesures incitatives, du genre cautionnement des investissements en échange d'engagements éthiques.

Nous sommes bien dans une posture où les institutions doivent intervenir, puisqu'on touche à leur engagement pour :

### **La réduction de la pauvreté sur Terre, Le changement climatique.**

Or, l'énergie est concernée par ces deux sujets. Alors, reste les modes de production et les énergies primaires.

Bien entendu, il faut développer l'éolien, le solaire (thermique et photovoltaïque), la bio-masse et d'autres, mais vu la croissance de la demande, il faut une production de base forte. Et ça, ce ne sont pas les énergies renouvelables d'aujourd'hui qui la fourniront, demain ou après-demain peut-être, mais aujourd'hui, je n'y crois pas.

**Alors, il y a une question réelle qui se pose, qu'elle sera l'énergie de base des îles dans la décennie à venir ?**

A *Droit à l'Énergie*, nous avons pour règle de ne jamais choisir les solutions à la place des utilisateurs et des autorités concernés, c'est notre façon à nous de faire valoir une forme de démocratie.

**L'énergie est devenue, aujourd'hui vital pour le développement qu'il soit économique, social, en un mot « HUMAIN ».**

Nous considérons à *Droit à l'Énergie* que, l'énergie est justement un sujet trop important pour se retrouver entre les mains de quelques décideurs. L'énergie concerne tout le monde et, chacun doit se sentir concerné par l'énergie.

A *Droit à l'Énergie*, nous avons pris l'habitude, dans tous les pays où nous sommes organisés, **d'associer la société civile via nos antennes locales, au débat énergétique des pays concernés.**

Et la maîtrise d'une énergie propre, cela passe par là, cela passe par l'engagement de chacun. Oh !, pas à titre individuel, mais au sein d'associations. Et cet engagement, non seulement il évitera aux autorités d'aller au plus simple, au plus rapide, mais, il enrichira la réflexion et décidera du choix dont ils seront les premiers bénéficiaires. En disant cela je ne pense pas que tout se réglera d'un « coup de baguette magique », ce serait trop simple, mais, ce sera un pas, un pas pour mieux vivre ensemble.

Autre considération dans le sujet qui nous occupe, l'énergie la plus propre reste celle que l'on ne consomme pas. Dans le même temps où nous recherchons de nouvelles formes de production propre, nous devons engager une réflexion sur l'efficacité et l'efficience énergétique et considérer les économies d'énergies non pas comme un gadget mais bel et bien comme un gisement énergétique.

En état de cause, il y aura nécessité pour l'Etat français, pour l'opérateur ou les opérateurs de subventionner l'énergie de façon à ce que les insulaires ne soient pas, une fois encore, pénalisés par les tarifs ou par les pénuries et qu'ils soient considérés de la même manière que tous leur compatriotes continentaux.

Bien sur une telle considération touche d'autres secteurs :

- l'urbanisme
- le transport
- l'organisation du travail (salariés qui travaillent à 3h de leur domicile)
- etc....

C'est toute une culture de vie et de société qu'il faut revoir, cela passe par l'engagement de chacun par la démocratie représentative et participative.

Michel CLERC

**M. Etienne COUVREUR** , Directeur INES Education

M. Couvreur est intervenu sur plusieurs points lors de son exposé. Notamment sur **les enjeux et atouts de l'énergie solaire** dans le contexte mondial de diversification des sources d'énergie et de développement des énergies renouvelables face à la rareté et à la cherté des énergies fossiles.

Il a également fait une présentation de l'INES - Institut national de l'énergie solaire et ses deux plate formes Recherche et Education, organisme soutenu par les pouvoirs publics, notamment l'ADEME- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Il a par la suite, soulevé qu'il devrait y avoir une **révolution rapide souhaitable dans la vision du bâtiment**. Et qu'il y a nécessité de respecter une approche logique : d'abord sobriété énergétique, puis efficacité énergétique et enfin valorisation des énergies renouvelables. Le bâtiment ne doit plus être considéré comme un lieu de consommation d'énergie mais aussi comme une source potentielle de production au service du bâtiment lui même mais aussi d'autres domaines d'utilisation (exemple : transports).

- dimension technique économique par la rencontre des mondes du bâtiment et de l'industrie : nouveau matériaux, gestion du stockage de l'énergie solaire, de fait intermittente.
- dimension humaine par le potentiel d'emplois et de formation correspondants.

M. Couvreur a souligné le **potentiel considérable des RUP par une ressource solaire considérable mais sous exploitée** alors que la dépendance vis à vis des ressources fossiles est d'autant plus coûteuse dans ces territoires, et que la demande d'énergie a des aspects spécifiques (exemple : pointes de la demande électrique liée à la climatisation) auxquels le solaire peut répondre en parallèle à une nouvelle conception des bâtiments neufs limitant le recours à la climatisation active.

Il a terminé son intervention sur le fait qu'il semblait primordial de massifier et banaliser le solaire thermique et photovoltaïque dans les RUP ainsi que les techniques qui sont déjà opérationnelles (ainsi qu'en France les outils de financements): « **même si la recherche continue, la filière a dépassé le stade de l'expérimentation** ».



**M. Gérald BOUGRER**, Promoteur, Inventeur

L'EDF produit **l'Energie** « consommée » aux Antilles Françaises à perte, et c'est la **CSPE** (Contribution Sociale Pour l'Electricité) qui nous sauve, nous, autochtones d'un tarif qui serait, sans elle, insupportable. De plus, depuis le 1er Juillet 2007, le Marché de l'Electricité est ouvert avec tous les risques de fluctuations, auxquels, sans doute, les tarifs réglementés ne résisteront pas.. d'ailleurs les prix du pétrole actuels et ceux prévus en perspective ne sont guère rassurants.

Faute d'une réelle prise de conscience de la population, **l'Eau** est sujette à pollution et à de nombreux gaspillages. Et c'est en tenant compte des enjeux sociaux économiques sous tendant ces constats, que j'ai pris l'initiative de mettre en place une R & D Appliquée et une Veille Technologique intensives pour apporter des solutions technologiques adhoc.

J'ai pu ainsi anticiper avec, près de 5 Ans d'avance, via mes compétences en tant que Promoteur/Inventeur depuis une quinzaine d'années en « **Hautes Technologies Durables Appliquées** », grâce à des innovations à **forte valeur ajoutée Développement Durable** :

**a)** en Matière **d'Ecologie et d'Environnement** : Invention du Produit-Logiciel **SEA&SEES** (Système Expert d'Analyse des Eaux, des Effluents et des Sols en Temps Réel.

Utilisation de Borganismes saprophytes en cas de Pollution.

**b)** en Matière de **Production d'Energie** :

- ❖ -via du Solaire PhotoVoltaïque (Promoteur de 40 000 m<sup>2</sup> de Panneaux Solaires (La plus importante Centrale photovoltaïque en Guadeloupe actuellement en cours))
- ❖ -via Technologies « Innovantes » en Hydro Energie Marine

1) SMMIPE : Invention de la Station Marine Mobile Intelligente de Production d'Energie à partir de courants s/Marins.

2) ETM : Energie Thermique des Mers (Adaptation : un même dispositif industriel exploitant la différence de T° entre la surface de l'Océan et les profondeurs pour produire de l'Electricité mais aussi de l'Eau douce, de l'Air Réfrigéré,& de l'Air conditionné, récupérer la Biomasse Marine(BALgues pour production de produits pharmaceutiques ex : spiruline,...).

Mr le (futur)Président de la République, sur le Développement Durable à Bordeaux, le 1er Mars 2007 :

« La mer tropicale est une source majeure d'énergies renouvelables », renchérit le nouveau chef de l'Etat, qui cite notamment l'énergie thermique des mers comme piste pertinente de recherche.

**c)** en Matière d'Economies d'Energie et de consommations d'Eau :

via nos TéléTechnologies Durables : (LUXICOM) : TéléGestion pour optimisation du suivi et de la Maintenance globale et surtout réduction de la consommation énergétique (-40% en moyenne) et donc des GAS (Gaz à effet de serre) sur l'Eclairage Public où 1 kWh = 790 g de CO<sup>2</sup> (source EDF) ;

un des postes les plus énergivores (60 à 65% du Budget d'Electricité d'une commune en Guadeloupe ; 40 à 45% en Métropole).

Idem fonctionnalités économisatrices dans le domaine de la consommation d'Eau en Habitat Individuel et/ou Collectif.(EDELIA)

De nombreux Concours d'Entreprises remportés cités ci-dessus, les premiers supports financiers d'OSEO INNOVATION, plus l'ADEME,...les marchés déjà remportés ou en cours ; ont, par ailleurs confortés ces choix stratégiques de Développement de Technologies Durables du départ.

L'éligibilité de nos technologies en termes de Certificats d'Energie (CEE) par l'EDF, en accentue la portée.

Idem côté de La Commission Européenne : l'EIEA (Energy Intelligence Exécutive Agency) en efficacité Energétique (Domaine SAVE) et en Développement d'Enr Alternatives (Domaine ALTENER).

A L'Export Caribéen : CUBA, HAÏTI, St-DOMINGUE, La JAMAÏQUE nous ont déjà sollicité et rencontré.

Forte de ces réalités, nous pouvons traduire ce parcours entrepreneurial en force de démonstration pragmatique de la possibilité (1) de retour in boni de l'économie des communes dans les Antilles Françaises via un « mix énergétique ».

Mix comprenant du solaire photovoltaïque et les innovations en production d'énergie sus citées et (2) de positionner et/ou d'asseoir une stratégie de Leadership français sur le Développement des « Enr » dans Les Caraïbes au sens large.

Pour se faire, des actions fortes en termes d'incitation (complémentaire à ce qui existe déjà) et des Etudes modélisant cet acquis et expérience « entrepreneurial », seraient à envisager afin d'accélérer les processus d'appropriation de ces Technologies Durables par les populations insulaires en général.

Un territoire (celui du Moule où les Enr sont déjà bien présentes) se prêterait très bien à l'intégration de ces technologies durables en se muant en Technopôle ou Centre de Compétences « Enr » avec incubation et autres... . La Député-Maire UMP : Mme Gabrielle Carabin que j'ai déjà rencontrée à ce propos, y semble, d'ailleurs plus que favorable.

Gérald BOUGRER

## Mercredi 7 novembre 2007

*(suite)*

**2<sup>ème</sup> table ronde :** (Plénière de 16H à 18H15)

**« Les Politiques Régionales de l'Europe et autres programmes de financement pour les RUP et les autres Territoires »**



P.Peucellier, D.Dufoix, P.Costa, J.Gaillou, D.Anglade, R.Ravi

**Président :**

**M. José GAILLOU** , Vice Président du Conseil Régional de la Guyane

**Modérateur :**

**M. Patrice COSTA**, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste

**Mme Delphine DUFOIX**, « expert national détaché » à l'unité RUP de la DG REGIO (Commission européenne), chargée de la coordination des questions liées aux régions ultrapériphériques

### **La politique régionale et les autres instruments communautaires en faveur de l'énergie**

Dans sa communication du 10 janvier 2007 intitulée « une politique de l'énergie pour l'Europe », la CE propose une stratégie ambitieuse et multisectorielle afin de parvenir à une énergie plus sûre, plus compétitive et plus durable. Les raisons d'être d'une politique européenne de l'énergie.

L'UE doit faire face à d'importants défis en matière énergétique :

Les effets du changement climatique

- le changement climatique est en cours et certains signes indiquent même que cette évolution s'accélère (augmentation des risques d'inondation, de sécheresse, retrait des glaciers, multiplication des phénomènes extrêmes tels que les cyclones, ouragan, tsunami,...)
- les EGES ont déjà conduit à un réchauffement de la température mondiale de 0,6% selon le groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat. Si aucune mesure n'est prise, l'augmentation de la température pourrait s'accroître jusqu'à 3,8% ce qui aurait des conséquences très dommageables pour les économies et les écosystèmes de toutes les régions du monde.

Or l'énergie est responsable de 80% de toutes les émissions de GAS dans l'UE selon l'agence européenne de l'environnement. Elle est donc à la source du changement climatique et de la majeure partie de la pollution atmosphérique.

La vulnérabilité extérieure de l'UE à l'égard des importations d'hydrocarbures.

- **L'UE dépend de plus en plus des importations d'hydrocarbures :**

Pour le gaz 57% actuellement de ressources extérieures, 84% en 2030.

Pour le pétrole, 82% actuellement, 93% en 2030.

Une telle situation comporte des risques politiques et économiques pour l'UE d'autant que :

- les réserves d'hydrocarbures sont concentrées entre les mains de quelques pays producteurs et une réelle incertitude plane quant à la volonté et la capacité des ses grands producteurs de gaz et de pétrole d'intensifier leurs investissements afin de répondre à l'augmentation de la demande mondiale. Le risque de rupture d'approvisionnement grandit.

### **La hausse des prix de l'énergie.**

- L'Europe est de plus en plus exposée à la volatilité des prix et des augmentations de prix sur les marchés internationaux de l'énergie.
- De plus, le marché intérieur de l'énergie qui avait été élaboré au niveau communautaire afin d'offrir un choix réel aux consommateurs à des prix équitables et concurrentiels n'a pas promis les effets escomptés. En effet, l'état de la concurrence dans les secteurs du gaz et de l'électricité dans les EM montre que les obstacles persistent toujours et empêchent les consommateurs européens de pouvoir bénéficier des avantages de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité.

### **La durabilité/mieux lutter contre les effets du changement climatique.**

Objectifs qui découlent notamment du Conseil européen de printemps des 8 et 9 mars 2007 :

- Un objectif général : limiter à 2° Celsius la hausse moyenne de la température à l'échelle de la planète par rapport au niveau préindustriel.

Pour cela :

- l'UE se fixe comme objectif unilatéral de réduire de 20% ses EGES d'ici 2020 par rapport à 1990. (Le conseil européen estime que les pays développés devraient s'engager à réduire de 30% environ leurs émissions d'ici 2020 dans le cadre d'un accord international et de 60% à 80% en 2050.)
- accroître l'efficacité énergétique afin d'économiser 20% de la consommation énergétique de l'UE par rapport aux projections de 2020.
- porter à 20% la part des ENR dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici à 2020.
- porter à 10% minimum la part des biocarburants dans la consommation totale d'essence et de gazole destinée au transport au sein de l'UE d'ici 2020.

### **Garantir la sécurité de l'approvisionnement.**

- la nouvelle politique énergétique insiste sur l'importance des mécanismes de solidarité entre les EM et sur la diversification des sources d'approvisionnement et des voies de transports .
- Investissement dans le cadre des RTE-E afin de mieux relier les grands réseaux de gaz et d'électricité.

### **Garantir la compétitivité de l'UE et la réalisation effective du marché intérieur de l'énergie.**

- l'UE a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur de l'énergie afin de favoriser l'établissement de prix de l'énergie équitables et concurrentiels, la réalisation d'économies d'énergie et d'investissements plus importants.
- La réalisation d'investissements est d'autant plus importante dans le domaine de l'efficacité énergétique et des ENR si l'UE veut maintenir son rôle de leader mondial dans le domaine des technologies renouvelables. (20Md de chiffre d'affaire et 300 000 emplois aujourd'hui).

### **Le rôle des RUP dans la politique énergétique de l'UE**

Les RUP ont une carte très importante à jouer dans le cadre de la politique européenne de l'énergie. Tout d'abord, parce qu'elles font partie des régions les plus affectées par les effets du changement climatique : multiplication des cyclones, l'augmentation du niveau des mers qui aura des répercussions immédiates sur l'agriculture, le tourisme, les ressources en eaux, les écosystèmes et la biodiversité de ces régions.

De plus, l'augmentation du prix des transports découlant de la hausse des prix de l'énergie pénalise en premier les régions géographiquement les plus éloignées du continent européen.

Ensuite parce qu'elles bénéficient de véritables atouts en matière d'ENR qu'il convient de valoriser. Dans sa récente communication sur l'avenir de la stratégie avec les RUP, la CE invite ces régions à améliorer leur bilan énergétique compte tenu de leur très forte dépendance au transport aérien.

Elle propose également aux RUP de réfléchir sur les moyens d'exploiter au mieux les opportunités offertes par leurs atouts naturels (géothermie, énergie solaire, biomasse,...) afin d'améliorer et de renforcer leur compétitivité.



Le thème de l'énergie étant au cœur de l'agenda européen, on le retrouve de manière transversale dans de nombreux programmes européens.

Toutefois dans le labyrinthe des financements communautaires en faveur de l'énergie l'UE cherche à assurer une coordination et des synergies évidentes.

Par exemple la 7<sup>ème</sup> PCDRT a été allongée de 4 à 7 ans.

Le CE encourage également une meilleure articulation entre les instruments financiers communautaires entre eux (par exemple : projets concertés FEDER/FED).

De plus, dans un souci d'efficacité une logique de complémentarité est assurée en fonction de la nature des actions que l'on souhaite financer :

- Les projets d'investissement sont financés par le FEDER et également INTERREG IV dans son volet transnational.
- Les projets de promotion, de diffusion, d'accompagnement, d'échange d'expérience, sont financés par le programme EIE2 mais aussi INTERREG.
- Les projets de recherche pure, de développement et de démonstration sont financés par le 7<sup>ème</sup> PCDRT.

### **Les projets d'investissement.**

Les investissements liés à l'énergie qui contribuent à renforcer la sécurité énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et des ENR sont considérés comme une priorité dans les règlements du FEDER. Les investissements en infrastructures continuent à jouer un rôle important dans les régions les moins développées.

Le fond de cohésion, dont bénéficient les régions les plus en retard de développement, vise à promouvoir les RTE T et la protection de l'environnement mais avec de nouvelles priorités pour la période actuelle : ENR et efficacité énergétique.

Pour la période 2007-2013, les RUP bénéficient en plus de leur dotation au titre de l'objectif convergence et compétitivité, d'une allocation spécifique visant à compenser les surcoûts liés à l'éloignement, leur insularité, leur climat et relief difficile, leur dépendance...

## **Les programmes INTERREG TRANSNATIONAUX.**

L'interdépendance entre les EM en matière énergétique devient de plus en plus grande. Un exemple, une panne de courant dans un pays entraîne des effets immédiats sur d'autres. D'où la nécessité d'encourager la coopération au niveau transfrontalier, transnational ou interrégionale afin de régler plus efficacement certains défis d'aménagement du territoire.

Exemple : une étude de faisabilité en cours pour un projet d'interconnexion électrique entre la Guyane et le Surinam se poursuit afin d'éviter les coupures d'électricité ou les insuffisances de part et d'autre du Maroni.

Ces programmes sont un outil fondamental afin de participer à une meilleure intégration des RUP dans leur environnement régional, sur les plans économique, environnemental, social, culturel ou encore institutionnel.

### **4 programmes de coopération concernent les RUP :**

**Espace Caraïbes : 47,9 M d'euros**  
**Océan Indien : 35,6 M d'euros**  
**MAC : 55,4 M d'euros**  
**Guyane-Surinam-Brésil : 12,8 M d'euros**

**Total : 151,7 M d'euros**

La mise en œuvre des programmes en 2000-2006 a montré la réelle difficulté à mobiliser les contre parties financières de la part des Etats tiers pour le financement de projets de coopération avec les RUP.

C'est pourquoi la CE a proposé de nouvelles dispositions dans le règlement de mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> FED afin de permettre une meilleure articulation des instruments financiers que constituent le FED et le FEDER.

Delphine DUFOIX

**M. Patrick PEAUCELLIER**, Directeur de l'AFD GUADELOUPE

L'AFD est un établissement public de l'Etat au service d'une mission d'intérêt général : le financement du développement durable. En effet, opérateur central de l'aide publique au développement et acteur important de la promotion des collectivités françaises d'Outre-mer, l'AFD met en œuvre par ses méthodes de travail et ses instruments financiers une politique de responsabilité sociale et environnementale. Elle inscrit désormais son action sur le terrain dans une logique de développement durable.

Dans les collectivités françaises d'outre-mer (COM), l'AFD, depuis 1946, est investie d'une mission générale tendant à favoriser leur développement économique et social.

Pour ce faire, elle a développé des outils diversifiés lui permettant d'agir en appui du secteur public (collectivités, établissements publics, sociétés d'économie mixte) mais aussi du secteur privé (très petites entreprises, petites et moyennes entreprises).

Le Projet d'orientation stratégique de l'AFD, adopté en 2007, lui fixe un double objectif dans les COM :

- ❖ Contribuer à leur croissance économique,
- ❖ Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable.

### **Les différents instruments d'intervention de l'AFD**

#### **A destination du secteur public :**

L'AFD intervient traditionnellement, en soutien à l'élaboration des politiques publiques, au travers d'activités de conseil et d'appui aux collectivités et organismes publics et par le moyen de financements bonifiés. Ses modes privilégiés d'intervention sont les suivants :

Appui technique, appui à la maîtrise d'ouvrage, ingénierie financière, instruments financiers adaptés (prêts aidés, notamment).

Dans ce cadre, elle a souhaité intensifier son action dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, du traitement des déchets et de l'environnement au sens large, pour répondre aux besoins immenses des COM en la matière.

## **A destination du secteur privé :**

Les instruments financiers de place proposés par l'AFD, tels que les produits de garantie (Fonds DOM), les prêts aidés à l'investissement (PAI) destinés au financement des TPE et des PME, n'excluent nullement, bien entendu, les secteurs liés à la préservation de l'environnement.

En outre, l'AFD étudie la création d'un instrument financier spécifique, fortement bonifié, destiné à apporter un appui spécifique au secteur privé dans les domaines suivants :

- Efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables,
- Préservation des ressources y compris assainissement liquide et solide,
- Valorisation de la biodiversité terrestre et marine ...

Il est envisagé que ce produit environnemental puisse être, en fonction des situations, directement distribué par l'AFD ou par l'intermédiaire du réseau bancaire, comme le PAI.

Il serait particulièrement destiné :

- Aux entreprises industrielles ou commerciales souhaitant entreprendre des investissements permettant de maîtriser la demande énergétique ou diversifier les sources énergétiques, ou encore préserver les ressources ou l'environnement local.
- Aux éco-industries ou éco-entreprises actives dans les domaines d'activité évoqués ci-dessus, pour le financement de leurs investissements de toute nature.

Une mention particulière doit être faite de la filiale de l'AFD, PROPARCO, dédiée au financement du secteur privé dans les Etats étrangers.

Depuis 2004, PROPARCO est autorisée à intervenir outre-mer, notamment pour investir dans des projets environnementaux (éoliennes à la Réunion et à la Guadeloupe).

## **Dans le domaine de l'habitat social :**

L'AFD, en sa qualité d'actionnaire de référence des Sociétés immobilières de l'outre-mer (SIDOM) veille à ce que la préoccupation environnementale soit systématiquement intégrée à la conception et à la réalisation des programmes de construction de logements sociaux (isolation thermique, chauffe-eau solaires, panneaux solaires ...).

La richesse et la superficie des espaces terrestres et maritimes confèrent aux collectivités d'outre-mer une responsabilité toute particulière en matière de développement durable. Elles abritent une exceptionnelle faune et flore, souvent endémique, ainsi que 10 % des récifs coralliens et lagons de la planète.

Les COM françaises font partie des quatre « points chauds » de biodiversité sur les 25 existants dans le monde. Ces points chauds sont des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité mondiale.

Face aux dangers qui menacent ces points chauds (Caraïbes, Océan Indien, Polynésie, Nouvelle-Calédonie) l'AFD participe au financement du fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) qui permet de soutenir les initiatives locales de conservation de la biodiversité.

L'AFD soutient également le projet de protection de gestion durable des récifs coralliens. Ce projet, lancé à son initiative en 2004, a pour objet de favoriser le développement durable des pays insulaires du Pacifique pour la protection et la valorisation de leurs récifs coralliens.

Patrick PEAUCELLIER

## III-2.2 :

JEUDI 08 NOVEMBRE 2008

## Jeudi 08 novembre 2007

Plénière de 9H à 10H

*Présentation du Pôle de compétitivité « SYNERGILE » (Guadeloupe) et du pôle de compétitivité « CAPENERGIES » (Région PACA)*



M. Alain VIAL-COLLET



M. Jean Christophe  
DELVALLEE



**M. Alain VIAL-COLLET**, Président du pôle de compétitivité « SYNERGILE »,  
(Guadeloupe)



### **Ou en est Synergîle**

- ❖ c'est une Association loi 1901,
- ❖ Initiée par la Région Guadeloupe et qui prend son envol,
- ❖ Constituée le 18 avril 2007 : => jeune,
- ❖ Portée principalement par des entreprises et l'UAG
- ❖ Dont le projet de candidature pôle avait été déposé fin 2006
- ❖ Et qui a une identité : Synergîle

Avec 2 domaines de technologie :

#### ❖ **Energies Renouvelables (ENR)**

##### ❖ **Construction et Matériaux**

- ❖ Adapté au milieu Tropical et/ou Insulaire soumis à risques
- ❖ L'association est ouverte à ce jour à des personnes physiques ou morales :
  - **Guadeloupe,**
  - **Martinique**
  - **et Guyane**
- ❖ Ayant un rapport avec les domaines
- ❖ labellisé sous condition d'adossement en juillet 2007 et définitivement en octobre 2007
- ❖ Adossé fin septembre au pôle Capénergies,
- ❖ Se structure et recrute un Permanent
- ❖ Décide de donner la possibilité aux projets de répondre aux prochains appels à projets lancés par l'Etat Français

## **l'Etat lance le 5ème Appel à Projets**

- ❖ date limite 30 novembre 2007
- ❖ Il faut que le projet soit porté :
  - 2 entreprises,
  - 1 labo
  - Lancé sur FUI (fonds interministériel)
  - Accessible uniquement à des projets issus de pôles labellisés

### **Intérêt pour les RUP**

- ❖ mettre en commun nos moyens,
- ❖ faire des projets sur nos problématiques communes
- ❖ dans les domaines du Pôle Synergîle
- ❖ et de ce fait faire appel à des fonds Européens qui imposent des entreprises/organismes de plusieurs pays de l'UE

### **A quoi sert un Pôle**

Les Pôles ont été mis en place afin de mettre en synergie les compétences d'une zone géographique, entreprises, organismes de recherche et de formation

L'Etat Français à favorisé ces structures en décidant :  
des moyens de fonctionnement,

1 dynamique par des appels à projets sur des fonds de recherche (ANR) et de compétitivité des entreprises (FUI)

71 Pôles existent en France sur diverses thématiques, dont 2 dans les RUP

on parle :

De R&D

De projets applicables et expérimentaux

Alain VIAL-COLLET

**M. Jean-Christophe DELVALLEE**, Directeur Général du pôle de compétitivité  
CAPENERGIES (Région-PACA)



## Rappel du cadre général dans lequel s'inscrit « Capenergies »

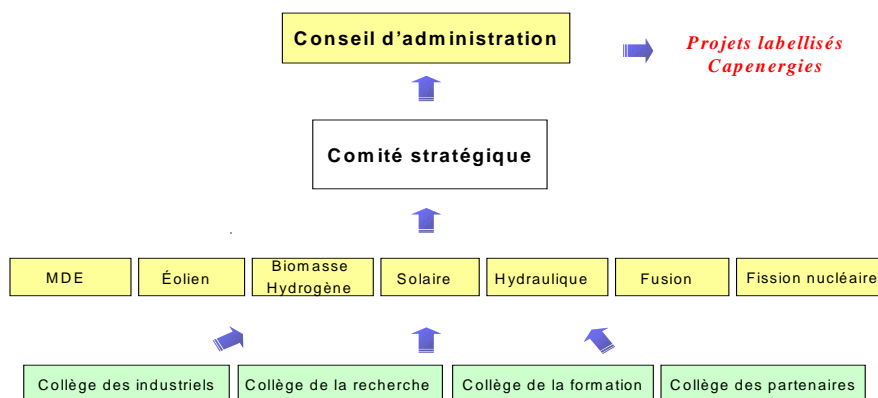
### Dans un contexte de défi mondial majeur:

- ❖ le développement de nouvelles sources d'énergies pour faire face à la pénurie sur les énergies fossiles
- ❖ la réduction des gaz à effet de serre

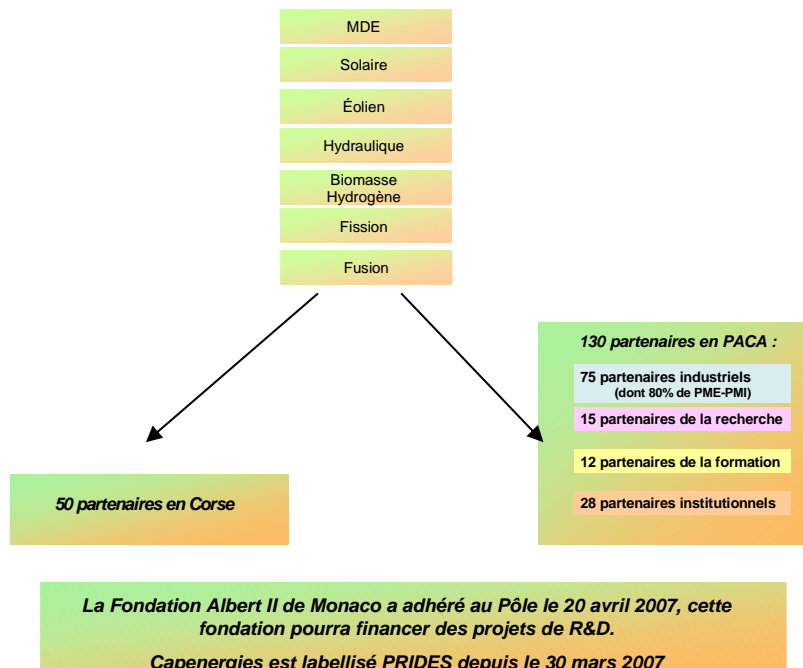
### Une ambition:

- ❖ Tirer parti des atouts régionaux (PACA et Corse) et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée aux inévitables mutations industrielles à venir.

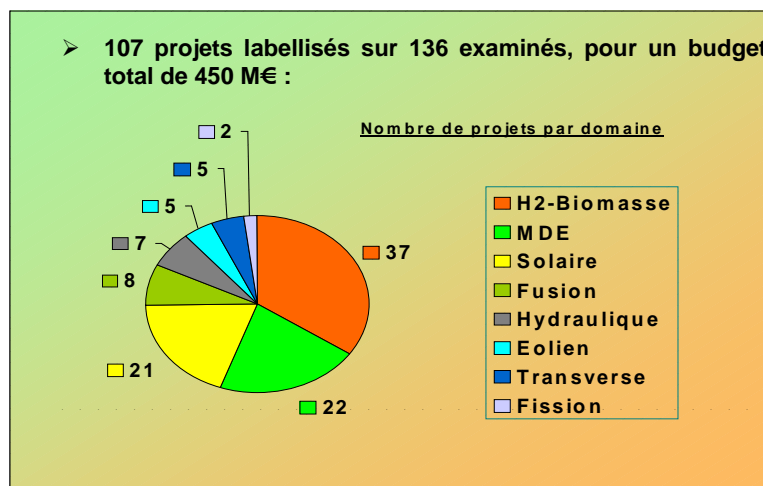
## Une association pour assurer la gouvernance du pôle



## 180 partenaires couvrant l'ensemble des filières énergétiques



## Un premier bilan des projets labellisés en 2005 – 2007



Jean Christophe DELVALLEE

**III-2.3 :**

**VENDREDI 09 NOVEMBRE 2008**

## Vendredi 09 novembre 2007

### III- 2.3.1 :

#### 3<sup>ème</sup> table ronde (Plénière de 9h à 11h)

#### « L'accès à l'énergie pour tous, un droit fondamental »

Les territoires insulaires ont plusieurs enjeux en commun, l'énergie et l'accès à l'énergie qui constitue l'enjeu le plus important.

Comment permettre le développement des ces Régions en garantissant une énergie propre et durable ?

Quelles seront les situations sociologiques futures à gérer avec les futurs coûts et la raréfaction des énergies fossiles ?



L.Galantine, C.Gaspard-Méride, P.J.Coulon,  
M.Fedoroff, P.Costa, A.R.Batista, B.Gaillard

#### **Modérateur :**

**M. Patrice COSTA**, Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie, Écrivain naturaliste

#### **Rapporteur :**

**M. Bernard GAILLARD** Directeur Master 2 Cliniques Criminologiques et Victimologiques Université Rennes 2 - Discours d'introduction : Les approches psychocriminologiques en rapport avec le développement durable et l'accès à l'énergie

**M. Bernard GAILLARD** Directeur Master 2 Cliniques Criminologiques et Victimologiques Université Rennes 2 - Discours d'introduction : Les approches psychocriminologiques en rapport avec le développement durable et l'accès à l'énergie

## **Développement durable et l'accès à l'énergie, une question anthropologique des rapports de l'humain et de leur vécu**

L'énergie est une dimension constitutive de la vie-même. Utiliser l'énergie, c'est d'emblée mettre en scène de l'échange social. L'énergie, dans ses différentes formes, est aussi essentielle que l'air et l'eau. Elle devrait donc être accessible et utilisable par tous. Nous ne sommes pas tous égaux concernant l'accès à l'énergie. La question de l'accès à l'énergie pour tous peut conduire à proposer de nouvelles solutions, dans les secteurs structurels, techniques, sociaux et financiers, aux pays désireux d'en bénéficier, avec des solutions participant au développement durable et permettant une utilisation plus judicieuse des ressources spécifiques au pays.

Poser la question du droit à l'énergie, c'est poser celle d'Être-au-Monde, d'Être-dans le Monde, celle d'Habiter-le-Monde. Cette question psycho-anthropologique s'instruit au travers du sentiment de culpabilité et des projections comme principe d'analyse ainsi que des concepts de mutualité et solidarité comme principes de régulation. Nous sommes fondamentalement traversés d'ambivalence et de contradictions. Le droit à l'énergie pour tous est revendiqué par certains, mais bien souvent il s'agit d'abord de pouvoir user de l'énergie pour soi.

Nous assistons aujourd'hui à une sensibilité grandissante pour les problèmes environnementaux et notamment pour ceux liés aux conséquences du réchauffement climatique. Nos inquiétudes anthropologiques se nourrissent de projections terrifiantes sur l'avenir de notre humanité. Ces inquiétudes ne sont qu'émanation de ce qui ne cesse de nous résister, c'est-à-dire notre angoisse de mort et notre sentiment de culpabilité sans cesse renouvelée. Elles sont également alimentées de manières conflictuelles par les velléités récidivées de pouvoir, de profit, de maintien d'emprise. L'approche psychocriminologique n'est pas à réduire à la psychologie des grands criminels, mais concerne tout simplement notre situation d'humain dans toutes ses conditions de vie, conditions l'amenant à produire des comportements parfois en écarts avec le droit, en écart avec le bien-être commun, ce Bien-être ensemble avec nos partenaires d'aujourd'hui mais aussi ces humains encore inconnus qui nous succéderont demain sur cette même Terre. Sans doute que si le bien être actuel dans certaines sociétés se réduit, nous courrons le risque de graves problèmes sociaux violents.



En s'appuyant sur certaines valeurs (responsabilité, participation et partage, débat, partenariat, innovation, pérennité, réversibilité, précaution, prévention, solidarité sociale, géographique et trans-générationnelle), il s'agit d'adopter une approche globale dans laquelle serait premier le devoir d'assurer la pérennité des ressources terrestres pour les générations à venir, c'est-à-dire d'assurer notre espace d'accueil de l'humain. Cette pérennité articulerait le local et le global rompant avec les paradigmes tout-puissants individualistico-atomistiques d'une part et les paradigmes holistiques d'autre part. Sachons donc accueillir nos petits-enfants en pensant dès la conception d'un produit industriel son retraitement et le retraitement de l'objet retraité.

Le développement important des préoccupations et des politiques publiques en matière de développement durable et d'accès à l'énergie vient faire symptôme face à notre propre horreur des risques que nous créons pour nos descendants, mais aussi pour nous-mêmes quand on imagine l'accélération des évolutions de notre environnement physique. Ces risques de plus en plus objectivables se disent dans plusieurs registres. Ce sont par exemple :

la croissance de la population, la croissance de la pollution, le développement économique, le développement de la consommation posant la question de l'épuisement des matières premières et de l'énergie. Une idée serait de stopper ou de réduire ces évolutions (mythe de la croissance zéro), avec pour certains la nostalgie de situations antérieures conçues comme éventuellement meilleures. Un autre argument est soutenu par la projection du mauvais objet sur les autres. C'est l'argument de « c'est la faute à... ».

Développement durable ou développement «soutenable» qui pourrait être supporté par l'environnement sur le long terme sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins ? C'est l'histoire de compromis entre aujourd'hui et demain, entre désirable et raisonnable, entre désir et frustration. De cette conflictualisation, nous avons la formation de toutes les convulsions pulsionnelles et défensives qui amènent certains à s'arc-bouter sur leurs propres avoirs, d'autres à l'intransigeance d'une morale écologique.

Mais peut-on définir nos besoins ? Quels sont nos besoins indispensables, ceux qui sont raisonnables ? La question des besoins n'est qu'ambition de l'humain de justifier et argumenter son aspiration à la jouissance, au bénéfice immédiat de ce qui fait plaisir. Cette question des besoins est une construction culturelle très liée à nos développements antérieurs. Les frustrations nous sont toujours assez insupportables et vécus comme dramatiques. La question du désir est à différencier de celle des besoins. De quoi avons-nous besoin ? Le besoin est une construction culturelle. Il s'agirait plutôt de parler de demande d'énergie liée à nos désirs. Ceux-ci sont dépendants de nos imaginaires, nos utopies, nos histoires, nos vellétés d'emprise, de maîtrise ou d'exclusion des autres

Le développement durable suppose un arbitrage entre la rationalité économique avec le ratio production/profits et le souci écologique et éthique, impliquant par là de nombreux conflits d'intérêts qui ne sont pas seulement entre générations vivantes et à venir, mais aussi entre acteurs du présent, entre intérêt général et intérêts particuliers. Le développement durable devient alors une opportunité de ré-interroger ce qui lie les humains dans une société, ce qui les fédère au nom d'un intérêt collectif avec cette idée de base que l'humain ne peut vivre seul sans tenir compte des autres, sans tenir compte des effets de ses propres comportements sur l'équilibre du collectif. Des notions reviennent alors à l'ordre du jour comme la solidarité, la mutualisation, le lien social. Nous sommes nécessairement solidaires et co-responsables du sort de la planète. Une nouvelle insistance sur la responsabilisation de chacun se fait jour, ce que la satisfaction au-delà des besoins primaires de chacun a pu laisser dans l'oubli individuel. Tout en pensant que certains sur cette Terre sont très loin du niveau de satisfaction de d'autres.

Le développement durable suppose également une nouvelle interrogation autour de la notion de Bien Commun. Qu'est-ce qui peut faire partie du Bien commun, et ce qui peut être propriété individuelle ? Par exemple l'eau, l'air, l'énergie, les matières premières dans le sol, la terre, la lumière du soleil ... font-elles partie du bien commun ? Le Bien Commun (avec majuscule) renvoyant à l'idée de souverain (la volonté politique qui l'emporte sur toutes les autres) institue des règles dont on ne peut s'affranchir collectivement, justement au nom de ces nécessités de la sauvegarde commune et inscription dans la durée de l'espèce humaine. Ce Bien Commun ferait Institution, viendrait s'imposer à tout humain au-delà des contingences matérielles quotidiennes. Il s'impose à l'Humain et le structure en le contraignant à des Lois et règles. Le Bien Commun ne serait pas seulement matériel mais aussi structurel. L'énergie ne devrait ainsi ne pas être à vendre. C'est sa mise en disponibilité et son transport qui sont à rémunérer.

L'accès pour tous à l'énergie dans un développement durable induit cette règle de l'epoché, c'est-à-dire de la suspension du jugement, ne rien admettre comme allant de soi, ne rien présupposer, ce n'est finalement rien d'autre que s'interroger constamment au sujet de nos connaissances, et au sujet des effets induits par notre existence même. Quelle est la nature de notre souffrance ? Quelles sont les conditions du bonheur ? L'epoché est cette suspension de nos jugements sur ce que nous concevions être hors de notre conscience, pour nous interroger sur nos jugements eux-mêmes, ceux que nous avons affirmés jusque là comme pertinents, raisonnés, scientifiques, prisonniers de nos valeurs et de nos engagements. De ce nouvel examen peut alors naître une autre connaissance.

Mais pour cela, et ceci est difficile, il est nécessaire de mettre le monde entre parenthèses ainsi que les vérités que nous avons admises lorsque nous étions dans l'attitude d'esprit naturelle, y compris les vérités dites scientifiques issues du développement à outrance des objectifs de l'énergie.

L'énergie constitue un marché mondial. Le mécanisme essentiel repéré par R.Girard est dérivé du désir mimétique, cette chose que tout un chacun désire par mimétisme des autres. L'exploitation de l'énergie par certains, le désir de certains envers cette exploitation ne laisse pas indifférents les autres humains. Cela devient porteur de tous les conflits. R.Girard parle de rivalité mimétique. Cette relation de désir mimétique (telle à l'égard du maître, des parents) est positive, dynamique car potentielle d'adaptation et d'évolution. Les groupes sociaux ont débordé d'initiatives et d'inventions pour développer toujours plus l'utilisation des énergies visant un confort toujours plus grand de l'humain. Cette relation mimétique n'est pas conflictuelle si chacun garde ses positions différenciées, et que l'objet de désir reste suffisamment désirable. Désirer le même objet, tel l'énergie, ne veut pas dire que nous en faisons la même utilisation. La violence chez R.Girard est une crise de l'indifférenciation. Peut-on admettre que des pays dits émergents accèdent à cette même utilisation de manière indifférenciée. Se produit alors le bouc-émissaire. Ce sont les rites qui rejouent le meurtre de la victime émissaire qui restituent la paix dans un groupe redevenu différencié.

Les signes de violences dans le champ de l'énergie, de ses utilisations, et des politiques à son sujet sont nombreux. Je vais en lister quelques unes au risque d'être non-exhaustif :

- les réactions violentes des populations confrontées à l'installation des industries d'énergies (barrages, centrales...), au prix des carburants, aux blocages de ports...
- les discours tenus : exemples : des discours de guerre

Exemple pris dans Le Monde 24.10.2007 A propos de la taxe carbone :  
*Les syndicats patronaux du Medef et la CGPME cherchent à "**torpiller**" la mesure, juge pour sa part Sandrine Mathy, présidente du Réseau action climat. Pour Nicolas Hulot et les associations écologistes qui participent au Grenelle, l'instauration de la taxe carbone, préconisée dans le "pacte écologique", avait valeur de test pour le succès de la table ronde*

*Pesticides, agriculture bio : les objectifs chiffrés sont une "ineptie", selon la FNSEA* Pascal Ferey, vice-président de la FNSEA, représente le syndicat agricole majoritaire à la table ronde finale du Grenelle de l'environnement.

- les guerres entre Etats et guerres civiles liées aux réserves pétrolières, matières premières ;
- le vol d'énergie

Cela nous amènera à nous poser la question de la responsabilité. On se demandera, ce qu'est une action responsable de développement. Sartre dirait que "dans chaque acte que je fais, j'engage avec moi l'humanité". Nous avons à nous poser cette question : l'action que je mène est-elle socialement et environnementalement viable à l'échelle globale ? Nous pourrions avoir l'inscription d'un nouveau délit en lien avec des décisions politiques mettant en danger les réserves d'énergie, d'eau, l'environnement.

Le développement durable peut être conçu comme une forme moderne de gouvernance, plus précisément comme un projet de gestion combinée de la nature et du social, qui va déployer au niveau local une série de dispositifs dont le but est d'orienter la conduite des populations. Les deux dynamiques apparemment contradictoires que sont la conservation et l'exploitation des ressources naturelles peuvent alors être appréhendées comme les deux pôles du même processus de développement durable. Celui-ci n'est pas indépendant d'une pensée du pouvoir et de son organisation. Le développement durable est actuellement intégré dans les discours politiques. Qu'en reste-t-il de cette appropriation par les politiques ?

L'accès à l'énergie pour tous dans le cadre d'un développement durable ne s'envisage pas dans un pouvoir répressif qui interdit ou contraint des activités, mais un pouvoir incitatif et diffus, qui investit le corps de la société et fabrique des sujets adaptés au développement durable en leur conférant un « rôle », des « devoirs » et des « intérêts ». En confiant la responsabilité de la gestion des ressources naturelles aux populations locales et en définissant leurs intérêts dans la conservation, l'approche participative introduit la dimension managériale et promeut l'économie de marché au niveau le plus local.

Ce pouvoir s'étaie sur de nouvelles expertises, c'est-à-dire celles des populations définissant leurs propres manières de penser l'utilisation des énergies. Faire le pari de ces expertises au plus près du terrain et des acquis anthropologiques des populations, les valoriser par des structures d'excellence, les responsables politiques venant alors jouer un rôle facilitateur et accélérateurs de projets.

Bernard GAILLARD

## Interventions de :

**Mme Michèle FEDOROFF**, Chargée de la Section des O.N.G, Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des Nations Unies

*(non disponible)*

**M. Armando Rodriguez Batista**, Conseiller du Ministre de l'Environnement de la République de Cuba

*(non disponible)*

**M.Louis GALANTINE**, Conseiller Régional Guadeloupe en charge du secteur énergie.

*(non disponible)*

**M. Pierre-Jean COULON**, Vice Président de l'O.N.G DROIT A L'ENERGIE SOS  
FUTUR, Expert européen

Dans un monde où l'énergie va devenir une denrée rare et stratégique pour les pays développés, il devient extrêmement important de mettre en œuvre et d'organiser l'accès universel à l'énergie pour les populations des pays en développement qui sont démunies.

C'est un enjeu fondamental si l'on veut éviter les grandes migrations, les tensions et les conflits qui ne manqueront pas de survenir dans un monde où certains auront tout et d'autres rien. Il ne peut y avoir de développement sans un accès à une forme moderne et fiable d'énergie commerciale.

### **1)le constat :**

Le tiers des habitants de la planète n'a pas du tout accès aux sources d'énergie modernes et **80% de la population mondiale ne consomme que 20%** de l'énergie mondiale. La première question posée à l'humanité est celle de la fourniture d'énergie à cette population.

De plus, la croissance démographique qui devrait se stabiliser après 2050, va se poursuivre jusque-là (à un rythme d'augmentation de 1,1% par an, contre 1,8% durant les vingt dernières années), avec une forte poussée dans les pays en voie de développement qui devraient concentrer, à terme, 80% de la population mondiale.

**Plus de deux milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'énergie** et doivent se contenter du bois de chauffe avec toutes les conséquences que cela entraîne : temps de corvée de bois dévolue aux femmes et aux enfants, et qui peut atteindre plus d'une demi-journée, exposition aux fumées et conséquences sanitaires, déforestation, désertification, émission de CO<sup>2</sup>

Les chiffres sont accablants :

- 65% des habitants de la planète qui ont accès à l'électricité dispose d'une puissance inférieure à 180W (environ trois lampes).
- Pour eux, la mortalité infantile est de 15% au lieu de 0,04% pour les pays développés.

Sans énergie, pas d'éducation, pas de chaîne du froid et donc de vaccins, pas d'eau potable.

L'inégalité face à la consommation est totale : un américain du Nord consomme vingt fois plus d'énergie qu'un africain, l'ensemble mondial des veilles des appareils électroniques représente le bilan énergétique annuel du Vietnam.

## **2) Les enjeux :**

Les 189 états de l'ONU se sont engagés, en 2000 à réaliser d'ici 2005 huit objectifs permettant de réduire la pauvreté dans le monde. Ces objectifs étant :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé maternelle.
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies.
7. Assurer un environnement durable.
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'énergie n'est pas explicitement citée dans ces « Objectifs de Développement du Millénaire », mais tout le monde s'accorde sur le fait qu'aux moins six de ces objectifs ne pourront être atteints sans un accès à l'énergie, facteur de développement et de croissance.

L'absence d'énergie induit presque automatiquement l'absence d'eau potable et d'assainissement, la difficulté d'accès à l'éducation et notamment aux nouvelles technologies, l'accès à la santé, l'insécurité alimentaire.

Que ce soit dans les pays en voie de développement, dans les pays en émergence ou industrialisés, l'accès universel à l'énergie ou l'accroissement de l'intensité énergétique est source de création d'activités économiques et donc d'emploi.

De plus, l'accès à l'énergie, en favorisant le développement, permet de diminuer les flux migratoires, voire de les inverser en permettant le retour dans leurs régions de populations déplacées.

## **3) Les acteurs :**

Les différents acteurs pouvant participer à la réalisation ou l'amélioration des équipements énergétiques des Pays en Voie de Développement peuvent être assez facilement identifiés :

- Les pays, qui sont souverains quant à leurs politiques énergétiques et d'investissement, et parfois sont eux-mêmes les producteurs et distributeurs nationaux d'électricité. Ce sont également les seules entités habilités à négocier avec les institutions internationales (ONU, FMI, Banque Mondiale),

- Les grandes régions, qui possèdent de plus en plus souvent des budgets autonomes et, au regard des lois de leur pays, peuvent



être, dans certains domaines (énergie, environnement) décisionnaires.

- Les institutions locales ou régionales (ONU, Institutions de Breton Woods, AIE, AIEA, etc...) ainsi que les agences de développement, qui, chacune, dans son champ de compétences interviennent dans la définition et le recensement des besoins, l'arbitrage des projets et des investissements, l'expertise,...

- Les grandes compagnies ou entreprises de l'énergie engagées dans les Partenariats Public Privé qui possèdent le savoir-faire, la technologie et la capacité de recherche, nécessaires pour agir concrètement. Bien souvent, ces entreprises sont également en mesure d'investir des sommes supérieures à celles qui peuvent être amenées par les états des pays en voie de développement.

- Les représentants de la société civile (O.N.G, associations, ...) qui sont au plus près des besoins de la population et qui sont de plus en plus des interlocuteurs nécessaires et fiables, permettant d'assurer la transparence nécessaire. La société civile est un des éléments de stabilisation et permet un processus démocratique. Associée aux réflexions et aux projets, elle est le meilleur rempart contre corruption.

#### **4) La proposition de Droit à l'énergie :**

DROIT A L'ENERGIE SOS FUTUR est une Organisation Non Gouvernementale internationale de droit Français composée uniquement de personnes morales. A ce jour, elle compte près de 600 organisations adhérentes provenant de 70 pays représentant plus de 60 millions de personnes. Accréditée auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies, elle est également membre du Pacte Mondial (Global Compact) au titre de la société civile.

Nous sommes persuadés que le défi consistant à donner l'accès à l'énergie aux populations démunies nécessite un nouveau cadre et de nouvelles règles de gouvernances.

En effet, le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'énergie ne diminue pas, et plus d'un milliard de personnes vont naître d'ici 2030, dans les zones déjà démunies.

Nous proposons donc un Programme des Nations Unies pour l'accès Universel à l'Energie qui pourrait s'articuler autour des points suivants :

- Création d'une Agence mondiale de l'électrification :  
Dans le domaine de l'accès à l'énergie et notamment à l'électricité, nous proposons un interlocuteur mondial unique dont le rôle serait triple :

Politique : Sous l'égide des Nations Unies, cet organisme évaluerait les projets définis à partir du contexte local où les besoins sont recensés. Il aurait pour mission de définir des priorités en fonction d'objectifs globaux, débattus avec les acteurs locaux, régionaux et l'ensemble des intervenants.

Financier : Cet organisme devrait être mandaté pour négocier et lever les fonds nécessaires auprès des organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale,...). Il serait responsable des montages financiers les plus adaptés en fonction des besoins et situations et solliciterait l'engagement des opérateurs publics et privés. Il offrirait une garantie sur les investissements réalisés par les opérateurs, sous certaines conditions : formation de la main d'œuvre, cession progressive de la conduite et la de la gestion des installations aux acteurs locaux à échéance programmée...

Technologique : Cet organisme pourrait s'appuyer sur des expertises techniques dans le but de conseil ou de validation des projets retenus.

- Création d'un Observatoire des ressources fossiles, considérées comme patrimoine mondial de l'Humanité.
- Instauration de nouveaux critères d'évaluation des entreprises et création d'un label :

Notre O.N.G propose l'instauration de nouveaux critères d'évaluations des entreprises, prenant en compte la dimension environnementale. Celle-ci, ajoutée aux évaluations économiques et sociales habituelles, pourrait déterminer le taux des prêts financiers.

Nous proposons de labelliser un certain nombre d'entreprises en fonction d'engagements éthiques et financiers prises par ces entreprises : formation de populations locales, charte environnementale... Ceci permettrait à ces entreprises d'être sollicitées ou de répondre à des appels d'offre en contrepartie d'engagements éthiques, durables et solidaires.

On peut imaginer par exemple un partenariat avec le Global Compact, permettant d'ancrer dans le concret les engagements des entreprises.

En contrepartie de ces engagements, ces entreprises pourraient accéder à des taux préférentiels pour leurs emprunts concernant les projets de développement.

- Partenariat Public-Privé :

Les moyens nécessaires à l'accès aux investissements dans les infrastructures et les moyens de production et de distribution d'énergie dépassent largement la capacité de financement de certains pays en voie de développement. La contribution des entreprises du secteur de l'énergie est indispensable.

Dans ce cadre il est important que les politiques définies par les gouvernements et/ou les régions soient claires et définissent des règles précises, notamment quant aux missions des services publics ou d'intérêt général : péréquation tarifaire, fixation des prix du kWh...

De même, un certain nombre de garanties doivent pouvoir être fournies aux partenaires industriels qui investissent dans les pays concernés. Ces garanties doivent porter sur le risque financier, ainsi que sur le risque d'instabilité politique.

- Mise en œuvre d'un plan de développement conjoint avec l'accès à l'énergie :

En parallèle avec l'accès à l'énergie doit se mettre en place un plan de développement et ce, aussi bien en amont qu'en aval.

- Formation à l'utilisation de l'énergie, à la maîtrise de la consommation
- Micro crédit
- Projet de micro entreprises
- Projet de services associés
- Sensibilisation au coût de l'énergie

## **5) Le rôle particulier et déterminant de la société civile :**

La société civile, au sens large, que nous représentons, peut et doit jouer un rôle de plus en plus important dans le domaine de l'accès à l'énergie.

Aspects environnementaux, modes de production, transparence nécessaire dans la réalisation de projets : dans tous ces domaines l'apport de la société civile est déterminant pour la réussite des projets.

Il nous apparaît comme fondamental de définir avec la population les besoins nécessaires, les capacités de paiement des « factures », les activités pouvant être développées lors de l'arrivée de l'énergie.

De même il est déterminant que des représentants de la société civile puissent siéger dans les instances de gouvernance des projets, afin d'en garantir la transparence.

En ce qui concerne les aspects environnementaux, la participation de la société civile est un facteur permettant une prise en compte globale des enjeux énergétiques, répondant aux besoins.

## **6) Conclusion :**

Dans le domaine de l'accès à l'énergie comme, malheureusement dans beaucoup de domaines du développement, ce ne sont pas les aspects financiers les plus contraignants.

En effet, les sommes dépensées en aide et assistance aux conséquences liées aux dépenses d'énergie sont bien supérieures aux sommes nécessaires pour amener l'énergie aux populations les plus démunies.

Il s'agit donc bien d'un problème politique, d'organisation et de gouvernance au niveau international.

En tant que représentant de la société civile, et après avoir constaté sur le terrain, au plus près des populations, les conséquences parfois désastreuses de décisions prises sans elles, nous avons élaboré ce plan d'action et ces propositions.

Il faut agir vite. Les régions les plus démunies vont voir leurs populations s'accroître beaucoup plus que les régions développées. Plus l'on tarde, plus l'effort devra être important.

Enfin, la participation de la société civile à toutes les étapes du processus d'accès à l'énergie permet de créer la confiance nécessaire à la réussite des projets.

Pierre-Jean COULON

**Mme GASPARD-MERIDE Christiane**, Présidente de la Fédération Féminine FORCES

Les territoires insulaires ont plusieurs enjeux en commun, l'énergie et l'accès à l'énergie qui constitue l'enjeu le plus important. Comment permettre le développement de ces régions en garantissant une énergie propre et durable ? Quelles seront les situations sociologiques futures à gérer avec les futurs coûts et la raréfaction des énergies fossiles

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, C'est un honneur pour moi de pouvoir, dans le cadre de ces assises, m'exprimer devant cette docte assemblée sur un sujet aussi important que l'énergie. Je remercie Madame la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de m'avoir donné cette opportunité. Au sein de FORCES (Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelles Economique et Sociale) que je préside depuis l'an 2000, les femmes de Guadeloupe se qualifient comme *'Forces vives du devenir'* et ont pris l'engagement de s'investir dans leur propre devenir, dans le devenir de leur pays, de leur environnement caribéen. Au travers de mes propos, j'essayerai de trouver du sens à cette prise de position.

J'ai retenu que le développement durable devrait être pensé et construit de manière à permettre la satisfaction des besoins des générations futures.

De plus, cette démarche place le citoyen au centre de son propre développement et en fait un acteur à part entière. Force est de constater que la nécessité d'une prise de conscience individuelle et collective s'impose. Si nous continuons à puiser sans discernement dans notre stock énergétique, pour satisfaire tous nos besoins immédiats, les générations futures auront bien du mal à satisfaire les mêmes besoins, voire les plus basiques (par exemple se nourrir) et peut-être d'autres types de besoins liés à l'évolution.

La problématique de la gestion et de la préservation des ressources énergétiques est appréhendée dans le cadre d'une réflexion mondiale. Les enjeux sont colossaux, les femmes de Guadeloupe ne peuvent agir à ce niveau. Par contre, FORCES est partie prenante pour lancer le questionnement en ces termes : Quelles sont les sphères d'influence où les femmes peuvent agir pour contribuer à :

- la diminution de la facture énergétique de la Guadeloupe,
- le positionnement par rapport à l'équilibre à trouver entre ressources énergétiques propres et apports extérieurs,
- les échanges inter îles et leurs effets positifs.

La famille et son lieu de vie (la maison) sont des sphères d'influence par excellence où la femme peut agir. La transmission des valeurs prend ici toute sa dimension dans les modes éducatifs.

Prendre conscience soi-même et transmettre aux enfants le respect de la protection de la nature, de l'eau, de l'énergie, leur expliquer les limites de la capacité de la terre à produire, sont des éléments fondamentaux pour amorcer les changements de comportement.

C'est ainsi que les générations présentes acquerront le sens des responsabilités et s'emploieront à la préservation des ressources pour transmettre à leur tour aux générations futures un patrimoine énergétique conséquent. Et puis, il y a tous les petits gestes à effectuer au quotidien, les bonnes habitudes à acquérir qui paraissent sans importance mais sont quantifiables dans la durée :

- éteindre les lumières superflues
- ne pas laisser tourner à plein régime climatiseurs, réfrigérateurs,
- ne pas laisser en veille chaînes Hi-Fi et télévisions,
- éviter un suréquipement en appareils électroménager etc...

Autant d'attitudes qui auront une incidence positive sur la consommation énergétique des ménages. Ces mêmes attitudes peuvent être reproduites avec les mêmes effets sur les lieux de travail. On peut également penser les femmes à l'initiative d'une pratique utilisée de plus en plus en Europe : le co-voiturage.

Là aussi, les économies d'énergie seraient conséquentes et la pollution de l'air atténuée quand on sait le nombre de véhicules qui quittent quotidiennement les foyers dans nos régions.

Quel positionnement par rapport à notre énergie propre et l'apport extérieur ? Sujet délicat dans son approche certes, mais sur lequel les guadeloupéennes, citoyennes responsables que nous sommes, doivent réfléchir et porter un éclairage. Sans tomber dans une affirmation utopique, à savoir que nous pouvons nous suffire à nous-même sur le plan énergétique et nous passer de l'apport extérieur (technique et financier), nous pouvons revendiquer une part d'autonomie réaliste. C'est un choix de vouloir garder une certaine indépendance par rapport au pouvoir de l'argent, par rapport aussi aux solutions valables certes ailleurs, qui sont trop souvent calquées sur nos territoires sans tenir nullement compte de nos aspirations, de nos spécificités.

Cela implique une réflexion concertée animée par le désir de préserver notre nature, notre santé, la qualité de l'eau, la richesse exceptionnelle de la flore. Cela implique, pallier à l'absence des ressources naturelles en explorant d'autres pistes telles la possibilité de ressources énergétiques à partir de la canne à sucre, sujet auquel vous avez

probablement fait allusion au cours des débats précédents. Cela implique, faire preuve de créativité. Cela implique, être réaliste, être acteur au titre de la démocratie participative. Là aussi, les femmes ont leur mot à dire. Et à terme, de pouvoir répondre à la question :

“pour l’avenir quelle est la meilleure équation pour la Guadeloupe ?”

L’ouverture vers l’extérieur, vers cette Caraïbe si proche géographiquement, ethniquement, culturellement restée pourtant si longtemps éloignée, devrait nous apporter des points de comparaison dans le domaine des savoirs être et des savoirs faire. Un échange de bonnes pratiques devrait déboucher sur l’exploration de nouveaux champs et l’exploitation de champs en cours d’expérimentation.

FORCES, sous l’égide de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l’Égalité, a déjà ouvert la brèche en tenant en Guadeloupe en 2005, le 1<sup>er</sup> forum des femmes de la Caraïbe *“Identités croisées”*.

Au sein de FORCES, nous appuyant sur l’observatoire féminin notre outil d’études et d’analyses permettant de travailler sur des données fiables, c’est à ce vaste chantier que nous entendons porter notre pierre à l’édifice, c’est à cette réflexion qui dépasse nos frontières et engage l’avenir que nous voulons participer, pour œuvrer, comme nous l’avons affirmé lors du forum dans le Manifeste des femmes de la Caraïbe, à l’avènement d’une société de paix et de solidarité.

Christiane GASPARD-MERIDE



## Vendredi 09 novembre 2007

(suite)

### III-2.3.2 :

#### 4<sup>ème</sup> table ronde : (Plénière de 11h00 à 13h30)

« Les apports de l'écoconstruction dans l'économie locale et son application au tourisme »



F.Hubert, A.Vial-Collet, C.Falliu, F.Naves-Souhlal, S.Pons, JY.Collet

Le secteur insulaire est particulièrement sensible aux variations démographiques liées à son attractivité touristique, il est composé de sites géographiques et naturels fragiles et sensibles à la surexploitation. C'est un territoire dépendant des ressources naturelles et énergétiques des continents auxquels ils sont attachés. L'écoconstruction dans la question de l'habitat devient un enjeu fondamental au regard de la forte demande liée au tourisme. Comment trouver des applications pour un tourisme durable dont les dividendes et les acquis profiteront aux patrimoines naturel et bâti des insulaires ?

**Président :**

**M. Christian FALIU**, Architecte, Président de COSMOS 2001

**Rapporteur :**

**Dr. Didier CALOGINE**, Chercheur Associé au Laboratoire de Physique du Bâtiment et des Systèmes (LPBS) de l'Université de La Réunion

## **Intervention préliminaire :**

**Mme Suzanne PONS** , Déléguée Régionale ADEME Guyane : "Les référentiels de construction en zone amazonienne"

### **LES RÉFÉRENTIELS D'ECO-CONSTRUCTION EN ZONE AMAZONIENNE**

Lors de l'atelier N°2 Eco-construction et développement durable, il a été débattu du croisement des enjeux économique, technique et culturel dans le respect du milieu qui nous entoure. Ce milieu qui est tellement important puisqu'il constitue le socle sur lequel se déroulent nos vies. Volcanisme et cyclones sont propres à l'insularité des Caraïbes avec des risques de séismes et grands vents à prendre en considération dans les constructions. Sur le plateau des Guyanes et le bassin amazonien, il s'agit de pluies, d'humidité avec des risques de glissements de terrain et de sécheresse dus à l'influence du phénomène d'El Nino.

Mon intervention se compose de 4 axes ...

## **1. Société, climat et environnement guyanais**

### **1.1. Chaleur et humidité**

Ce type de caractéristiques climatiques, propre au milieu amazonien, a des conséquences particulières sur les modes de vie et le confort des habitants guyanais, qui doivent s'adapter à ces conditions hygrométriques extrêmes, mais aussi aux désordres qu'elles génèrent, en favorisant la prolifération d'insectes comme les moustiques, vecteurs de la dengue ou du paludisme, les termites, le développement de moisissures allergènes ou le pourrissement de certains matériaux.

Des premiers habitants à nos jours, il a donc toujours fallu composer avec une chaleur et une humidité particulièrement agressives, que ce soit pour garantir une pérennité des constructions et un confort suffisant à l'intérieur des habitats, ou plus récemment pour obtenir des conditions de travail satisfaisantes dans les bâtiments à usage professionnel.

### **1.2. Environnement, effet de serre et coût global**

Environnement est un mot qui vient facilement à l'esprit, lorsque l'on évoque la Guyane, de son immense forêt amazonienne, qui recouvre les 9 dixièmes de sa surface, et qui est restée jusqu'ici relativement bien préservée de la pression humaine

A ce titre, et dans le cadre de la politique de rattrapage structurel de la Guyane, il semble aujourd'hui aussi évident qu'impératif de devoir conjuguer construction et écologie, c'est-à-dire l'éco-construction, et rattacher les 180 000 m<sup>2</sup> de bâtiments publics et privés construits à réhabiliter et à construire tous les ans, à leur impact sur la déforestation, pollution des sols, de l'air, des eaux, consommation de ressources, l'environnement plus lointain (gaz à effet de serre, ozone).

L'impact d'un bâtiment sur le milieu qui nous entoure, et l'être humain qui fait partie de cet éco-système, a des conséquences extrêmement nombreuses, qu'elles se situent au niveau des matières premières utilisées, des déchets produits, ou des répercussions sur les usagers et les riverains. Car la construction d'un bâtiment influe aussi en partie sur les schémas d'adduction d'eau, d'assainissement, de traitement des déchets, et sur le développement de filières professionnelles de construction locales.

Les problématiques récemment médiatisées d'effet de serre, même dans un pays où la forêt en absorbe 1,3 tonnes par m<sup>3</sup> de bois en phase de croissance, apparaissent comme un juste reflet de ce que peut générer une urbanisation massive. La production d'électricité est issue en partie de combustibles fossiles, et chaque habitant de Guyane émet 3 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Soit plus que ce qui est normalement soutenable pour stabiliser à moyen terme le réchauffement climatique.

Mais l'impact de l'éco-construction n'est ici pas seulement écologique, il atteint une dimension sociale et économique. A travers la construction d'un bâtiment, on impacte directement, et pour plusieurs générations, sur la politique énergétique d'une région ou d'un pays, et sur les 3 problématiques qui en résultent :

- compétitivité économique
- sécurité d'approvisionnement

La Guyane est ainsi fortement dépendante des combustibles fossiles, et importe un pétrole dont le coût ne cesse de croître directement de Trinidad.

Enfin, lorsque l'on décide d'un projet de construction, on fait le choix d'un budget annuel d'exploitation, d'entretien et de maintenance pour les 50 années à venir, et de celui d'une collectivité, qui doit absorber, directement ou indirectement, les conséquences de l'implantation d'un lotissement, d'une école ou d'un immeuble de bureaux (viabilisation, grève, maladie, conflit de voisinage, pollution, etc...). Ces divers coûts constituent ce que l'on a coutume d'appeler le coût global, et constituent pour un pays dont le PIB ne cesse de décroître les gages d'une santé économique durable.

## 2. S'adapter au climat

### 2.1. Construction traditionnelle

Les peuples autochtones de Guyane, qu'ils soient amérindiens ou noir-marrons, ont toujours bâti en relation avec leur culture (morphologie, organisation sociale), et en tenant compte des exigences du climat équatorial. Pour cela ils devaient se protéger de l'eau, du soleil, de l'humidité et des insectes. Contre les pluies torrentielles qui apportent l'eau en abondance, - Wayana veut dire terre des eaux, - ils posent de larges pans de toiture aux débords protégeant du soleil et créant de l'ombre avec de grandes ouvertures permettant à la chaleur moite de s'échapper, poussée par la grande circulation d'air. Pour s'isoler de l'humidité et des animaux, ils construisent sur pilotis. Les matériaux utilisés étaient toujours prélevés à proximité, sur l'écosystème environnant : bois pour les murs, liane pour assembler et feuilles de palmier ou bois pour le toit.

Puis sont arrivés les colonisateurs. C'était en majorité des paysans et marins normands, des charpentiers navals. Ils ont construit selon leurs pratiques normandes du XVIII<sup>e</sup> siècle à partir des matériaux locaux : bois et latérite. De ce mariage naquit l'architecture créole en colombage de bois et remplissage de terre. L'architecture y était volontairement conçue en espaces ouverts, pour faciliter la ventilation et l'évacuation de la chaleur.

Ces deux exemples illustrent la relation qu'il existait auparavant entre l'environnement et les techniques de construction, la prise en considération du climat et du matériel local. C'était une relation immanente. Sans le savoir, et de façon spontanée, les peuples autochtones, les déportés d'Afrique et les colons des vagues migratoires ont conçu les bâtiments selon des termes que nous appelons aujourd'hui architecture écologique.

Ils savaient maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur, en ne puisant dans leur entourage proche que le strict minimum pour répondre leurs besoins, et en choisissant les matériaux les plus adaptés au climat et aux différentes sources de dégradations (termites, humidité).

Depuis, les multiples atteintes aux équilibres des éco-systèmes - pollutions, effet de serre, ponctions immodérées sur les ressources épuisables, diminution de la biodiversité, - ont modifié la manière dont sont appréhendées les relations entre les activités humaines et la biosphère.

## 2.2. Climatisation et matériaux importés

Actuellement, à côté des villes, après le temps des villages et faubourgs, après la propagation des cités, après l'invention des logements évolutifs sociaux, des modèles uniformes de logements sociaux et très sociaux, avec la prolifération d'écoles en panneaux composites préfabriqués, de collèges en ALGECOS et de lycées en blocs de parpaing qui conservent la chaleur, de bureaux bruyants et mal éclairés, l'on peut se poser la question : que s'est-il passé ? Pourquoi cette rupture des comportements ?

La pensée occidentale a longtemps caressé le rêve prométhéen de la domestication de la nature, l'économie classique l'a légitimé et la logique marchande l'a mis en œuvre. L'hypothèse de base était que les ressources naturelles, - l'air, l'eau, la biodiversité, - étaient inépuisables et gratuites. La finitude des ressources naturelles n'était pas ressentie comme une rareté physique mais comme un problème de mise à disposition. S'il n'y avait plus de bois noble en France, on allait le chercher en Afrique, en Asie ou en Amazonie... C'est considéré comme une question de travail, de capital matériel et de rentabilité.

C'est ainsi que la rentabilité dans le bâtiment a imposé peu à peu l'importation, celle des méthodes et des matériaux tels que le ciment, les éléments à assembler et les matériaux prêts à l'emploi - car on n'a plus le temps d'attendre que le bois sèche de façon artisanale - bref, des méthodes de construction destructrices du milieu qui nous entoure. A titre d'exemple : asphyxie des plantes vertes, dépôts d'agrégats, de peintures, d'acides et d'huiles, de produits utilisant des métaux lourds, des solvants et autres composés organiques, sans parler de la production de gaz à effet de serre et des gênes respiratoires croissantes de la population.

Et si le bois inspire aujourd'hui chez quelques architectes une notion de « noblesse », il n'en est pas de même pour la plupart des populations habitant la Guyane, qui n'aspire qu'à des constructions soi-disant « modernes », « en dur », et utilisant en priorité le verre, le béton ou la tôle.

Par ailleurs, les techniques - en général - ont été conçues pour les zones tempérées, où la problématique est bien évidemment foncièrement différente de celle de la Guyane et des îles des Caraïbes : là - bas il faut garder la chaleur à l'intérieur des bâtiments ; ici il s'agit de l'expulser. Quand le bâtiment est mal construit, et que par ailleurs les techniques traditionnelles, comme la ventilation naturelle, ne sont plus applicables à cause de l'urbanisation croissante et de ses problèmes d'insécurité, de bruit et de pollution, la solution la plus aisée est d'avoir recours aux techniques importées des régions tempérées telles que la climatisation. Le manque de savoir faire est compensé par une technique exogène aboutissant soit à un pastiche, soit à un modernisme brutal hors culture.

Comme pour la plupart des pays tropicaux, la climatisation est une façon d'atteindre une certaine forme de quiétude dans une ville créole devenue ville d'affaire et de commerce, cité administrative éclatée vers laquelle convergent chaque matin des milliers de personnes qui vivent en périphérie. La climatisation s'est, depuis quelques années, développée outrageusement, et représente aujourd'hui le réflexe le plus commun et le plus simple en apparence pour obtenir des conditions de confort adéquates. La climatisation représente ainsi en Guyane plus de la moitié des consommations électriques dans les bureaux, et touche près de 20 % des foyers domestiques. De ce fait, son impact sur l'environnement est éminemment important, et se situe au niveau :

- des consommations d'électricité produite à 50 % par des combustibles fossiles, et qui génèrent quelques 800 kilos de CO<sub>2</sub> par habitant et par an pour cet usage (soit plus de 25 % des émissions totales)
- des fluides frigorigènes qui fuient et s'échappent de l'appareil pendant son utilisation et en fin de vie ; ceux-ci sont près de 1 500 fois plus nocifs pour l'effet de serre que le CO<sub>2</sub>, et pour certains, aujourd'hui interdits à la commercialisation, contribuent à la destruction de la couche d'ozone.
- des déchets produits par les appareils en fin de vie, qui ne sont pas recyclés, et parfois jetés dans la nature.

Cet exemple, celui de la climatisation à tout va, montre qu'il est urgent de mettre un frein au malbâti, d'autant plus que les usages et mœurs de ce siècle veulent que nous passions un minimum de sept heures par jour, cinq jours par semaine dans nos bureaux et 80% de notre vie en espaces confinés. Notre monde est fini. Il a des limites avec des écosystèmes comportant des seuils de tolérance à la pollution et à la dégradation. Cela signifie que se pose le problème de la réorientation complète et profonde des modes de construction et de consommation dans un sens plus économe en termes de ressources renouvelables.

### **3. La Qualité Environnementale Amazonienne**

#### **3.1. Une démarche globale**

Une démarche environnementale est a priori une démarche globale. Elle ambitionne de donner à un projet l'ensemble des réponses aux problématiques que suppose son implantation dans un lieu et un contexte précis, à un moment donné. La Qualité Environnementale Amazonienne a ainsi vu le jour en Guyane sur la base de travaux et réflexions développées ces dernières années autour des thématiques d'éco-construction, de Haute Qualité Environnementale® et d'intégration de Développement Durable dans l'architecture.



Qualité Environnementale Amazonienne, ces trois mots résument à eux seuls l'ambition d'une telle démarche, qui a pour objectif d'ancrer la notion d'environnement, humain et naturel, au sein même d'un projet de construction en Amazonie. Elle place non plus l'être humain mais l'ensemble de l'éco-système au cœur des préoccupations. On ne construit plus uniquement pour un particulier, pour un Maître d'Ouvrage, ou pour des usagers, mais également pour des citoyens contemporains dont la vie est indirectement affectée par cette construction, et pour les générations à venir, dont nous devons préserver l'accès à des ressources en matières premières, en énergie, en air sain, en eau potable, et garantir le droit à une bonne qualité de vie sociale, de convivialité humaine, et de bonne santé économique,....

La Qualité Environnementale Amazonienne, concrètement, qu'est-ce que c'est ?

Un bâtiment est assimilable à un système fermé, lequel absorbe en quelque sorte des matières premières (matériaux de construction, énergie, eau), et rejette des déchets, des eaux usées, des fumées

C'est aussi un système émetteur de bruit, un générateur de contraintes spatiales, en particulier un consommateur d'espace ou de désagrément visuel. Une démarche de Qualité Environnementale, consiste à minimiser cet ensemble de flux en :

- optimisant l'usage de matériaux de construction, et réduisant celui de ceux qui sont toxiques, non-pérennes, qui demandent beaucoup d'énergie pour être fabriqués ou mis en place, ou qui sont difficilement recyclables
- maîtrisant l'usage d'eau et de l'énergie, au niveau de l'utilisation du bâtiment (électricité, eau potable,
- choisissant des matériaux et équipements pérennes, durables, pour éviter les renouvellements trop fréquents
- optant pour des équipements et des matériels produisant peu de déchets et des systèmes d'assainissement performants

L'autre objectif d'une démarche de Qualité Environnementale concerne l'intérieur même du bâtiment, où l'on va chercher à favoriser un confort optimal pour l'occupant que ce soit au niveau de la chaleur, de l'humidité, de la lumière, de l'acoustique, de la qualité de l'air ambiant ou de l'eau utilisée dans les locaux.

Ces éléments sont bien évidemment à considérer d'une manière transversale et interactive, et c'est le type de réflexion et d'échange que tend à provoquer un telle démarche. Se poser de manière rigoureuse et approfondie les bonnes questions sur les choix conceptuels avant de recourir trop rapidement à des réponses standardisées.

La globalité de la démarche de qualité environnementale se retrouve dans la finalité et l'intérêt économique d'une telle approche qui tend à



minimiser le coût global de l'opération, qui se définit par son coût total à moyen ou long terme. Il inclut de fait le coût d'investissement, mais aussi ceux de fonctionnement (factures d'électricité, d'eau, entretien, maintenance), et ceux de réinvestissement ou de remplacement. Ils devraient en fait aussi inclure les divers coûts dits externes tels que celui des maladies, des absences, des arrêts de travail et de neutralisation de l'impact environnemental du bâtiment dans sa durée de vie. L'affirmation « un bâtiment conçu selon une démarche environnementale coûte plus cher » est donc économiquement totalement fautive car réductrice

### 3.2. Entre tradition et modernité

La démarche de Qualité Environnementale doit permettre d'élargir le champ d'investigation des concepteurs et doit leur suggérer une innovation des pratiques. Elle constitue une approche transversale de l'impact environnemental d'un bâtiment, traitée par le biais de 5 différentes thématiques :

- l'impact de son implantation sur un site
- la gestion des flux entrants ou sortants (énergie, eau, déchets)
- l'optimisation du confort des usagers
- le choix des matériaux de construction
- les conditions sanitaires

Cette approche environnementale au sein du Bâtiment n'a rien de révolutionnaire. Nous avons vu précédemment que de tous temps, les populations ont cherché à adapter leur habitat à leur climat, en minimisant l'utilisation de ressources existantes. De ce fait, la Qualité Environnementale n'a techniquement rien inventé, et de nombreux principes sont connus de générations de concepteurs, puisqu'ils sont basés sur le bon sens architectural. L'architecture bioclimatique, axée sur la ventilation naturelle, est ainsi un exemple probant. Les maisons traditionnelles étaient toutes conçues pour favoriser l'aération des logements, et chasser la chaleur. Ce principe est aujourd'hui retenu pour apporter une alternative naturelle à la climatisation. Un autre exemple est le toit à 4 pentes avec des cassures à l'approche des rives, pour se protéger de la pluie et du soleil en créant de l'ombre sur les façades.

Mais il serait illusoire de penser que ces connaissances ancestrales et matériaux traditionnels peuvent à eux seuls apporter une réponse fiable aux problématiques environnementales récentes, dans des contextes plus urbanisés. Les besoins ont évolué, les modes culturels aussi, et c'est souvent une synthèse harmonieuse entre savoir séculaire et procédés « modernes » qui offre les solutions les plus adaptées aux différents types de sociétés.

Par ailleurs, la « modernisation » des populations autochtones n'a pas eu que des aspects négatifs, et l'on peut considérer à ce niveau là que la prise en compte des aspects d'hygiène et de santé, l'une des 5

thématiques de la Qualité Environnementale, constitue une avancée positive. Les déchets et le traitement des eaux usées n'étaient pas jusqu'à il y a quelques années pris en compte au sein des constructions guyanaises. Avec l'apparition du syndrome de bâtiment malsain, les scandales liés l'amiante ou la découverte du saturnisme ou de la légionellose, et plus récemment des conséquences de l'inhalation de composés organiques volatils (COV), notamment responsables de la baisse de fécondité masculines entre autres, on mesure aujourd'hui l'impact de certains types de matériaux sur la santé de l'homme qui passe en moyenne 80 % de sa journée entre 4 murs !

### 3.3. Le bois, la terre, l'eau, le soleil : des ressources « lokal »

Enfin, la Qualité Environnementale Amazonienne ne saurait constituer une contribution au développement durable sans participer et soutenir le développement de filières de constructions locales, que ce soit en termes de savoir-faire, de transformation ou de fabrication d'éléments constructifs, ou d'utilisation de matières premières. Dans ce dernier domaine, la Guyane bénéficie de ressources encore peu exploitées, malgré leur grande richesse.

Avec 90% de sa surface recouverte de forêt, le bois représente un gisement considérable pour la construction en Guyane, et un sujet de discordance récurrent chez la plupart des professionnels du bâtiment. Traditionnellement utilisé dans la construction, et aujourd'hui parfois considéré comme désuet et représentatif d'une architecture en régression, à forte connotation négative pour une société en quête de modernité, il est cependant remis au goût du jour par quelques architectes et Maîtres d'Ouvrage, conscients de bienfaits du matériau, et qui n'hésitent pas à passer outre l'obstacle de son coût d'investissement plus élevé. Car ses avantages sont incontestables, pour le Maître d'Ouvrage (meilleure performance thermique, matériau léger), comme pour l'utilisateur (réduction des apports de chaleur, qualité d'ambiance, confort visuel et olfactif, qualité sanitaire) ou la collectivité (le bois absorbe du CO<sub>2</sub>, et demande généralement au moins 2 fois moins d'énergie pour être mis en œuvre que le béton par exemple, et il est en outre recyclable). La filière bois reste donc à ce titre une filière d'avenir, mais reste tributaire de la concurrence brésilienne, qui entrave jusque là son développement. Une certification écologique, comme elle existe déjà avec les labels de gestion de forêts durables, de type Forest Stewards hip Council (FSC) ou Programme for the Endorsement of Forest (PEFC et le *Pan European Forest Certification*, - constituerait peut-être à ce niveau une option intéressante pour permettre une valorisation de ce type de matériau.

A l'instar du bois, la latérite est un matériau local autrefois utilisé dans la construction, en remplissage de murs dans les maisons créoles. Mais son recours s'est peu à peu dissipé, sauf de manière artisanale et marginale

pour la fabrication de briques compressées par exemple. Cependant, l'intérêt pour ce type de matériau n'a pas complètement disparu. Plusieurs habitats, et, une nouvelle fois, sous l'impulsion de quelques Maîtres d'Ouvrages, attirés par son esthétisme, ses qualités thermiques et environnementales, et soucieux de promouvoir des matériaux « péi », c'est-à-dire issus du territoire guyanais, quelques ouvrages, ont récemment vu le jour. Ils ont ainsi permis la création d'une micro-industrie locale.

La Guyane, qui tire son nom de l'amérindien Wayana, est donc le pays des eaux. Elle possède là une richesse formidable, qu'elle a su exploiter pour fabriquer une partie de son énergie par exemple. Le barrage de Petit-Saut, qui produit 70% de l'électricité guyanaise, en est l'un des exemples, même si son impact environnemental est catastrophique, puisque 'noyant une forêt non défrichée, il a généré pendant des années des émissions importantes de méthane, un gaz contribuant 20 fois plus à l'effet de serre que le CO<sub>2</sub>. Cependant, malgré l'abondance de ses fleuves, la Guyane souffre ponctuellement de manque d'eau, en particulier lors de la saison sèche, en raison d'une urbanisation trop massive et d'une offre qui a du mal à répondre à la demande. Ce qui a déjà occasionné des coupures volontaires les années passées. La récupération d'une partie des 3 à 4 mètres d'eau qui tombent chaque année est donc une source d'économie potentielle et un procédé de substitution idéal pour pallier ces pénuries récurrentes. Ils permettent en outre de s'affranchir du traitement d'une eau pour des usages qui pour 95 % d'entre eux ne nécessitent aucune potabilisation !

Enfin, le soleil, source de vie, et ressource considérable en zone tropicale, représente un atout capital dans la production d'énergie renouvelable en Guyane., Cette énergie est valorisable soit directement, par l'utilisation de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau solaires, ou indirectement, puisque c'est le soleil qui génère les courants chauds à l'origine du vent qui fait tourner les éoliennes, et qui fait croître la biomasse, source d'énergie à travers les biocarburants et le bois-énergie. Le premier système de production d'électricité photovoltaïque a ainsi été installé il y a 25 ans en Guyane, et le plus grand champ de panneaux raccordés au réseau (12 MWc) devrait voir le jour à Saint-Laurent.

Et puis soyons ambitieux : en marge de ces filières locales, ne peut-on pas se mettre à rêver d'une véritable politique de coopération régionale avec les zones tropicales ou équatoriales et de co-développement de produits éco-certifiés ? La Qualité Environnementale ne pourrait-elle pas être une source d'échange de compétences et déboucher sur la capitalisation d'expériences et la mutualisation des savoir-faire des pays des Régions Ultra-Périphériques. Ceci éviterait d'avoir recours à des matériaux ou des équipements importés inadaptés à nos climats, et qui pour certains ont déjà fait plusieurs fois le tour de la planète avant d'arriver assemblés sur nos côtes ? Du bambou de Colombie, des briques

de terre cuite du Brésil, des isolants de fibre de coco de la République Dominicaine ?

### 3.4. Un outil méthodologique : le guide QEA

Ceux qui connaissent la Haute Qualité Environnementale retrouveront ici des similitudes avec cette démarche développée en France, et dont la QEA s'est inspirée pour définir sa méthodologie. Car la Qualité Environnementale Amazonienne, c'est avant tout une question d'organisation. La démarche doit être volontaire, issue d'une réflexion d'un constructeur, d'un bailleur social, d'une collectivité ou de n'importe quelle personne qui souhaite construire sa propre maison. C'est la base de la démarche : elle doit être portée par le Maître d'Ouvrage, et doit être volontaire, volontariste, et exigeante. C'est à lui de définir le niveau d'exigences qu'il souhaite instaurer à son projet, et les moyens humains et financiers qu'il se donne pour les voir mises en application. La suite n'est qu'une affaire de compétences techniques, et de pilotage, entre les différents Maîtres d'œuvre, architecte et Bureaux d'Etudes spécifiques.

En Guyane, et de façon pratique, la démarche de Qualité Environnementale Amazonienne s'est traduite par la création d'une association regroupant les différents acteurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études, collectivités, qui ont nourri ces réflexions et tenté d'appliquer cette philosophie à leur métier. Car la démarche est avant tout une réflexion développée par des hommes de terrain, et ne doit pas être considérée comme une nouvelle méthodologie environnementale imposée, jacobine et exogène. Elle a aussi donné naissance à un guide dont l'ambition est de donner aux Maîtres d'Ouvrage souhaitant se lancer dans cette démarche les outils pour mener à bien leur projet, et appréhender l'ensemble des aspects et problématiques liés à l'intégration de la dimension environnementale dans un projet de construction neuf par le biais des questionnements suivants :

- 1 - Comment organiser un projet environnemental ?
- 2 - Comment expliciter les exigences environnementales ?
- 3 - Comment évaluer une opération environnementale

Alors à l'heure où des thématiques comme effet de serre et le Développement Durable se médiatisent avec force, et où la France provoque un Grenelle de l'Environnement, ne pourrait-on pas humblement souhaiter que l'ensemble des services publics, administrations et aménageurs, se mobilisent pour montrer l'exemple en exigeant qu'une grande majorité des prochaines constructions soient conçues selon cette démarche de Qualité Environnementale ?

#### 4. Exemple : Hôtel Delmer et Maison de la Réserve de Kaw

Pour terminer, ouvrons les débats sur le tourisme, qui est depuis quelques années considéré comme une source de développement potentiel d'une économie guyanaise plutôt bien mal en point. A ce titre, plusieurs organismes de tourisme, associations ou sociétés privées, viennent investir dans ce secteur, la plupart tentant d'orienter l'activité vers un « tourisme vert », c'est-à-dire un tourisme respectueux de son écosystème. Vous me direz qu'il est assez contradictoire de promouvoir un tourisme durable avec une population touristique venant principalement de métropole par avion, et émettant 4 tonnes de CO<sub>2</sub> pour rejoindre l'Amérique du Sud !

Et pourtant, le préalable d'un tourisme durable passe bien par l'éco-construction. C'est traditionnellement le cas pour les quelques structures installées ci et là au cœur de la forêt guyanaise, et qui par souci « d'autonomie » et de facilité de construction, et parce qu'elles offrent un confort dit « minimal » (c'est-à-dire un carbet, une structure en bois avec un toit en palme sous lequel on attache les hamacs), ont généralement un impact sur leur milieu relativement faible (bois coupé sur place, récupération d'eau de pluie, électricité photovoltaïque). Mais avec la volonté de généralisation d'un tourisme qui se veut aussi côtier et moins aventureux, on se dirige vers la construction d'hôtels urbains et de gîtes forestiers « tout confort ». Ce sont ces types de structures dont il faut en majorité maîtriser les impacts, et rechercher une adéquation optimale avec leur milieu.

Nous prendrons pour illustrer ces propos 2 exemples de constructions récentes en Guyane. Elles ont été réalisées par le même cabinet d'architecte, et sont le fruit d'une réflexion nourrie par ces concepts de Qualité Environnementale Amazonienne, et les référentiels développés par l'ADEME. Ces deux opérations permettent aussi de constater qu'il n'y a pas de réponse unique à l'éco-construction, que ce soit sur le plan architectural, environnemental, fonctionnel ou technique, et que le guide de Qualité Environnementale Amazonienne porte bien son nom : il guide, et ne doit pas mener à une uniformisation d'un modèle constructif. Il doit au contraire pousser les différents acteurs à réfléchir ensemble et mutualiser leurs compétences autour des questions : que veut-on, pourquoi et comment ? Pour chaque problématique, une solution différente !

Le premier projet est la maison de la Réserve de Kaw, qui se situe à l'entrée du village du même nom, dans une zone de Réserve Naturelle, vaste plaine inondée où se côtoient caïmans, gros rongeurs et une multitude d'oiseaux variés. Face à la nature du projet et la demande du Maître d'Ouvrage, c'est une volonté forte des architectes qui a permis de réaliser un bâtiment adapté à l'environnement et aux critères du

développement durable.

Pour donner quelques précisions, la maîtrise des impacts sur l'environnement d'un tel projet a nécessité une réflexion sur la relation harmonieuse entre le bâtiment et son environnement immédiat. L'impact du chantier sur le site naturel fut très faible grâce à l'utilisation de bois guyanais et la préfabrication de nombreux éléments. L'étude des techniques traditionnelles de mise en œuvre a permis d'intégrer des procédés et des produits de construction locaux comme la gaulette tressée. Grâce au savoir-faire local de Compagnons charpentiers, une démarche globale de construction en bois intègre le mobilier, les menuiseries et l'ossature du bâtiment. L'utilisation du bois, d'une manière générale, a permis de réduire de façon drastique les acheminements de matériaux, sur un site situé à 2 heures de route plus 20 minutes de pirogue de la capitale Cayenne.

La ventilation est entièrement naturelle, et le bâti a été particulièrement étudié pour optimiser le confort sans climatisation dans un lieu où l'humidité oscille entre 80 et 100 %. Enfin, le bâtiment est raccordé à la centrale photovoltaïque du village, qui fut en son temps la première de France.

Le deuxième projet est quant à lui situé en zone urbaine dense, au centre-ville de Cayenne. C'est un hôtel 4 étoiles, qui va être construit à l'emplacement d'une ancienne école aujourd'hui tombée en désuétude. L'accent sur ce projet a été donné sur la maîtrise des apports énergétiques, et l'optimisation des consommations électriques liées notamment à la climatisation, souvent source de dérives inquiétantes dans l'hôtellerie. La conception s'est ainsi inspirée de la démarche Mégawatt : sobriété, efficacité et renouvelable :

- Le bâti a d'abord été soigneusement étudié pour minimiser la quantité de chaleur entrante, tout en optimisant les apports en lumière naturelle.
- Des équipements performants ont ensuite été choisis au niveau de la climatisation, ou de l'éclairage.
- Enfin, le choix s'est porté vers l'utilisation d'énergies renouvelables, pour la chauffage de la piscine par de la moquette solaire, ou l'installation de photovoltaïque raccordé réseau.

Les matériaux locaux ont ici aussi été mis en avant, avec l'utilisation de planchers collaborant en bois, et de terre de latérite compressée.

Ces projets vous donnent donc une vision concrète quoique succincte de ce que peut représenter un bâtiment conçu selon une approche de Qualité Environnementale, et des réflexions issues de cette question fondamentale : quel bâtiment pour quel environnement? L'impact n'est ici pas uniquement environnemental. Le projet de Kaw a par exemple permis de stocker 88 tonnes de CO<sub>2</sub> grâce au bois utilisé, mais aussi de réduire

les coûts de chantier, pour les raisons décrites ci-dessous, et les coûts d'exploitation : factures d'électricité (3 500 euros évités chaque année, soit 1% de son coût d'investissement), absence de climatiseurs, bois de classe 4 sans entretien....Le surinvestissement est difficile à définir, pour un village où ce type de bâtiment constitue une première, mais si l'on compare aux autres sites isolés de Guyane, on constate que les coûts d'investissement sont sensiblement les mêmes.

Enfin, l'impact socio-économique se mesure également à l'aune des visiteurs qui affluent en nombre pour visiter le bâtiment, et à la longévité professionnelle de ses usagers, heureux de travailler dans ce site pourtant totalement enclavé. C'est ce que l'on peut appeler ici un coût global optimisé.

Outre les bénéfices économiques et sociaux induits (les bâtiments durables créent de vrais emplois), il n'y pas d'autre choix, car rappelons que le pétrole est à 100 dollars, que les tensions sur l'accès aux ressources vont crescendo et que tout choix fait aujourd'hui coûte moins cher qu'un choix environnemental demain (je pense au rapport Stern ..) et a fortiori qu'une éco-dictature après demain...

Et cela permet de conclure en lançant la discussion de cet atelier : « Quels sont aujourd'hui les apports de l'écoconstruction dans l'économie locale, et notamment à travers son application au tourisme ».

Suzanne PONS



Interventions de :

**M. Christian FALIU**, Architecte, Président de Cosmos 2001

*(non disponible)*

**M. Franck HUBERT**, Architecte, Vice président de l'Ordre des Architectes de la Martinique

*(non disponible)*

**Dr. Didier CALOGINE**, Chercheur Associé au Laboratoire de Physique du Bâtiment et des Systèmes (LPBS) de l'Université de La Réunion

## **Les apports de l'éco-construction dans l'économie locale et son application au tourisme.**

Au cours de cette séance, la définition du terme « Eco construction » a initié les différentes interventions.

« Eco construction » associe deux termes : «écologie» et «construction ».

L'éco-construction peut être définie comme une construction réalisée en tenant compte de son environnement naturel, mais aussi de l'identité socioculturelle de la population.

Eco construire, c'est réaliser une construction en adéquation avec le climat, la nature, les caractéristiques géologiques, mais aussi l'identité économique, sociale et culturelle de la population ; c'est adopter une gestion responsable des ressources et de leur protection.

Une éco-construction est réalisée en suivant une démarche qui prend en compte l'impact du bâtiment sur l'environnement et les ressources tout au long du cycle de vie du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'éco-construction doit être considérée suivant une **approche globale**. En effet, comme l'a bien précisé Mme Suzanne Pons, Déléguée régionale de l'ADEME Guyane, la vie d'un bâtiment comprend plusieurs étapes : sa conception, sa construction, son exploitation et sa destruction.

Chacune de ces étapes consomme de l'énergie, rejette des déchets, utilise des matériaux et de la matière première. Une construction peut être considérée comme éco-construction si elle a une démarche environnementale pour chacune de ces étapes.

Toute construction est construite sur le sol. Elle aura donc un impact sur son **environnement géologique**. Eco construire c'est prendre en considération et minimiser cet impact. Comme l'a précisé Dr. Fatima Naves-Souhlal, géologue géotechnicienne, la diversité géologique est un bien précieux que nous devons conserver. Ainsi, le terme de « géo diversité » a été évoqué. Il est nécessaire d'envisager des stratégies de protection du sol lors de la réalisation d'une éco-construction. Une construction irresponsable peut amener à des conséquences catastrophiques telles que des glissements de terrain, la contamination des sols ou des eaux, ...

Une éco-construction se doit d'être **sécuritaire** : les conditions de sécurité des habitants doit absolument être assurée. M. Albérique Marcelin, vice-président de l'APRM (Association pour la Prévention des

Risques Majeurs), a insisté sur la nécessité d'intégrer le paramètre « sécurité » aux éco-constructions, et ce davantage dans les RUP, qui sont des territoires soumis à des risques élevés de catastrophes naturelles (volcans, séismes, tempêtes, glissements de terrain, tsunami, ...). La sécurité des touristes a été également largement évoquée, elle doit absolument être préconisée dans le cadre des éco-constructions.

Qui dit éco-construction, dit **économie et maîtrise de l'énergie**. Les bâtiments construits suivant une démarche environnementale favorisent, entre autres, la ventilation naturelle, l'isolation thermique et acoustique. Cela implique l'utilisation de matériaux spécifiques, mais également une architecture adaptée (présence d'ouvertures, brise-soleil,...etc.).

L'éco-construction passe également par la **production d'énergies renouvelables**. Les exemples de bâtiments particuliers, collectifs ou du tertiaire, dotés de systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire thermique et photovoltaïque, éolien,...) sont de plus en plus nombreux. Au cours de cette séance de travail, Mme Suzanne Pons nous a présenté les exemples concrets des projets des villes de « Kaw » et de « Cayenne » en Guyane ; M. Alain Vial-Collet, directeur de Tenesol Caraïbe, nous a décrit l'exemple concret du lycée de Port Louis, qui est un bâtiment à énergie positive.

Une éco-construction se doit de respecter la **biodiversité**. Comme l'a présenté M. Jean Yves Collet, réalisateur de films animaliers, la construction d'un bâtiment bouleverse forcément la biodiversité. Les RUP sont d'autant plus concernées par cet impact qu'elle dispose d'une biodiversité riche. Pourquoi ne pas construire tout en préservant, voire favoriser la biodiversité? Le concept de « biodiversité positive » a ainsi été évoqué et débattu lors de ces travaux. La problématique des risques sanitaires liés à cette cohabitation entre êtres vivants reste cependant une question ouverte.

Pour formaliser cette démarche environnementale appliquée aux constructions, différents labels existent. Nous avons la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), qui permet de codifier l'éco-construction.

Une adaptation de cette démarche nous a été présentée par Mme Pons : il s'agit du label QEA (Qualité Environnementale Amazonienne), démarche adaptée aux constructions amazoniennes.

Au cours de cette séance, plusieurs intervenants ont fait référence à des constructions traditionnelles d'architectures écologiques (bois, feuilles,...) délaissées aujourd'hui. Ainsi ces habitations des autochtones étaient en adéquation avec leur environnement social, culturel et naturel.

Au cours de cette session, la question du coût de l'éco-construction a été soulevée. De l'avis de plusieurs intervenants, le coût d'une éco-construction n'est pas plus élevé que celui d'une construction classique, si l'on considère tout le cycle de vie du bâtiment, de sa conception à sa destruction. Par ailleurs, les différentes aides accordées lors de la réalisation d'une éco-construction ont été citées (aides du FEDER, exonération des taxes foncières,...).

On doit souligner qu'une personne du public a fortement insisté sur la nécessité d'appliquer au plus vite cette démarche environnementale dans les RUP. Il a cité des exemples de constructions actuelles, dans les îles environnantes, qui ne se soucient guère du respect de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Didier CALOGINE

**Dr Fatima NAVES – SOUHLAL**, Géologue géotechnicienne, Expert près le TGI de Basse Terre, Expert près les T.A. (DOM Amérique)

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Président Philippe PERNET du COEDADE de me permettre d'être parmi vous.

Si l'on prend le texte indiqué, il est écrit :

"Le secteur insulaire est particulièrement sensible aux variations démographiques liées à son attractivité touristique. Il est composé de sites géographiques et naturels fragiles et sensibles à la surexploitation. Ce sont des territoires dépendants des ressources naturelles et énergétiques des continents auxquels ils sont attachés.....

**« Comment trouver des applications pour un tourisme durable dont les dividendes et les acquis profiteront aux patrimoines naturels et bâtis des insulaires ? »**

Qui dit "Tourisme Durable" dit Citoyens.

Aujourd'hui, les citoyens sont assez conscients de la nécessité de préserver l'environnement en tant que partie prenante du développement durable; Cependant, ils ne prennent pas en considération la diversité géologique comme un bien précieux à préserver. Ceci est d'autant plus flagrant que les spécialistes de l'environnement se sont toujours référés à une perspective biologique, chose naturelle en soit.

Je suis géologue géotechnicienne et je constate que ce sont des phénomènes en relation avec les propriétés du sol et du sous-sol, qui, au quotidien dans le monde, induisent des milliers de morts et des millions d'euros de pertes économiques.

Ce sont donc les spécificités environnementales d'ordre géologique qui vont conditionner la mise en place des écosystèmes biologiques.

La géo diversité devient donc, l'arbitre naturel des conditions dans lesquelles vit l'être humain.

Comme il me faut être très rapide, mon intervention va proposer quelques exemples d'applications rapides de la géo diversité pour un tourisme durable.

Au niveau des ressources nécessaires à toutes activités industrielles y compris l'eau : Une analyse complète du cycle de vie des ressources en rapport avec le bien être économique devrait être réalisée pour maximiser la valeur desdites ressources et minimiser l'impact des déchets résultant de leur usage intempestif. Si l'on se réfère aux produits de la combustion des combustibles fossiles, ces derniers ne devront PAS causer de dommages irréparables au milieu.

Au niveau de l'exploitation des ressources minières, il existe aujourd'hui des moyens pour minimiser les impacts de l'activité. Une fois l'exploitation terminée, les terrains doivent être restaurés. Il existe des moyens pour permettre une nouvelle utilisation des sites; je citerai par exemples en faire des zones d'urbanisation « éco construction », permettre leur mise en culture, en faire des zones d'activité de loisirs, les transformer en zone de protection de la nature et pourquoi pas en faire des vergers biologiques les fameux « paradis par accident » des anglo saxons....

Au niveau des aléas de la nature, ces processus naturels agissent indépendamment de l'homme : éruption volcanique, tremblements de terre, variation du niveau marin, fluctuation dans les courants, formation ou érosion du sol, Mouvements des eaux souterraines, glissements de terrains et subsidence, inondations et tsunامي, etc sont dévastateurs. Il est par conséquent indispensable de bien les connaître, bien identifier les mécanismes pour ne pas imputer à l'activité humaine des effets qui n'appartiendraient qu'à la dynamique interne et externe de la terre. Il est aujourd'hui fondamental de mettre en place des actions préventives plutôt que des actions curatives. Il devient même indispensable d'établir des « niveaux de références » pour comprendre la réalité des tendances observées et ceci pour avoir in fine des réponses objectives face à des désordres et aux aléas observés.

Au niveau de l'action anthropique (déboisement en particulier) les phénomènes d'érosion atteignent de vastes zones d'un territoire donné. L'occupation urbanistique des sols de médiocres qualités associées à des terrassements "sauvages" ont entraîné des glissements de terrains avec des pertes de vies humaines et des dommages aux biens à la clef. Les dispositions constructives devraient être envisagées en fonction de la nature du sous-sol mais également en fonction des risques encourus face à un aléa donné et pour la sécurité des populations.

De même l'action de l'homme sur le littoral a provoqué des effets particulièrement négatifs pour les générations futures (disparition des plages, disparition de la barrière de corail); la réduction des produits de la pêche et la disparition de l'écosystème marin sont aujourd'hui identifiées.

Notre dernier exemple a trait à la demande en eau pour les produits agricoles; en effet, cette demande constitue une très grosse part de la consommation totale des sociétés développées. Or, la contamination des sols agricoles par les pesticides et les fertilisants n'est plus un secret. Cela signifie que la pollution des eaux superficielles et des nappes souterraines devient de plus en plus problématique et en même temps, les eaux sont contaminées par des agents pathogènes, des rejets industriels...etc.

La connaissance de l'hydrogéologie locale devient fondamentale pour évaluer la vulnérabilité des aquifères. Cette connaissance permettra ainsi de planifier des stratégies politico-technologiques pour une meilleure utilisation, une gestion responsable et une véritable protection de la ressource "eau".

Pour terminer :

L'objectif de ce qui précède a été de ***mettre en exergue le rôle de la géo diversité sur notre environnement "bio diversifié".***

C'est donc à partir de l'exploration de stratégies de protection de la géo diversité insulaire que l'on pourra aboutir à un tourisme durable et l'émergence de "géo parcs" et de sites d'intérêt "géologique remarquable".

***N'oublions pas que la notion de durabilité implique un apport continu en capital humain et matériel.***

Cela signifie que l'accord de toutes les parties intervenantes dans le projet pour un tourisme durable est fondamental.

L'objectif final étant le bien être de l'Homme y compris son bien être culturel.

Je vous remercie de votre attention.

Fatima NAVES-SOUHLAL



**M. Alain VIAL-COLLET**, Directeur TENESOL Caraïbe



## **l'Eco-construction**

### **Outils au travers d'exemples de réalisations**

- Le Lycée de Port-Louis et son label Haute Qualité Environnementale – HQE
- Le décret du 16 septembre 2005 de qualité Environnementale appliquée à la construction de logements

**La démarche HQE prévoit la prise en compte en de l'environnement à toutes les phases d'un projet. 14 cibles ont été définies suivant 4 grands thèmes :**

- l'Eco-construction,
- L'Eco-Gestion
- Le Confort
- La Santé

**Le label prévoit un niveau de performance visé qui est différent suivant les cibles :**

- très approfondi
- approfondi
- normal

### **le label HQE au lycée de Port-Louis**

#### **5 cibles ont été atteintes de façon très approfondies**

- Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- La Gestion de l'Energie,
- La Gestion de l'Eau,
- La Gestion de l'entretien et la maintenance, Le confort visuel

#### **et 6 cibles de niveau approfondi en notant :**

- Chantier à faibles nuisances
- Gestion des déchets d'activités,
- Confort hygrométrique

### **Le label HQE au lycée de Port-Louis**

#### **La Gestion de l'Energie :**

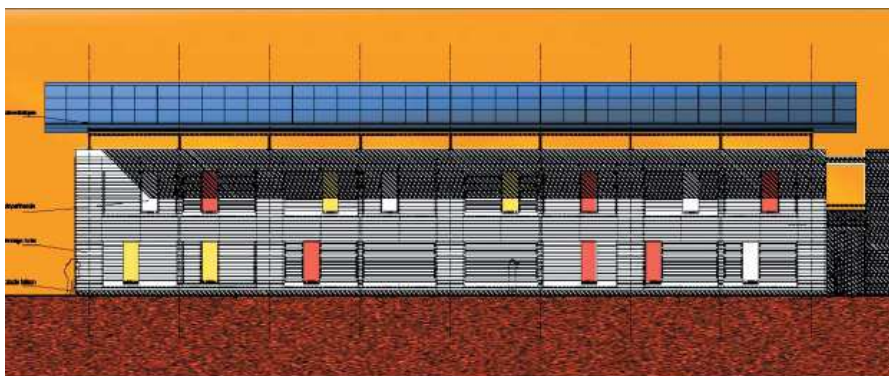
##### **Maitrise des consommations :**

- un ratio très bas de 30 kWh/an et par m2 de SHOB
- Maitrise des appareils installés

- 1 clim solaire : 200 kW (40% des besoins – économie de 240 MWh)
- de l'eau chaude solaire : logements + internat (24 m<sup>2</sup>) + gymnase + logistique et une **production par énergies renouvelables** :
- Aérogénérateur
- Biomasse,
- Électricité solaire



**Solaire : puissance : 375 kWc**  
**(42% du bilan énergétique 1.050 MWh/an)**



**Eolienne : puissance : 275 kW**  
**(38% du bilan énergétique 1.050 MWh/an)**



-----  
**Le label environnemental à d'autres constructions**

**le décret du 16 septembre 2005 a retenu 5 cibles**

- les modalités de conception : on parle de prise en compte d'aspects environnementaux larges dès la conception et aussi dans le choix et la provenance des matériaux,
- les Modalités de réalisation de la construction : on parle de nuisances du chantier (bruits, rejets, déchets,.....)
- les Performances énergétique et acoustique,
- l'Utilisation d'énergie et de matériaux renouvelables,
- la maîtrise des fluides.

**et pour obtenir le label il convient d'atteindre 4 cibles**

**ce label bien que peu connu n'est pas neutre car il permet :**

- une bonne maîtrise des coûts de construction et surtout des coûts d'exploitation,
- et il est incitatif car il donne accès à des exonérations de taxes foncières importantes

Alain VIAL-COLLET

**M. Jean-Yves COLLET**, réalisateur animalier

## **1 - Définition du mot "biodiversité" :**

La biodiversité est un concept créé en 1986. C'est l'exemple type de ce que l'on pourrait appeler un « mot-valise » : il englobe la diversité des gènes, la diversité des espèces animales et végétales et la diversité des systèmes écologiques. Ne pas confondre la biodiversité avec la diversité ou la multiplicité : un zoo ou un arboretum ne sont que des "catalogues" d'espèces, la biodiversité implique la notion de maintien des relations qui lient les êtres vivants entre eux comme la prédation, la compétition ou la coopération. La biodiversité traite des virus invisibles à l'œil nu jusqu'aux océans ou aux forêts tropicales en passant par la liste complète des végétaux et des animaux qui les habitent. En ce sens, l'espèce humaine fait évidemment partie de ce concept de biodiversité.

## **2 - RUP et biodiversité (FRAGILITÉ et GRAND INTÉRÊT INTERNATIONAL):**

Au plan mondial, la majorité des collectivités d'outre-mer françaises sont situées dans 4 points chauds de biodiversité sur les 34 que compte la planète (les "hotspot" tels que définis par l'O.N.G Conservation International : ce sont les régions les plus critiques pour la préservation de la vie sur terre : un hotspot est une zone qui contient au moins 1500 espèces endémiques et qui a perdu au moins 70% de son habitat original). Par exemple, la Nouvelle Calédonie constitue un hotspot à elle seule. La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, la Polynésie et Wallis-et-Futuna sont répartis dans trois points chauds. Quant à la Guyane, elle s'intègre dans l'un des 3 grands derniers massifs forestiers de la planète, l'Amazonie.

Les hotspots des RUP, particulièrement sensibles de par le phénomène de l'insularité et/ou de dépendance aux métropoles auxquelles elles sont rattachées, sont à considérer comme des zones de biodiversité d'intérêt planétaire. Leur biodiversité est donc à protéger en priorité.

## **3 - Pourquoi protéger la biodiversité ?**

### Raisons écologiques :

L'ensemble de la vie sur terre forme un grand système, la biosphère, composée d'être vivants interagissant en permanence entre eux et avec l'élément minéral.

Ainsi, à l'intérieur de chaque écosystème, chaque espèce animale ou végétale représente un maillon plus ou moins indispensable au fonctionnement de l'ensemble. La disparition de l'une d'entre elles entraîne une simplification et une fragilisation de l'écosystème.

#### Raisons économiques :

Le Millenium Ecosystem Assessment du Programme des Nations unies pour l'Environnement a effectué de nombreux travaux pour quantifier l'apport de la biodiversité au bien-être de l'humanité. Pour simplifier, on pourrait dire que la biodiversité nous fournit abri, nourriture, eau potable, vêtements et médicaments. Citons simplement l'importance de la biodiversité dans les domaines de l'industrie, de l'agronomie, de la santé, du tourisme.

Notons que de nombreuses crises dans les pays en voie de développement ont pour origine la surexploitation des ressources naturelles.

#### Raisons culturelles :

Je citerai simplement les fonctions récréatives, esthétiques et spirituelles de la nature et de sa biodiversité qui font partie de notre environnement sentimental et affectif nécessaire à notre équilibre et à notre épanouissement personnel.

#### Raisons patrimoniales :

La biodiversité est le pendant naturel de nos créations culturelles. Elles sont à protéger au même titre que les pyramides d'Égypte ou les églises romanes.

#### Principe de précaution :

D'une manière générale, toute communauté appauvrie perd en stabilité. La valeur future des espèces vivantes est difficile à prévoir précisément, mais dès aujourd'hui, on peut envisager une grande diversité biologique comme une sorte d'assurance biologique de stabilité.

#### Réflexions :

Aujourd'hui, le débat sur la nécessité de protéger la biodiversité n'est plus exclusivement réservée aux domaines scientifiques ou politiques mais s'est ouvert à toutes les sphères de la société.

Face à cette problématique, il faut bien reconnaître que le grand public est confronté à un problème d'échelle. Sous la pression médiatique, tout ce qui concerne la diversité du vivant a encore trop tendance à être projeté dans un environnement lointain et se réduit trop souvent à une valeur patrimoniale autour d'espèces phares-emblématiques (baleine, panda, ours, etc). Ce qui a pour conséquence de mettre en avant la dimension exotique de la biodiversité, en jouant sur la fascination.

D'où l'importance d'aborder avec précision les relations de proximité que l'homme entretient avec la biodiversité, au niveau même de l'habitation, du milieu de son milieu vie au quotidien.

La question que l'on doit se poser si l'on veut que le grand public intègre avec sincérité (il y a une notion très importante d'acceptation) la notion de biodiversité, est de savoir comment il se positionne dans sa relation quotidienne, vécue, avec la biodiversité, de sa maison de son jardin, des espaces verts, etc. Dans son environnement proche, celui-ci relie-t-il, la notion de biodiversité à une notion de cadre de vie de qualité, ou est-ce la notion inverse qui est encore prédominante ? Qu'en est-il justement dans les RUP ?

#### **4 - Relation entre l'écoconstruction et la biodiversité :**

Deux aspects : le bâti d'une part, le terrain qui l'entoure d'autre part. De manière caricaturale : dans la campagne il s'agit symboliquement de la maisonnet de son terrain, en zone urbaine des immeubles et des espaces verts.

Pour ce qui concerne la relation écoconstruction/biodiversité, il ne s'agit pas seulement de ne pas rompre par la construction la connectivité écologique du milieu qui lui préexistait, mais de préserver et même de favoriser des espèces qui étaient naturellement et normalement présentes sur le site concerné. Cette biodiversité en relation avec l'écoconstruction doit pouvoir naturellement évoluer dans le temps et l'espace et être en relation avec le milieu extérieur au niveau du bâti et de son environnement immédiat (le terrain autour de la maison par exemple).

Différents concepts/notions :

**Maison à biodiversité positive** : En plus des 14 cibles existantes dans le cadre du référentiel HQE, une quinzième cible se profile : celle de la construction à biodiversité positive : notion de remboursement, pas seulement de la dette énergétique, mais également de la dette écologique faune/flore en relation avec le lieu d'implantation de la construction.

Après l'apparition de l'habitat passif, les architectes et les énergéticiens sont allés plus loin en créant ce concept de « maison à énergie positive ». C'est une cible encore expérimentale et théorique, qui semble rarement pouvoir être atteinte, mais que l'architecte comme l'habitant peuvent tenter d'approcher, dans le cadre d'une approche HQE.

**Espace vert écologique** dans les villes : gestion écologique (environnement, économie, social) charte établie, référentiel développé par ECOVERT testé sur 36 espaces verts de la ville de Paris dont 16 ont satisfait aux critères. Plan de gestion différenciée des espaces verts

parisiens : hauteur et périodicité des coupes des pelouses, des prairies, façon de tailler les arbustes, les haies.

**Trame verte, maillage écologique, corridors écologiques** : notions de biogéographie, d'écologie du paysage. Plus les fibres d'un tissu sont résistantes, moins le tissu a des chances de rompre.

**Plans de gestion différenciée** : ville de Rennes ou de Paris : mise en place de différents niveaux de gestion : différence entre le fleurissement de la mairie et

### Réflexions :

Problèmes de communication environnementale, qu'il s'agisse des particuliers en relation avec leur habitat ou des collectivités en relation avec la manière d'entretenir leurs espaces verts.

Il ne faut pas nier la difficulté majeure qu'il y a à changer les habitudes anciennes en relation avec les conceptions de « propreté » ou de « sécurité », attachées au fait que la maison (et éventuellement son terrain extérieur connexe) doit être l'endroit propre dans laquelle la nature est strictement celle que l'on a décidé d'y implanter sous contrôle parfait (pot de fleur, pelouse tondue, insectes éliminés, etc.).

Il s'agit donc de la relation fondamentale de l'homme avec la nature, la nature étant ici définie comme ce qui existe en dehors de toute action de gestion, de contrôle de la part de l'homme, et qui ne dépend pas de sa volonté.

Or, la grande majorité des philosophes, psychologues ou sociologues de la nature affirment nettement que la relation homme/nature est avant tout une affaire de sentiments, d'émotions.

Ainsi, de manière totalement irrationnelle, la première réaction que l'humain éprouverait face à un environnement naturel serait une réaction émotive : ça plait... ou ça ne plait pas. Apparemment, cela nous dépasse.

Les émotions peuvent aller, d'un individu à l'autre, de la béatitude à l'horreur en passant par tout ce que l'être humain peut ressentir, en fonction de ce qu'il projette de sa culture, de sa nature intérieure.

On a peur des marais mais on aime la haute montagne, on aime les grands espaces ou on préfère les espaces cloisonnés, on aime la puissance de la végétation ou au contraire on préfère le minéral, le « sec », le « dur ».

Le rationnel, lui, interprète l'émotionnel, mais dans un second temps.

Qu'en est-il dans les RUP ? Existe une différence notable de la relation homme/nature dans les RUP par rapport aux « occidentaux tempérés » ?



## **B - Sujets d'étude ou de réflexion : La communication environnementale en relation avec l'écoconstruction et le tourisme.**

Toute communication sur un sujet donné doit reposer au préalable sur une connaissance précise des principes psychologiques qui régissent les interrelations entre les différents acteurs de la problématique concernée.

### 1 - Enquête dans les RUP (psychologie, sociologie, philosophie) :

Approche de la psychologie de la relation du touriste (le touriste de masse comme l'écotouriste) à l'environnement et à la nature : notion de **confort** (pour un public non informé, est-ce que la notion d'écoconstruction est ressentie comme une notion de diminution du confort, de rusticité, - pas de climatisation par exemple, ou nourriture bio moins appétissante qu'un buffet de grand hôtel, etc.), notion de **peur de la nature** et notion de **rejet de la biodiversité** (pour un public non informé, comment est ressentie l'écoconstruction en termes de proximité physique avec les plantes et les animaux autour ou dans l'habitation : notion de peur subconsciente de la nature sauvage (la forêt tropicale est au cœur de cette peur, surtout pour les « occidentaux tempérés ), de peur irraisonnée des animaux de petite taille, comparaison avec l'aspect rassurant des grands hôtels construits à l'image des constructions occidentales tempérées, etc.), notion de **sécurité** sanitaire (le touriste a-t-il l'impression de prendre plus de risques pour sa santé en étant plus proche de la nature, i.e. dans une écoconstruction, etc.).

### 2 - Etude sur les moyens de communication environnementale à mettre en oeuvre dans les RUP pour un plus grand impact en matière de développement durable.

En vue de favoriser la réussite de l'intégration des projets environnementaux, il s'agit d'évaluer les systèmes de communication qui seront les mieux adaptés aux différents projets de développement durable dans les RUP (efficacité énergétique, maintien de la biodiversité, tourisme durable, etc.).

a - Communication Interne (au sein des différents réseaux de propositions et de décisions) :

Il s'agit de réfléchir sur les différents médias qui peuvent être utilisés pour assurer la communication transversale pluridisciplinaire entre les acteurs d'un réseau de développement durable : entre O.N.G, entre O.N.G et décideurs (politiques, administratifs ou économiques), entre les acteurs du réseau (spécialistes, consultants, universitaires, etc.) et les acteurs directs de l'implantation locale etc.

L'étude de cette communication interne aurait pour but de favoriser l'échange synthétique d'informations dans un contexte autre que celui du "rapport d'expertise" écrit, souvent très technique. Par son aspect plaisant et agréable, le média audiovisuel paraît particulièrement adapté à faciliter ce type de communication, donc à faciliter à terme la mise dans la matière de la perspective envisagée.

b - Communication Externe :

Elle sera destinée aux ultimes récipiendaires : le grand public, les touristes potentiels (locaux ou extérieurs), etc. Une fois le but et les termes d'une campagne de communication clairement définis, il s'agit de s'entourer, au cas par cas, des acteurs les mieux adaptés aux types de médias envisagés :

- Attachés de presse : afin de toucher la presse écrite, les news TV, etc.
- Producteurs audiovisuels : afin de toucher les diffuseurs télévisuels (reportages, documentaires) ou de réaliser des DVD à destination des touristes in situ...
- Agence de publicité ; Agence d'événementiel
- Sociétés spécialisées dans la communication Internet (utilisation des divers outils qui existent d'ores et déjà sur ce média en matière de communication environnementale : balades virtuelles, forums, etc.).

Jean-Yves COLLET

## **III-2.3.3**

# **SYNTHESE DES ATELIERS**

## ATELIER 1

**« Énergies, eau, déchets : gestion et enjeux ; Quel avenir énergétique pour les RUP dans cette libre concurrence de la production d'énergie ? »**

**Mots Clés :** *énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, valorisation des déchets, maîtrise des ressources, approvisionnement en eau, risques majeurs associés.*



*Guy Favand, Robert Diethrich*

**Président :**

**M. Robert DIETRICH**, Conseiller Président BRGM

**Rapporteur :**

**M. Guy FAVAND** , Professeur en STI au LPO "CARAÏBE" de Baimbridge, Vice président du COEDADE RUP AAC –

Cet atelier a connu un vif succès dans la mesure où il a été nécessaire de revenir dans la salle de conférence pour recevoir les 88 personnes qui voulaient y participer.

De nombreux échanges, et un challenge difficile à tenir dans le temps imparti pour débattre sur une telle "trilogie" ; -**Energies – eau – déchets.**

**Seule la part "électrique" dans la problématique globale énergétique a été traitée, les axes "eau" et "déchets" n'ont pu être abordés que dans leurs problématiques globales.**

### I°) ENERGIES ELECTRIQUES :

#### *1°) Constat de très forte dépendance aux importations de pétrole :*

Entre 85 et 95% pour les seuls exemples de la Guadeloupe ou de la Martinique.

Les coûts sans cesse croissants du pétrole qui a dépassé ce jour les 96\$ le baril vont très rapidement rendre inabordable la production d'électricité. **II est urgent de réagir !**

La Guyane également très dépendante des hydrocarbures possède l'hydraulique du barrage de Petit Saut dont la production est liée à la pluviométrie, par contre ses ressources au niveau de la Biomasse sont considérables et restent à être exploitées.

#### *2°) Les différentes formes d'énergies renouvelables :*

En introduction, il a été rappelé qu'il n'est pas possible d'envisager de passer du "tout pétrole" aux énergies renouvelables sans commencer par une réduction drastique des consommations et des puissances souscrites.

Afficher une réelle volonté politique concernant les énergies renouvelables et leur développement, mais aussi en terme de diversification des sources énergétiques.

**De nouvelles formes d'énergies renouvelables "marines"** seront possibles à exploiter telles que l'énergie de la houle, de la différence des températures en surface et profondeur, des courants marins avec les hydroliennes. Seule l'énergie marée motrice semble ne pas être exploitable par rapport aux faibles marnages spécifiques des grands fonds marins Caraïbens.

**Concernant le développement des éoliennes,** une intervention de la Martinique fait apparaître des restrictions d'implantations dues au SAR. Cette forme d'énergie ne pourra pourtant pas être exclue du futur "mix énergétique" de la Martinique, ni d'aucunes autres îles de la Caraïbe.

Pour la Guadeloupe, la filière éolienne est bien implantée avec 12 parcs, 156 éoliennes et un peu plus de 21 MW.

Un axe restant à développer sur tous ces territoires insulaires et Régions Ultra Périphériques concerne le petit éolien non raccordé réseau (pour l'instant!). La technologie de ces machines a considérablement évolué les rendant non bruyantes, fiables, performantes, peu coûteuses et très utiles par exemple en complément d'équipement des systèmes solaires photovoltaïques isolés.

**La Géothermie** : La Guadeloupe dispose maintenant d'une puissance de 15MW avec l'ouverture de Bouillante II. Des études sont en cours sur de nouveaux forages.

L'aspect du développement de la Géothermie sur la Dominique a été largement évoqué avec l'interconnexion de certaines îles.



**Ces « Troisièmes Assises de l'Énergie dans les RUP » ont permis une réelle avancée du dossier avec l'invitation et la venue de l'honorable Charles Savarin ministre des travaux publics de l'énergie, des ports et des services publics du Commonwealth de la Dominique.**

**Le photovoltaïque raccordé réseau** : un engouement certain lié aux mesures de défiscalisation a permis une réelle progression de cette filière. Fin 2007 en Guadeloupe, ce seront 4,5 MW d'installés et environ 4000 sites isolés, la part du photovoltaïque sur le réseau était de 0,34% en 2006.

Il a aussi été relevé que l'électricité photovoltaïque produite était la plus noble et la plus chère qui soit. Le fait qu'elle soit réinjectée sur le réseau pour servir quelque part à chauffer de l'eau dans des chauffe-eau électriques **est un non sens effroyable !**

La problématique des chauffe-eau électriques sera abordée dans le chapitre 4.

Il faut être vigilant sur les futurs projets quant aux éventuelles installations au sol qui se feraient au détriment du foncier agricole. Les surfaces considérables en toiture des bâtiments, commerces, hangars, habitations particulières doivent être privilégiées pour ces installations.

**Un aspect technique incontournable souvent repris** : Les énergies renouvelables ne sont pas constantes et leurs prévisionnels de productions sont délicats à estimer pour anticiper les fluctuations de la courbe de charge ;

- des nuages passent, la production photovoltaïque s'écroule à quelques %, le soir et la nuit, c'est "zéro production". Le vent tombe, ou panne d'alizés, les éoliennes s'arrêtent... -

Il "serait" donc nécessaire de prévoir des moyens de production "traditionnels" car ces deux formes d'énergies renouvelables ne s'inscrivent pas dans des moyens dits "de base".

Mais il ne faut pas généraliser car d'autres formes d'énergies renouvelables telles que "les marines", la géothermie, l'hydraulique ou la Biomasse et la méthanisation sont et seront à terme des productions de base.

**La méthanisation et son Biogaz** ont été évoqués avec différentes critiques sur les problèmes d'approvisionnement de la première unité existante en Martinique...

Cette filière mal connue souffre de préjugés non scientifiques.

Cette filière incontournable, il est indispensable de la mettre en place d'une façon non centralisée sur ces territoires insulaires, elle permettra de traiter et de valoriser énergiquement toutes les ressources fermentescibles dont la part très importante des restes alimentaires des particuliers, cantines, restaurants ...

Pendant ces Assises un stand, tenu notamment par un membre de l'O.N.G organisatrice, le COEDADE RUP, au « Village Expo », dédié à cette filière a exposé les possibilités de cette énergie renouvelable et de ses nombreux avantages.

Il faut comprendre que cette filière pourra également valoriser les restes des cultures de bananes et autres cultures maraîchères, les déjections des élevages, les boues des STEP...etc.



Cette filière, permettrait par exemple pour Haïti d'envisager une forme d'accès à l'énergie propre pour les besoins de cuisson des aliments autre que le charbon de bois qui a détruit la couverture forestière, tout en permettant justement de replanter grâce aux restes de la méthanisation qui sont des amendements organiques riches qui remplacent les engrais chimiques.

L'O.N.G COEDADE RUP travaille également dans ce domaine avec des correspondants sur Madagascar, Les Comores, en Afrique et autres territoires "demandeurs".



### *Un projet "non renouvelable" pour la caraïbe : Le Gaz fossile de Trinidad*

Également évoqué, mais ne s'inscrivant pas dans une démarche de développement durable. Le gaz "dit naturel" reste du carbone fossile comme le pétrole ou le charbon. Ses rejets de CO<sup>2</sup> et autres constituants chimiques n'apporteraient pas de solution pérenne. De plus la technologie de dépose d'un gazoduc sur un plancher océanique "sismique" n'est pas du tout maîtrisée et risque fort de s'avérer excessivement coûteuse. Resterait la gestion hypothétique de l'ouverture ou fermeture des vannes...

3°) *Meilleure coordination et communication* autour des plans régionaux de l'énergie qui devront coordonner toutes les actions possibles dont celles émanant de la société civile.

Favoriser toutes les formes d'échanges interrégionaux Caribéens, Guyanais, mais aussi entre les RUP afin de permettre l'émergence des idées nouvelles et les retours d'expériences positives ou ayant présenté des problèmes.

4°) *Réduction des consommations et de la puissance souscrite ; différents axes proposés :*



Nécessité de mettre en place une réelle politique incitative et généralisée de maîtrise de l'énergie. Il est possible d'obtenir très rapidement un facteur 2 de réduction des consommations sans perte de confort pour tous les secteurs.

L'éventualité d'une taxation progressive, les besoins fondamentaux (qui restent à définir) facturés à un tarif accessible pour tous, puis des coûts de plus en plus élevés pour les excès de consommation. *"Echanges houleux dans la salle !"*

L'éventualité de l'abandon de la péréquation nationale, péréquation qui ne favorise par la prise en compte du coût réel de la production d'énergie et de ses conséquences environnementales. Problème ; les moins nantis seraient encore les plus pénalisés ! *"Nouveaux échanges houleux !"*

Pour ne pas catégoriser les personnes qui disposent de peu de moyens, en leur octroyant par exemple un certain quota de KWh, le COEDADE RUP a fait une proposition innovante :

La création d'un nouveau contrat EDF dénommé "Eco Citoyen" de puissance souscrite plus faible ; 10A, 240V.

Ce contrat associé à une bonne maîtrise de l'énergie serait dédié aux étudiants, jeunes mariés, revenus faibles, et plus généralement aux citoyens respectueux de l'environnement. Ceci, tout en conservant tout le confort à moindre coût et tout en œuvrant dans une meilleure maîtrise des courbes de charges du réseau.

En effet, un tel contrat nécessite un étalement dans la journée des appareils électroménagers puissants sans exclure le confort !

Pour information, en Guadeloupe, 45% des abonnés disposent d'un abonnement 15A, 240V. C'est donc une potentialité considérable à étudier pour EDF en comparaison d'investissements lourds pour gérer les pointes de la courbe de charge du réseau.

Bien entendu ce contrat "Eco-Citoyen" devra être assorti d'un faible coût d'abonnement attractif, et d'une facturation de l'énergie "Eco-Citoyenne" c'est à dire constante et proche des tarifs pratiqués en heures creuses puisque ce seront les clients qui géreront par nécessité la répartition dans le temps de leurs consommations.

#### *5°) Les problèmes des réseaux isolés, des remarques importantes concernant :*

- le renforcement des réseaux pour permettre la ré- injection d'énergie provenant de nouvelles sources ; des tarifs exorbitants étant demandés par EDF pour les porteurs de projet.
- La reconsidération du concept de dispatching, pour limiter ou réduire les coupures générales qui se produisent trop souvent et améliorer la fiabilité du réseau et des moyens de production.  
Actuellement en cas d'arrêt de la centrale de Jarry, aucun moyen ne peut fournir d'une façon locale.  
Cette remarque concerne aussi la gestion des périodes de crises majeures liées aux risques multiples du même nom.
- L'enfouissement des réseaux à poursuivre ...et tout simplement l'amélioration de l'élagage préventif des réseaux aériens.

## II°) L'EAU :

### *1°) Un réseau défectueux*

Avec un rendement inférieur à 50% qui nécessite des prélèvements sans cesse croissants sur la ressource, prélèvements lourds de conséquences pour les milieux naturels.

L'urgence consiste donc à tout mettre en œuvre pour entretenir et remettre en état ces réseaux.

2°) *L'idée de barrages ou retenues* d'eau largement contestée par rapport aux risques majeurs liés à la zone sismique 3 dans laquelle se trouve la Guadeloupe et les autres îles de la Caraïbe.



Un autre aspect inquiétant concernant le transfert des pollutions des sols avec le ruissellement des eaux qui seraient récupérées dans ces retenues par rapport aux risques phytosanitaires (organochlorés et autres). L'eau étant ensuite utilisée sur des terres agricoles saines !

3°) *Retour aux citernes* existantes avec leur réhabilitation, "aides à la citerne", incitation à leur construction dans l'habitat neuf.

Utilisations simples de l'eau de citerne dans un premier temps pour des usages tels que l'arrosage, lavage des véhicules, alimentation des chasses d'eau...

4°) *Concernant les eaux usées et leur traitement*, différentes orientations sont envisagées pour valoriser les boues de STEP produites notamment par la filière de la méthanisation qui reste à mettre en place.

Intervention d'une grande filiale précisant qu'elle peut œuvrer dans ces domaines avec un potentiel humain considérable.

Il a été rappelé que l'eau est l'or bleu de la planète et reste la priorité en matière de développement durable même avant le pétrole !

### III°) LES DECHETS :

Nous avons relevé les interventions suivantes :

- "Il y a des décisions à prendre, il faut les prendre !",
- "Bien faire attention aux normes environnementales",
- "Il faut capter le Biogaz des décharges" ; question : juste pour l'incinérer, ou pour une valorisation énergie comme c'est le cas en France Métropolitaine dans différents CET, Centres d'Enfouissement Techniques ?
- Il est bon de rappeler que depuis l'arrêté ministériel du 09 septembre 1997, le drainage et la collecte du Biogaz est obligatoire

dans les décharges existantes !

La directive Européenne du 26 avril 1999 précise en outre que les gaz des décharges doivent être traités et utilisés pour produire de l'énergie.

Bien que la loi du 13 juillet 1992 impose la mise en stockage des seuls déchets ultimes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002, **les centaines de millions de tonnes de déchets ménagers entreposés dans les décharges continueront de produire de façon spontanée durant 20 ans minimum du Biogaz à raison de 150 à 200 m<sup>3</sup> par tonne.**

Autres interventions :

- "Les déchets pourraient apporter 3 à 4 % des besoins énergétiques avec l'incinération". *Réactions houleuses dans la salle !*  
Cette affirmation est contestée car seule l'énergie produite est prise en compte sans faire le bilan global des énergies primaires consommées dans le choix et les obligations technologiques de cette éventuelle filière.
- D'autres remarques et inquiétudes sur les rejets des incinérateurs ...
- Une nouvelle réplique ; -" Il y a des grands groupes qui ne font pas que des choses terribles" !
- Le compostage est aussi à envisager, individuel, ou collectif avec nécessité d'une collecte sélective.
- Ensuite différentes interventions évoquent la nécessité de mettre en place la filière de la méthanisation compte tenu des ressources considérables en Biomasse dans les régions tropicales et des ressources fermentescibles trop souvent considérées comme des déchets.

Il est évident que ce sujet n'a pas été traité en profondeur compte tenu du manque de temps liés aux nombreuses interventions du public.

#### IV°) Les AXES TRANSVERSAUX :

Ils concernent l'énergie, l'eau, les déchets, avec les propositions concrètes suivantes :

- Nécessité de mettre en place rapidement des filières de formation initiales, continues et professionnelles. Lors de ces assises nous avons eu un intervenant qui a largement évoqué cette nécessité.
- Concernant la communication, l'information et la sensibilisation la plus large possible à l'attention de toute la population, il a été

évoqué la collaboration des médias TV et Radio existants sur chaque île de manière à obtenir dans un partenariat durable, des créneaux de quelques minutes aux heures de grande écoute pour faire passer des messages forts sur les enjeux d'un nécessaire changement de comportement en rapport avec ces trois problématiques.

- Un dernier axe délicat concerne les piratages et vols d'eau ou d'énergie sur les réseaux. Une mise à plat de cette problématique doit également être mise en place avec efficacité.

*L'Atelier 1.*

## **ATELIER 2**

**« Eco construction et développement durable, croisement des enjeux économique, technique et culturel »**

**Mots clés :** *Labels écologiques en Amérique, Bâtiments HQE, constructions écologiques et bioclimatiques, Maisons à énergie positive, Energies renouvelables, maîtrise de l'énergie, matériaux de proximité et recyclés*

**Président :**

**M. Christian FALIU**, Architecte, Président de COSMOS 2001

**Rapporteur :**

**Dr Fatima NAVES – SOUHLAL**, Géologue géotechnicienne, Expert près le TGI de Basse Terre, Expert près les T.A. (DOM Amérique)

Un public large aux questionnements présentant une réelle diversité d'attentes et de mobilisation.

Trente-huit participants dont une enquête rapide a permis de voir que trente pour cent s'estime être néophyte dans le domaine, et les relations entre développement durable et éco-construction.

L'atelier s'est déroulé dans une atmosphère amicale, d'écoute et particulièrement studieuse.

Le taux de participation peut être évalué à 80%.

Les échanges de diverses partenaires de la Caraïbe ont permis de dégager trois axes de réflexions qui autorisent d'envisager des prolongements dans des projets portant soit sur des procédures, soit sur des processus, et dans des projets collaboratifs.

La réalité vécue ou la référence au mode de vie quotidien a montré que l'échange de bonne pratique est une première étape pour rendre efficace les modes d'évaluation et les échelles de collaboration entre acteurs et entre territoires.

Les trois points qui présentent la synthèse des débats ne peuvent s'entendre que dans une démarche de prolongement de l'atelier pour articuler les acteurs de la connaissance, du diagnostic, de la conception, de la fabrication et de la mise en œuvre autour de l'habitant et des économies qu'il développe en insistant sur la valeur ajoutée dans la réalisation, l'entretien et l'amélioration de son patrimoine.

## **Les enjeux.**

### **Un concept local contextuel pour une spécificité partagée et adaptée.**

- Comprendre les sens du concept d'éco-construction dans trois de ses dimensions :

  - L'émergence d'intérêts généraux.

  - L'organisation de logiques d'acteurs

  - Préserver la mémoire des lieux et des usages

La biodiversité, la géo-diversité et le paysage portent les indicateurs peu mis en valeur de qualité, comme de fragilité ou dégradation.



- La prise en compte de la satisfaction par les sens, et replacer le corps dans l'espace habité et vécu.

- La périodicité des événements climatiques offre une nouvelle approche pour une conception respectueuse de l'environnement :

Accorder règles de construction et intégration harmonieuse dans le site comme dans l'espace soumis aux plans d'exposition aux risques naturels

Anticiper par l'introduction à l'échelle du territoire et du bâti les énergies renouvelables et la maîtrise des ressources naturelles pour réguler les conséquences de catastrophes naturelles et maintenir l'habitabilité au quotidien.

### **Les relations positives entre mode d'intervention et développement de projets locaux.**

- La position politique pour des approches exigeantes et performantes est au centre d'un processus qualitatif opposable et partageable.

- Replacer la question du logement dans un processus de mesure des résultats et d'éducation limitant les risques de discrimination entre les niveaux sociaux dans la volonté d'accès à l'efficacité et au confort environnemental.

- Respect des concepts matériaux locaux pour favoriser l'attractivité du bâti associé à la maîtrise de l'empreinte écologique d'une part, et anticipant des modes de recyclage ou de réutilisation des déchets des catastrophes naturelles.

Ces points de synthèses pourraient voir un développement de projet autour de comportements tels que :

#### **Mutualiser**

- ***Se connaître, pour mettre en valeur de manière concrète les diversités de nos expériences et de nos objectifs.***

#### **Contextualiser**

- ***Pouvoir présenter un propos adapté à l'actualité, aux échelles, et aux contextes des acteurs insulaires ou des régions ultra périphériques.***

### **Proposer**

- **Être en mesure de donner des perspectives d'actions et de productions.**

**Avoir une préparation et des résumés des interventions de chacun, y compris les visuels qui les illustrent.**

### **Évaluer**

- **Avoir une vision réaliste des contraintes et des potentiels qui entourent la mobilisation des acteurs, qui portent les projets auxquels l'économie peut adhérer, et qui sont en cohérence avec les cultures locales.**

### **Rassembler, intégrer et coordonner**

- **Anticiper sur l'identification des acteurs manquants (connaissance, analyse, diagnostic, conception, réalisation, construction, gestion, entretien, maintenance, théorisation, recherche, développement et enseignement) dans ce domaine à la fois de haute technologie, et de connaissances traditionnelles.**

*L'Atelier 2.*

## **ATELIER 3**

« ***Entre Eco tourisme et tourisme traditionnel*** »

**Mots clés** : *Écotourisme, tourisme vert, économie local, biodiversité, compensation des impacts, commerce équitable, tourisme de masse, emplois et formation.*

**Présidente :**

**Mme Michèle SAINTE-ROSE**, Comité du Tourisme de la Martinique

**Rapporteur :**

**M. Jean-Yves COLLET**, Réalisateur animalier

Nous devons définir les deux notions que sont le tourisme et l'écotourisme. Il faut savoir que l'industrie touristique est l'une des premières sources économiques, génératrice de revenus, d'activités et d'emplois (directs et indirects).

Pendant cet atelier, nous avons été amenés à définir les différents points suivants :

- Pourquoi l'écotourisme ?
- Quels en sont les retombées ?
- Quelles sont nos suggestions et préconisations ?

De l'avis de l'ensemble des participants à cet atelier, il est ressorti qu'il était important de changer les comportements, d'avoir une approche nouvelle chez l'ensemble des acteurs.

Cela nécessite un nouvel état d'esprit afin de mieux valoriser le tourisme traditionnel, pratiqué jusqu'alors dans nos régions, sans tenir compte peut-être de l'évolution des attentes des clientèles, et qui ne s'est pas remise en question depuis fort longtemps

Dans le cadre du développement durable, nous ne devons pas perdre de vue que la préservation de l'environnement, la préservation des ressources naturelles, leur valorisation et l'économie des ressources énergétiques permettraient d'assurer la pérennité du tourisme et l'attractivité de nos territoires pour les prochaines décennies.

Nous sommes fortement concernés par l'avenir de la planète.

### **Qu'entend-on par écotourisme ?**

Il s'agit d'un tourisme respectueux de l'environnement et de l'individu.

Il existe des labels éco-touristiques mis en place par les parcs régionaux et nationaux :

- 1er label : « marque de confiance », comprenant 3 volets (économique, socioculturel et environnemental)
- 2ème label : « Guadeloupe autrement »

Il ne faut perdre de vue que de plus en plus, il nous faudra gérer les flux de visiteurs se rendant dans nos régions, mettre en place les infrastructures nécessaires, gérer de façon cohérente les déchets et mettre en valeur les énergies renouvelables.

Il semble nécessaire de sensibiliser les populations locales et de passage à la protection de l'environnement.

Il faut créer une véritable prise de conscience de chacun en impliquant l'ensemble des acteurs au niveau local et les visiteurs.

Certains participants pensent qu'il faudrait codifier un art de vivre authentique (art de recevoir, art culinaire,...etc.).

L'autochtone devrait être au cœur de ce processus et serait l'un des principaux acteurs du changement des comportements.

De l'avis de tous, chacun peut et doit y participer à plusieurs niveaux. Il faut tout d'abord formaliser le savoir faire et le savoir être des RUP pour mieux le faire découvrir aux touristes.

Pour cela il est important de connaître sa propre identité culturelle, son histoire, pour mieux la faire partager aux autres.

Actuellement, les populations veulent s'impliquer davantage, en prenant en main leur propre développement touristique.

Il est nécessaire de diversifier l'offre et d'attirer de nouvelles clientèles.

Pour que le tourisme soit pérenne, il faudrait que l'habitant soit le propre ambassadeur de son territoire, en lui faisant prendre une plus claire conscience des avantages pour la collectivité des activités touristiques, des revenus engendrés ainsi que des emplois créés.

Le secteur touristique est le secteur qui évolue le plus vite. Pour que nous nous positionnions comme destination « Tourisme durable » et une destination « nature », il faudrait qu'il y ait une organisation générale du territoire tant au niveau de son aménagement que de ses infrastructures.

Il faut privilégier d'autres formes de tourisme, être attentif à la demande en proposant divers types de produits mieux adaptés, remplaçant l'offre traditionnelle, en établissant des grilles de critères objectifs.

Il est important de « garder son âme », de préserver ses paysages naturels, de valoriser ses atouts, tant au niveau historique, culturel et patrimonial, afin d'attirer des visiteurs en grand nombre et en qualité.

Pour mener à bien ces projets, il faut avoir une politique de développement touristique globale, clairement affichée et consensuelle.

Ces préalables sont nécessaires, voire indispensables, pour le développement cohérent et harmonieux de l'écotourisme dans nos régions.

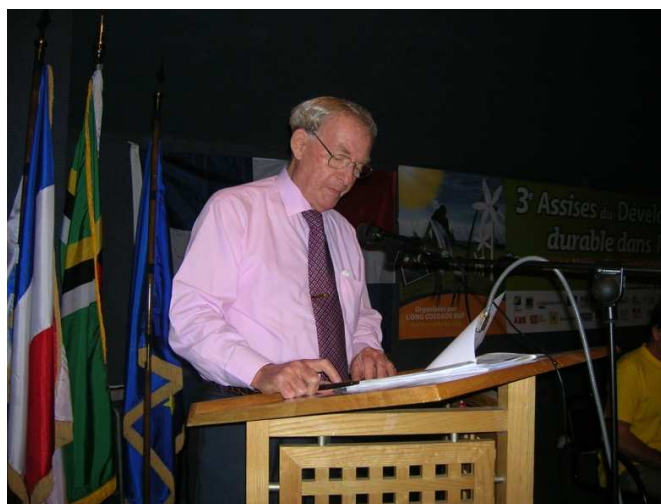
Nous espérons avoir retranscrit fidèlement les préconisations de chacun.

*L'Atelier 3.*

## ATELIER 4

**« Co-développement et Ressources dans la Caraïbe :  
élaboration d'un Avant projet de Charte sur l'écodéveloppement  
dans la Caraïbe »**

**Mots Clés :** *Marché interrégional, transport maritime, énergies renouvelables, transfert de technologie*



**Président :**

**M. Max VINCENT**, Président de l'Institut de Coopération Franco Caraïbes (ICFC)

**Rapporteur :**

**M. Michel ROUSSON**, Secrétaire Général O.N.G COEADÉ RUP

## AVANT PROJET DE CHARTE SUR L'ÉCODÉVELOPPEMENT DANS LA CARAÏBE

### PRÉAMBULE

Les participants aux « **Troisièmes Assises de l'Énergie et du développement durable dans les RUP** », qui ont eu lieu du 06 au 10 novembre 2007 en Guadeloupe, en tant que représentants des autorités nationales, régionales et locales, des instituts de recherche et des universités, des entreprises socialement responsables, d'organisations non gouvernementales, ainsi que des citoyens des RUP,

**Conscients** de la nécessité de définir un scénario de co-développement de la Grande Caraïbe à partir de territoires structurés et ambitieux qui capitalisent leurs potentialités dans le respect de leurs cultures respectives.

**Conscients** que l'actuelle structure des Pays et États de la Caraïbe fédère et anime un ensemble de composantes territoriales d'une mer fermée définissant un Espace, voire un esprit « Caraïbe »

**Reconnaissant** que, grâce à la solidarité affirmée de ses membres et d'une coordination effective, ce projet de territoire caribéen s'inscrit dans une démarche volontariste et globale de défense de l'écologie et du développement durable dans la région.

**Considérant** que les multiples potentialités des territoires de la région ne doivent plus être considérées comme une somme mais comme un tout ; que la valorisation de leur espace commande une vision réaliste et équitable du développement tout en respectant les spécificités « micro-territoriales » des îles composant la partie insulaire.

**Considérant** que l'objectif ultime recherché par les pays de la région est de créer un « liant » territorial grâce à une approche globale de l'écodéveloppement dans la région qui organise et valorise la pluralité de la Grande Caraïbe.

**Considérant** que le bassin Caraïbe (dont les composantes étatiques figurent en Annexe) constitue un vaste espace maritime organisé en flux et en réseaux atlantiques, caractérisé par la diversité et la fragilité de ses écosystèmes ; que les superficies et populations qui s'y côtoient sont extrêmement variables et contrastées. 2 millions de km<sup>2</sup> pour le Mexique avec une population de 96 millions d'habitants et 13 km<sup>2</sup> et 1 200 habitants pour le territoire de Saba ; qu'entre ces deux extrêmes, on rencontre des grands pays (Venezuela, Colombie, Mexique), des pays intermédiaires (Cuba, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Suriname) plus ou moins densément peuplés, et enfin des pays de petites dimensions avec notamment l'archipel des Petites Antilles qui s'étend sur plus de 1000 Km de Porto Rico à Trinidad.

**Considérant** que la fragilité des économies de la région se manifeste aussi au niveau des structures démographiques car tous les pays ne sont pas au même stade de leur transition démographique.



**Considérant encore** que sont riches de leurs différences, ce qui constitue un atout, mais explique également des niveaux de développement hétérogènes tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles, le plus souvent liées à des facteurs politiques.

**Observant** les différences entre les indices du développement humain (IDH).

**Conscients** de la nécessité de rééquilibrer ces indices contrastés, qui reflètent souvent des politiques publiques attachées au volet social en matière de santé et d'éducation, mais qui ont négligé le volet environnemental.

**Considérant** enfin le potentiel économique de la région Caraïbe, élargie aux pays continentaux, qui la situe au cinquième rang mondial des zones économiques avec un PNB global de 600 milliards de dollars(1997).

**Constatant** que les situations économiques des pays sont très disparates et que leurs évolutions ne sont pas uniformes.

**Ayant identifié les obstacles** à l'écodéveloppement, comme étant liées à des problèmes structurels variables (effets de l'insularité, petite taille, fortes densités de population, ressources naturelles limitées) ainsi qu'à des problèmes politiques et culturels plus ou moins aigus.

**Constatant enfin** que la grande hétérogénéité géographique, économique, politique et culturelle de la région ne facilite pas une cohésion régionale forte, déjà soumise aux tiraillements de l'histoire et de la géographie.

**Rappelant** la complexité des relations extérieures du bassin Caraïbe avec les Etats-Unis, le Canada et l'Europe, notamment avec l'Initiative pour le Bassin des Caraïbes, CBI, l'EAI, Enterprise for the America Initiative, la Zone de Libre Echange des Amériques, les Conventions de Lomé et l'accord de Cotonou, etc... entre les pays eux-mêmes et leurs caractère indispensable pour le développement de la région .

**Rappelant également** l'alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) avec son volet pétro caribé.

**Rappelant encore** qu'avec l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'association des Etats de la Caraïbe ont été définies les modalités de la participation de la République française à l'AEC en tant que membre associé au titre de la Guadeloupe, de la Guyane, et de la Martinique, ce qui a permis d'instaurer une politique française de coopération dans les Caraïbes qui préconise une meilleure insertion des DFA dans leur environnement régional,

**Considérant** que les Département Français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane) sont inclus dans un espace économique extérieur aux Caraïbes : l'Union Européenne, avec lequel ils effectuent l'essentiel de leurs échanges commerciaux,

**Considérant** cependant que la participation de la France à, l'AEC en qualité de membre associé, constitue une modalité nouvelle de participation à une organisation internationale dans laquelle l'Etat français prend l'engagement implicite de d'arrêter ses positions en

fonction de paramètres relatifs aux trois DFA, ce qui laisse préfigurer une nouvelle politique de co-développement dans la région

**Considérant qu'en externe**, les îles de la mer des Antilles présentent une appartenance géographique et historique double : Caraïbe et Atlantique ; que cet espace Caraïbe s'organise autour de réseaux et de flux nationaux, régionaux et internationaux d'une densité exceptionnelle qui lui assurent une bonne stabilité politique, sociale et économique.

**Affirmant** que l'espace Caraïbe est avant tout un ensemble insulaire, qui ne se reconnaît ni dans les anciennes puissances coloniales européennes ni dans son puissant voisin nord américain.

**Réaffirmant qu'en interne**, la mise en place d'un programme d'actions hiérarchisées doit tenir compte de leur niveau d'impact territorial afin de renforcer un espace territorial homogène et équilibré, composé d'ensembles régionaux et subrégionaux cohérents et animés par:

- L'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) en tant que pôle de centralité et de diffusion ;
- Le CARICOM, les DFA en tant qu'ensembles sub-régionaux couvrant des territoires-relais, qui assurent une fonction de proximité à une échelle d'action intermédiaire, pertinente en matière économique et sociale.

**Soulignant** que les pays de la Caraïbe sont maintenant mûrs pour appliquer la Charte du co-développement et du développement durable, et faire ainsi le pari d'un *co-écodéveloppement*, qui s'appuiera notamment sur :

- la mise en place des Agenda 21 locales
- la capitalisation de l'arrivée de nouvelles infrastructures de communication,;
- la valorisation des potentialités présentes sur les territoires qu'elles soient économiques, touristiques, environnementales, patrimoniales...,
- la mise en place des politiques d'écodéveloppement (économie et tourisme durable, culture identitaire) qui constituent autant des produits d'appel pour la Grande Caraïbe, que des actions d'aménagement de proximité,
- l'optimisation d'un positionnement géographique exceptionnel comportant des frontières maritimes et terrestres multiples.
- L'affirmation et le respect d'un label transversal déjà sous-jacent : la qualité environnementale.

**S'inspirant** des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, ainsi que des recommandations de l'Agenda 21, qui permettent de faire de la Grande Caraïbe un territoire compétitif, solidaire et attractif qui assume à la fois ses spécificités territoriales et ses multiples potentialités lui permettant ainsi d'accéder ainsi à une identité reconnue.

**Rappelant** que l'écodéveloppement, qui se situe à mi-chemin entre le développement économique et les préoccupations environnementales, est un phénomène de portée mondiale qui se décline dans les mêmes conditions que le développement durable, notion dont elle est inséparable,

**Réaffirmant** qu'une politique de **co-écodéveloppement** ne peut se définir que comme une politique d'**écodéveloppement partagé**, dans le respect de la Déclaration des Droits de l'Homme.

**Convenant** que cette nouvelle politique d'écodéveloppement répond aux aspirations des peuples et aux besoins de l'espace Caraïbe, qui s'est engagé résolument dans la voie de la protection de l'environnement avec la signature de la Convention pour la Protection et le Développement de l'Environnement marin de la région de la Grande Caraïbe, seul traité environnemental régional obligatoire, adopté à Carthagène (Colombie) le 24 mars 1983 et entrée en vigueur le 11 octobre 1986,

**Considérant** enfin que :

- Sur la base d'un diagnostic partagé, mettant en évidence les atouts et les fragilités des espaces composant la Grande Caraïbe, il apparaît essentiel de dégager des priorités d'intervention dans le domaine de l'écodéveloppement et de déterminer les enjeux de « l'inter-territorialité »,
- Les espaces et les acteurs associés souhaitent travailler à une nouvelle politique de co-développement et gestion des ressources, s'inscrivant dans une vision prospective, portée par une stratégie de développement durable
- L'élaboration de la charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe constitue une nécessité reconnue commandée par la « communauté de destin » de ces pays, tout en constituant un acte d'aménagement et de solidarité territoriale fondé sur une détermination et un consensus politique des décideurs locaux, soucieux d'un devenir cohérent et partenarial de leur territoire.
- La stratégie d'écodéveloppement durable doit pour réussir s'appuyer sur des principes forts et partagés, support d'une action ambitieuse, solidaire et ancrée dans la durée, et caractérisée notamment par :
  - L'ambition dans les objectifs visés
  - La qualité pour les projets impulsés
  - l'équilibre dans la stratégie d'aménagement
  - le partenariat entre les acteurs
  - la solidarité entre les territoires.

**Conscients** encore de la nécessité de faire de l'espace Caraïbe un espace remarquable :

- de contact et d'équilibre entre milieu urbain et rural,
- de convergence et de confluence entre les hommes, les activités et les espaces remarquables du littoral caribéen,
- de partenariat et de rassemblement des énergies et des volontés basées sur le développement durable ;
- de fédération et d'ouverture sur les voisinages et les acteurs (économiques, sociaux, institutionnels...)

## DISPOSITIF

**EN APPELLENT à la communauté internationale, et DEMANDENT aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux décideurs, aux associations et aux autorités publiques et privées dont les activités sont liées à l'écodéveloppement, d'adopter les principes et les objectifs de cette Charte, qui sont les suivants :**

1. L'écodéveloppement dans la Caraïbe est proclamé comme étant un processus visant une gestion globale des ressources au sein de la Caraïbe afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver le capital naturel, culturel et humain, y compris les espaces littoraux protégés. L'écodéveloppement caribéen repose sur des critères de durabilité et doit en conséquence être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les peuples de la Caraïbe.
2. La stratégie d'écodéveloppement dans la Caraïbe est issue des travaux des Troisièmes Assises sur le développement durable, et s'articule autour de 3 axes et de trois catégories d'outils :
  - *Les axes du développement durable*, à savoir : l'être humain au cœur du développement durable, la mise en place d'une synergie économie-environnement et la mise en valeur des atouts de l'espace,
  - *Les outils du développement durable*, à savoir : Education et civisme des populations, transparence et efficacité des décisions, diplomatie de l'environnement.
3. Les travaux de l'atelier N° 5 Co-développement et ressources dans la Caraïbe : Elaboration de la charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe, ont permis de dégager quatre programmes d'action consacrés respectivement au Marché interrégional, aux transport maritime, aux énergies renouvelables à la maîtrise de l'énergie et au transfert de technologie, qui permettront de donner impulsion et cohérence à l'ensemble de mesures pratiques considérées comme prioritaires.

La spécificité de ce bilan, comme des « perspectives » qui le suivent ont conduit à accorder une grande place à la participation et au pilier social, ainsi qu'aux mesures structurelles et à la gouvernance, rééquilibrant ainsi les approches tournées vers le co-développement et la préservation des ressources.

4. Les sept priorités retenues dans la stratégie d'écodéveloppement de la Caraïbe sont les suivantes :
  - L'action internationale de l'espace Caraïbe doit viser à réduire la fracture entre le Nord et le Sud, en construisant une zone « Grande Caraïbe » solidaire et démocratique,
  - Toute politique d'écodéveloppement suppose que la Caraïbe se dote de moyens et de structures régionales capables de concevoir, appliquer et évaluer une telle politique,
  - La Caraïbe poursuit un objectif de solidarité qui passe par la poursuite de sa recomposition territoriale (inciter les villes, les Etats et les régions

- à se doter d'un Agenda 21, favoriser l'organisation en territoires de projets avec sur chacun un conseil de développement, assurer la mise en œuvre d'un Schéma de Développement de l'Espace Caraïben...),
- Mise en place des outils spécifiques sectoriels avec pour objectifs le couplage de la croissance économique avec la préservation de l'environnement,
  - Adoption du principe de prévention et de précaution
  - Créer les conditions de l'égalité
  - Développer une participation citoyenne.
5. Les Troisièmes assises du Développement durable dans les RUP adoptent en outre les 27 principes de la Déclaration de Rio comme guide pour leur action, notamment en ce qui concerne l'environnement, le développement, l'intégration réciproque, la coopération entre Etats et les relations nord-sud. Les agendas 21 locaux, traductions locales de l'Agenda 21 planétaire de Rio, constituent un excellent champ d'application pour la gouvernance urbaine et locale. Aussi, le schéma régional d'écodéveloppement dans la Caraïbe appelle à des agendas de troisième génération qui doivent aboutir à de véritables projets de territoire, intégrant développement économique, social et environnemental dès la conception même du projet.
6. Quatre grands principes environnementaux sont retenus par la charte sur l'écodéveloppement dans la région Caraïbe : Le principe de prévention, le principe de précaution, le principe pollueur-payeur et le principe de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.
7. La charte décline les 4 piliers retenus pour le développement durable, à savoir, le pilier économique, le pilier social, le pilier écologique et le pilier culturel. Ils sont néanmoins adaptés aux écosystèmes et à la réalité des peuples de la Caraïbe.

En effet, Les populations des Caraïbes entretiennent des relations privilégiées avec la mer des Caraïbes, qui constitue leur héritage commun, et partagent un intérêt particulier à la voir déclarée Zone Spéciale dans le contexte du Développement du tourisme durable de l'ONU. Le 12 décembre 2001, les chefs d'Etat et/ou de gouvernement des pays de l'AEC, réunis sur l'île de Margarita (Venezuela), ont adopté la déclaration de Margarita « reconnaissant la mer des Caraïbes comme patrimoine commun de la région, et comme un actif inestimable, dans le but de consolider une identité caribéenne propre. Ils se sont engagés à « convertir la région de la Grande Caraïbe en zone de coopération, qui consistera tout d'abord en des actions conjointes dans les domaines établis comme priorités par l'AEC, à savoir le commerce, le tourisme durable, les transports, et les catastrophes naturelles.

Conformément à l'article 122 de la Convention de la Jamaïque sur le Droit de la Mer, cette ressource n'est plus considérée comme une simple voie de communication mais devient un réceptacle de richesses, objectives et potentielles qu'il convient de conserver et de soumettre aux règles du développement durable proclamées par les conventions et protocoles internationales.

## RÉSOLUTION FINALE

**Les « Troisièmes Assises de l'Énergie et du développement durable dans les RUP » considèrent essentiel de lancer les appels publics suivants :**

- Il convient de faire de la « Grande Caraïbe » une zone exemplaire dans la lutte contre le changement climatique et situer dans ce contexte, l'écodéveloppement dans la zone caraïbe comme une approche intégrée de l'offre et de la demande énergétique.
  - Les dispositifs financiers internationaux et autres, permettent le renforcement de la coopération transnationale et transfrontalière. Dans ce contexte, il convient également de réaffirmer le caractère prioritaire du respect des engagements internationaux en faveur de la réduction des gaz à effet de serre dans la région, et d'affirmer la volonté de faire de la Grande Caraïbe une zone exemplaire en matière de développement durable.
  - Les Assises recommandent aux Etats et aux gouvernements régionaux d'élaborer d'urgence des programmes d'action pour l'écodéveloppement dans la Caraïbe, en accord avec les principes énoncés dans cette Charte.
  - Afin de consolider le travail déjà réalisé, il est nécessaire d'assurer un suivi et de veiller à l'application de cette Charte de l'écodéveloppement dans la Caraïbe.  
Dans ce sens les points suivants ont été adoptés :
- La création d'un Conseil ou d'un comité de suivi de l'écodéveloppement, structure partenariale qui vise à associer l'ensemble des acteurs des territoires de la Caraïbe à la réflexion globale sur le développement de la région. Ce conseil sera constitué par les institutions, ONG, agences internationales et autres organismes dont le comité organisateur de ces Assises.
  - Le conseil de développement doit assurer la promotion et la diffusion de la Charte et veiller à son application optimale. Il est tout d'abord associé à l'élaboration de la Charte, à travers l'identification des enjeux de l'écodéveloppement, la définition de scénarios prospectifs de co-développement et l'expression d'orientations de développement et de propositions d'actions à 10 ans. Par la suite, le Conseil de Développement devra participer à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions engagées dans le cadre des décisions arrêtées.
  - Le Conseil doit favoriser la réalisation d'études, de projets et d'actions de nature à créer des référentiels d'excellence dans la Caraïbe. Pour procéder aux réflexions sur les objectifs régionaux et sur l'élaboration de la charte de l'écodéveloppement par pays, le Conseil de Développement s'est organisé en 15 commissions de travail thématiques articulées autour de 3 axes : économique, social et environnemental, les thématiques pouvant évoluer suivant le besoin.
  - Le Conseil est chargé d'assurer la continuité et le suivi des accords de ces Assises et a la responsabilité de la diffusion et de la présentation de la Charte auprès des acteurs de l'écodéveloppement et du co-développement, y compris devant les représentants de l'industrie touristique caribéenne, les organismes gouvernementaux, les ONG et les institutions régionales et internationales.

Lors de la phase de contractualisation, le Conseil de l'écodéveloppement pourrait prendre la forme d'un Groupement d'Intérêt Public de Développement Régional ou d'un Syndicat

Mixte, doté d'une existence juridique propre, ou toute autre formule convenant à l'état concerné.

Le Conseil de l'écodéveloppement de la Caraïbe restera impliqué dans la démarche proposée pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera associé à l'élaboration du programme d'actions, informé régulièrement de l'avancée de celles-ci, associé à leur suivi, à l'évaluation de la Charte et à son évolution.

*L'Atelier 4.*



**3<sup>e</sup> Assises du  
Développement  
durable dans les RUP**

Du 7 au 10  
Novembre 2007

CWTC Jarry-Baie-Mahault Guadeloupe

**III - 3 :**

**Discours de clôture**



H.Esporminio, A.Rodriguez Batista, L.Galantine, M.Fedoroff, P.Costa, F.Richard, J.Gaillou,  
D.Dufoix, D.Anglade

**Modérateur :**

**M. Patrice COSTA** , Journaliste, Grand reporter, Docteur en Biogéographie,  
Écrivain naturaliste

**Organisateur :**

**M. Philippe PERNET** , Président de l'O.N.G COEDADE RUP, et organisateur de ces  
Assises.

**Lancement officiel du :**

« **Comité d'élaboration** »  
de la  
« **Charte d'écodéveloppement dans la Caraïbe** ».

**M. Philippe PERNET**, Président O.N.G COEDADE RUP

**M. André JABOL**, Président du Comité de Pilotage « Assises Guadeloupe 2007 » ;  
Président de la Commission Coopération Régionale et affaires européennes, CESR  
Guadeloupe.

*(non disponible)*

**Mme Firmine RICHARD**, Comédienne et marraine des Assises 2007

*(non disponible)*

**Mme Michèle FEDOROFF**, Chargée de la Section des O.N.G, Bureau des services  
d'appi à l'ECOSOC, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat des  
Nations-Unies.

*(non disponible)*

**M. Hérera ESPORMINIO**, Directeur Chargé de l'Environnement CDEE, République  
Dominicaine

*(non disponible)*

**M. Armando RODRIGUEZ BATISTA**, Conseiller du Ministre de l'Environnement  
de la République de Cuba.

*(non disponible)*

**M. Dieuseul ANGLADE**, Directeur Général du Bureau des Mines et de l'Énergie au  
ministère de l'Énergie de la République de Haïti.

*(non disponible)*

**Mme Donna Mac Rae Smith**, Déléguée CARICOM

*(non disponible)*

**Mme Delphine DUFOIX**, « Expert national détachée » à l'Unité RUP DGRégio  
(Commission Européenne)

*(non disponible)*

**M. Louis GALANTINE**, Président Commission Énergie, Conseil Régional de la  
Guadeloupe

*(non disponible)*

**M. José GAILLOU**, Vice Président de la Région Guyane

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs pour l'accueil qui nous a été réservé et l'excellent travail qui a été réalisé dans la perspective de faire se rencontrer les acteurs des Régions Ultra Périphériques, sur une thématique aussi préoccupante et importante que l'énergie.

Ces « 3<sup>èmes</sup> assises de l'Énergie et du Développement Durable dans les Régions Ultra Périphériques et autres régions insulaires », ont donc été l'occasion pour nous, représentants des RUP, de débattre et de mener la réflexion sur le thème de l'énergie et du développement durable.

Ainsi, nous avons pu aborder, avec scepticisme, peut-être pour certains, ou passion et ferveur pour d'autres, des problématiques diverses qui, bien que tenant compte des spécificités locales de chacun de nos territoires, sont aussi et surtout la preuve que nous menons, chacun à notre niveau, la même démarche de réflexion pour construire mieux le monde de demain.

En effet, « l'énergie » a été trop longtemps considérée de manière « intuitive », comme cette facilité pour tous à produire du froid, éclairer un lieu de vie, etc., sans aucun souci de modération ou de provenance de la ressource. Cette perception simplifiée, nous a fait trop longtemps oublier, que si bon nombre d'entre nous pouvait en disposer, l'énergie résulte de processus complexes (techniques, réglementaires, financiers) ayant des impacts forts pour un territoire, et bien évidemment pour l'ensemble de la planète.

Impacts :

- sur les secteurs sociaux et économiques (fortement dépendant des fluctuations du marché pétrolier et les années 70 sont là pour le rappeler)
- mais également sur l'environnement (émission de gaz à effet de serre par la combustion des énergies fossiles).

Aussi est-on en droit de se poser les questions suivantes :

Combien faudra-t-il encore, de catastrophes naturelles, de populations ne bénéficiant même pas d'un accès minimum aux services de base, etc.,

pour que soit évaluée à sa juste valeur, la place centrale prise par l'énergie dans la stratégie de développement que nous voulons pour nos territoires respectifs ?

Combien de temps faudra-t-il encore, pour que nos politiques respectives intègrent définitivement le fait que :

- *de part leur caractère exceptionnel et leur forte valeur ajoutée pour la France et l'Europe (aussi bien sur le plan du patrimoine naturel que culturel),*
- *de part leur fragilité, aussi bien en terme de besoins de développement que de dépendance vis-à-vis des importations en énergie fossile*

les RUP se doivent d'être des territoires exemplaires et des pôles d'excellence en matière de maîtrise de l'énergie, lutte contre le réchauffement climatique et bien évidemment promotion des énergies renouvelables?

Il est donc toujours temps d'agir !! Et urgent de réagir !!

Nous l'avons vu, les décisions stratégiques prises et les investissements effectués dans le domaine de l'Énergie ont une incidence sur l'organisation aussi bien économique, sociale environnementale voire culturelle d'un territoire.

Face à de tels enjeux, et face à une certaine légitimité accordée aux Régions d'Outre-mer d'élaborer et de planifier LA politique énergétique adaptée à LEURS territoires (loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 – LOOM), la Guyane, territoire ultrapériphérique CONTINENTAL, s'est engagée dans cette réflexion et a entamé de ce fait un certain nombre de chantiers.

Chantiers qui trouvent leur justification sur la base des quelques éléments de repères suivants :

La Guyane est un territoire de contrastes, avec des ressemblances naturelles avec les autres RUP mais aussi des différences géographiques, climatiques, géopolitiques et constitutionnelles.

Ainsi, la Guyane c'est:

- 84 000 km<sup>2</sup> occupés à 90% par la forêt,
- 200 000 habitants (recensés) et une démographie galopante (4% d'augmentation au dernier recensement)
- une riche biodiversité, des réseaux hydrographiques denses et des ressources en eau douce importantes
- un impact positif de la forêt guyanaise sur le quota carbone

Mais c'est aussi :

- un besoin criant en matière de développement : retard avéré, déséquilibre des niveaux de vie et nombreuses zones enclavées.

*Il faut garder à l'esprit que en Guyane, département français d'Amérique, on connaît encore aujourd'hui des problèmes de santé (maladies hydriques) parce que les pompes pour l'alimentation en eau potable par exemple souffrent d'un mauvais approvisionnement en énergie...*

- et trop souvent des législations nationales et européennes incohérentes et inadaptées à la réalité.

En Guyane, près de 70% de la production électrique est fournie par le barrage hydroélectrique de Petit Saut.

Cependant, de nombreux déséquilibres pour accéder à l'énergie persistent encore. L'électrification est encore inachevée sur une grande partie du territoire. De plus, près des  $\frac{3}{4}$  des besoins en énergie (transport, tertiaire, agricole...) restent assurés par l'utilisation des hydrocarbures.

Ainsi, la prise en compte de l'ensemble de ces paramètres montre que les énergies renouvelables, présentes à foison en Guyane, ont toute leur place.

Pour preuve, un certain nombre de projets privés sont en cours, pour diversifier l'offre énergétique et proposer une alternative au « conventionnel » :

- éolien : étude pour l'implantation d'éoliennes de 1 à 2 MW (parc espéré de 2 fermes de 6 MW chacune)
- biomasse : centrale d'environ 2 MW via la valorisation des déchets de scieries, d'ici fin 2008
- hydraulique au fil de l'eau : 4 projets de centrale d'environ 4MW chacun
- photovoltaïque

La Région Guyane s'est également engagée :

- **à rendre opérationnel l'observatoire régional de l'énergie** (créé en 2004) pour acquérir et renforcer les connaissances relatives au fonctionnement du système énergétique guyanais dans sa totalité.

Cet outil est en effet indispensable à la conduite effective de la politique énergétique volontariste et à l'aide à la décision. Il devrait être ensuite adossé à l'AREDD (Agence Régionale de l'Environnement et du Développement Durable) dont la création pourrait être envisagée à l'horizon 2009 et qui sera un ouvrage important pour faire de la Guyane un territoire d'excellence en Développement Durable.



- - **à évaluer le « Plan Énergétique Régional »** (adopté en déc. 2004), document de référence de la stratégie régionale, et le mettre à jour.  
La Région a opté, au travers ce plan, pour une position volontariste permettant de réduire la demande en énergie et promouvoir les énergies renouvelables (planification des actions d'ici 2020).
- **à échanger sur les techniques et dispositifs de production des biocarburants** avec, dans un premier temps, la conduite d'**études de faisabilité « biocarburants »** pour déterminer les conditions de mise en œuvre des filières éthanol et huile, respectivement en substitution à l'essence et au diesel. (action menée dans le cadre des actions du Programme Régional pour la Maîtrise de l'Énergie - PRME)
- **à étendre les préoccupations énergétiques**, au travers de la promotion des EnR, à l'ensemble des **documents stratégiques** de la collectivité comme c'est le cas déjà pour le « Schéma d'Aménagement Régional », le « Schéma Régional de Développement Économique », la « Stratégie Régionale pour la Recherche » ou bien évidemment « l'A21 régional », qui au passage, met en avant la valorisation des savoirs et savoir-faire traditionnels.
- **à poursuivre son action sur la maîtrise des consommations** dans le cadre du PRME principalement, comme les campagnes de promotion d'équipements performants que sont les Chauffe Eau Solaire ou les Lampes Basse Consommation, ou bien encore des actions d'information et de sensibilisation du public.

### Exemple, opération MDE MARONI

Sur les bourgs du Maroni, la consommation en énergie des familles double en moyenne tous les 5 à 10 ans. D'une part en raison de l'augmentation démographique et d'autre part, du fait de l'évolution en matière d'équipements ménagers des foyers.

Ainsi, il est important de prendre en compte avec sérieux cette croissance pour en limiter les impacts. Il faut trouver un juste équilibre entre le maintien du confort, la continuité du service public et la réduction des effets néfastes sur l'environnement.

Des gisements d'économie, permettant de ralentir l'augmentation exponentielle des consommations, sont facilement accessibles. En effet, 30 à 50% de la consommation est localisée au niveau des appareils de froid et d'éclairage.



Dans le cadre du PRME, la Région Guyane participe à la mise en place d'un **projet « MDE MARONI »** pour mettre en œuvre des démarches pédagogiques vers les populations locales.

Ainsi, il est mis en place un dispositif de conseil personnalisé, par des médiateurs spécialisés en énergie/MDE, pour créer une dynamique locale autour des économies d'énergie. Ces ambassadeurs, acteurs d'une pédagogie de proximité, auront une mission (au travers des explications **en langue locale**), de sensibilisation sur la MDE mais également de prévention sur les aspects sanitaire et sécuritaire liés au fonctionnement des appareils électroménagers.

Enfin, la Région Guyane, en raison de son environnement et de par sa géographie (territoire français dans le plateau des Guyanes) a saisi l'opportunité des Grenelles de l'Environnement pour rappeler des axes de travail défendus au quotidien.

Je pense en particulier aux secteurs de l'habitat et du tertiaire.

Il est maintenant admis que le parc immobilier des DOM, (et c'est encore plus vrai en Guyane où il nous faut construire plus de 3 000 logements par an !), se renouvelle plus rapidement.

Fort de ce constat, il nous apparaît essentiel qu'une réglementation thermique spécifique pour les DOM soit adoptée.

Elle contribuerait de manière substantielle aux efforts localement mis en œuvre pour limiter la demande en énergie, principalement due, dans ce secteur, à la climatisation.

On voit donc bien, qu'une des solutions, simple dans sa mise en œuvre pour améliorer la gestion en énergie, revient bien à la notion « d'éco-construction ». Ce mode de conception n'est pas une technique révolutionnaire mais plutôt le fruit du " bon sens". Elle s'inspire des méthodes utilisées déjà par nos anciens qui tenaient compte de l'environnement extérieur (relief, climat, exposition au soleil, etc.) avant de concevoir un édifice...

Cette prise en compte au préalable des composantes environnementales permettrait :

- d'optimiser le confort des occupants (climat intérieur agréable, humidité contrôlée, éclairage naturel important)
- tout en réduisant les besoins en énergie,
- au sein d'un bâtiment intégré et adapté à son environnement (de par l'implantation, l'orientation, l'architecture, le choix des matériaux etc.).

La communication et la sensibilisation des maîtres d'ouvrages, des décideurs locaux et du grand public, sur ce sujet, me paraît être le dernier enjeu auquel nous devons penser.

Il est important que chacun comprenne que la Maîtrise De l'Énergie ne signifie pas priver qui que ce soit de confort. Charge à nous de montrer qu'il est possible d'optimiser les usages qui sont faits et l'efficacité énergétique de nos bâtiments à travers la valorisation d'actions exemplaires (bureaux, lycées, etc.).

Il est important que l'État et les collectivités locales montrent l'exemple dans la commande publique.

Il est également primordial que les directives européennes respectent les spécificités des territoires. Nous avons des savoir-faire encore sous-exploités et avons besoin de moyens adéquats, compatibles avec les besoins des autochtones et communautés locales.

La tâche est dense et les sujets vastes.

Mais nous nous devons d'être ambitieux et responsables, pour et dans notre espace géographique amazonien, dans le plateau des Guyanes et dans l'espace caribéen.

Nous nous devons d'être solidaires également, envers nous, mais aussi envers les générations futures qui ne nous ont pas donné « carte blanche » pour engager à n'importe quel prix leur avenir et celui de la planète !

Dernière réflexion que je soumets à votre approbation :

**Les « 4èmes Assises de l'Énergie et du développement Durable »  
... en ... Guyane !**

Pour aborder, entre autres :

- les aspects énergétiques autour de l'outil PO Amazonien,
- pour mettre en place des projets innovants nécessitant de trouver les financements
- et faire les choix de coopération autour de la question énergétique
- et pour une évaluation de notre impact, de territoire amazonien-caribéen, sur le réchauffement climatique.

José Gaillou

**M. Vincent ROYER** , Directeur Adjoint DIREN Guadeloupe, représentant Monsieur le Préfet

Mesdames et Messieurs, nos hôtes venant des pays voisins, des RUP, du continent ou d'ailleurs,  
Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège qui m'est accordé que de représenter ici Monsieur Emmanuel BERTHIER Préfet de Guadeloupe. Ayant pris ses fonctions en début de semaine, il ne lui a pas été possible de se libérer aujourd'hui. Il vous prie de bien vouloir l'en excuser

Par ailleurs, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement ne sont pas non plus des nôtres à leur grand regret. En effet ils sont tous les deux à Bruxelles avec une délégation à laquelle participent les exécutifs régionaux et départementaux afin de négocier le futur programme opérationnel convergence avec les services de la commission européenne. Ils vous prient également de les en excuser.

Si c'est un privilège de représenter l'État hôte de cette manifestation internationale c'est également une lourde tâche que d'avoir à conclure de telles assises.

Lourde tâche parce que je ne saurais en quelques mots traduire, résumer ou synthétiser **la richesse des échanges et des débats** auxquels j'ai pu assister durant ces 3 jours.

Je me contenterais de relever quelques points.

En liminaire je relève avec plaisir le **succès de cette manifestation** ce qui est en soi un résultat. Succès par le nombre et la qualité des participants, y compris et surtout ceux qui viennent des autres îles des Antilles mais également de plus loin : de Guyane, de la Réunion et des continents européen et nord-américain.

Je tiens particulièrement à remercier ces hôtes qui nous ont honorés de leur présence et nous ont enrichis de leur contribution.

Puisque j'en suis aux remerciements je m'associe aux voix précédentes pour remercier et féliciter les organisateurs, les « COEDADE AAC et RUP » et leurs présidents messieurs Jabol et Pernet qui, contre vents et marées, sont parvenus à mettre en œuvre ces 3<sup>ème</sup> Assises.

Partant d'un point de vue franco-français, après les débats du Grenelle, et l'attention portée à ce sujet par les plus hautes autorités, placer l'énergie au centre de la problématique du développement durable est une évidence. Déjà la Stratégie nationale de Développement durable identifie le changement climatique, l'énergie propre et le transport durable comme les premiers défis que notre pays doit relever en matière de développement durable.

C'est parce qu'il est consommateur de ressources non ou peu renouvelables comme le foncier, les énergies fossiles et la biodiversité que notre développement n'est plus durable et génère des externalités de moins en moins supportables économiquement, socialement et écologiquement.

Cette évidence n'est peut-être pas partagée ou du moins pas vécue de la même façon par tous. D'autres territoires, qui n'ont pas le même niveau de développement ni accès aux mêmes ressources que les territoires européens connaissent des contraintes économiques et sociales, de gestion quotidiennes, des contraintes de court terme ou des rapports de force avec des partenaires extérieurs qui pourraient placer les enjeux environnementaux et de développement durable au second rang.

Dans ce contexte, l'accent qui a été mis par les organisateurs des assises sur le partenariat international, le co-développement ou le co-écodéveloppement trouve tout son sens.

Le « projet ou avant projet de charte de co-développement dans la Caraïbe » est une proposition **concrète**. Cette charte ne peut que renforcer et compléter les initiatives existantes, dans une des régions à forts enjeux environnementaux, enjeux qui dépassent largement la mer des Antilles.

Je rappellerais que les Grandes et Petites Antilles abritent un des 25 « points chauds » de biodiversité de la planète (hot spot) identifiés en 2000 par Norman Myer, points chauds qui sont maintenant 34. Ce qui se passe ici concerne donc toute l'humanité.

Au-delà de cette Charte, je retiendrais des Assises que loin d'être une contrainte le préfixe éco est potentiellement générateur de richesses et d'emplois ; je fais allusion ici par exemples à l'éco-construction, l'éco-tourisme ou l'écodéveloppement.

Des exemples ont été donnés lors des ateliers comme l'éco-tourisme à la ferme, ou la création d'une scierie liée à la construction d'un bâtiment public bioclimatique dont l'activité a perduré une fois le marché réalisé.

On pourrait rajouter la valorisation des déchets ou co-produit de nos activités et de notre consommation.

En second lieu, comme vu en plénière et lors de l'atelier sur l'écoconstruction, je retiens le pouvoir qu'ont les pouvoirs publics et les financeurs publics ou parapublics de définir et de mettre en œuvre des politiques d'aménagement, de construction de logement social ou d'infrastructures publiques tenant compte des enjeux du développement durable.

Ils peuvent avec d'autres leviers, au niveau des autorisations d'aménager ou de lotir, orienter également les constructions privées tant au niveau du logement que du tertiaire. Il n'y a donc pas de fatalité sur ce sujet.

A titre d'illustration je signalerais ici 2 des 5 recommandations transversales de la réunion du Grenelle en Guadeloupe qui s'est tenu le 16 octobre :

- **« Faire du Schéma d'Aménagement Régional un outil performant au service du développement durable et s'assurer que les exercices d'aménagement en découlant lui soit bien compatibles »** Sa révision devra prendre en compte les enjeux du développement durable de la Guadeloupe et les programmes et documents d'aménagement du territoire qu'il est censé encadrer devront être rapidement actualisés et mis en compatibilité avec ses préconisations. »

Ceci n'a malheureusement pas toujours été le cas.

- **« Tenir compte des enjeux environnementaux dans le dispositif de défiscalisation en faveur de l'habitat. La construction bioclimatique et la construction parasismique représentent des surcoûts par rapport à la construction traditionnelle. Le levier de la défiscalisation pourrait être utilisé pour orienter la construction vers des habitats plus sécurisés d'un point de vue sismique et économes en énergie »**

Un encouragement fort serait de réserver la défiscalisation à des constructions répondant à des normes bioclimatiques et parasismique rigoureuses.

D'autres conclusions des assises, qui méritent tout autant l'attention de tous, ont été reprises par les intervenants précédents. Je vais donc abréger mon propos.

Pour finir, je me permets une suggestion pour l'organisation des 4èmes assises :

« Pour un coût financier qui ne serait pas moindre mais qui correspondrait à l'achat de services à haute valeur ajoutée et pour un coût carbone bien moindre, ne serait-il pas possible d'organiser des assises multi-sites en utilisant les technologies de la communication : la visio conférence pour les plénières ou les ateliers ; des microordinateurs avec web cam avec un système de réservation de prises de rendez vous ad hoc pour les rencontres bilatérales ».

C'est sur cette proposition, peut-être utopique, que je souhaite à tous un bon retour dans vos foyers et à ceux de nos hôtes qui vont rester quelques jours encore une bonne fin de séjour en Guadeloupe.

Merci.

Vincent ROYER

\*\*\*\*\*



Tribune de Clôture

**III - 4 :**

**Visites**

**Samedi 10 novembre 2007**



### III-4.1 : La ferme Éolienne de La Mahaudière, Anse Bertrand

Caractéristique du site : insularité, zone saline, zone cyclonique  
Client : Société Éolienne Caribéenne  
Début des travaux : Juin 2006

#### **Machines installées**

- 11 machine(s) Vergnet GEV MP 275 (puissance de 275 kW, diamètre de 32 m)
- Puissance nominale totale : 3025 kW
- Surface balayée totale : 8847 m<sup>2</sup>



Les éoliennes de la ferme de la Mahaudière possèdent une technologie innovante et unique au monde.

En effet, les éoliennes sont rabattables, grâce à leur mât haubané, elles se couchent en cas de cyclone en moins d'une heure.

Ces spécificités technologiques portent d'une part sur l'aspect géographique du territoire, d'autre part sur la climatologie de la Guadeloupe.

Elles ont permis de résoudre toutes les contraintes en facilitant et sécurisant leur installation et leur maintenance dans les zones à faibles infrastructures ou présentant un fort risque cyclonique. A puissance équivalente des éoliennes conventionnelles, les éoliennes de la ferme de la Mahaudière sont deux fois plus légères.

## Descriptif des éoliennes

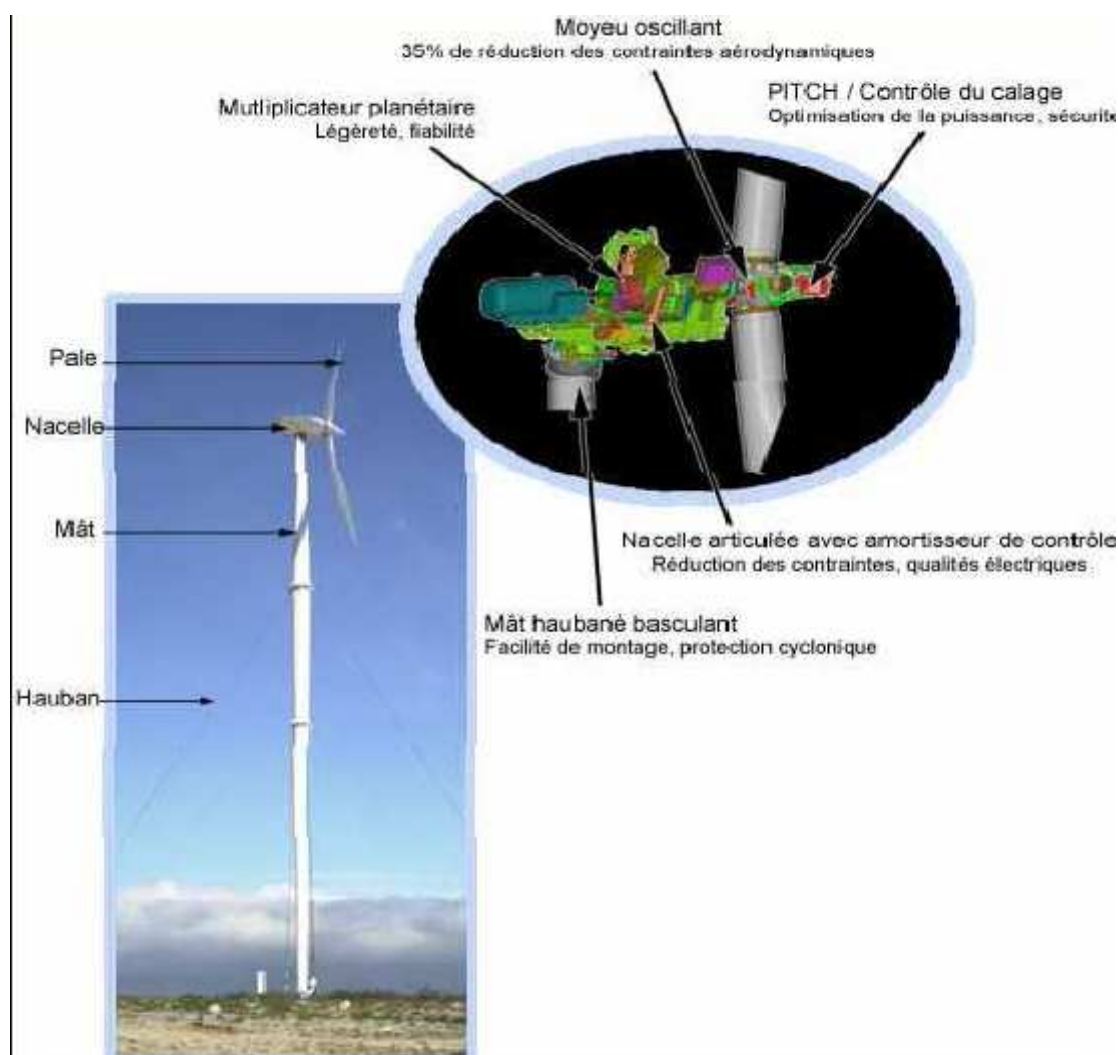
### **Une hélice bipale à moyeu oscillant :**

Sans impact sur la puissance délivrée par l'éolienne, la technologie bipale permet d'abaisser la machine jusqu'au sol.

Dérivée de celle utilisée pour les hélicoptères, la technologie du moyeu oscillant permet de réduire de 35% les contraintes aérodynamiques pesant sur l'éolienne, et donc son poids.

### **Un mât haubané et système d'abaissement :**

Articulé à sa base, il est deux fois plus léger que les mâts des éoliennes tripales conventionnelles. Ces particularités permettent : le basculement de la machine au sol au moyen d'un simple treuil, des mâts de plus grande hauteur pour exploiter, plus haut, des vents plus puissants, un coût plus compétitif. Les haubans sont amarrés sur des ancrages forés, qui réduisent la quantité de béton nécessaire aux fondations.



### ***Une logistique facilitée jusqu'au site***

Les éoliennes ont été conçues pour être acheminées sur n'importe quel site, quelque soit l'infrastructure et les moyens logistiques localement disponibles. Les composants principaux de l'éolienne sont transportés en containers avec des véhicules standards, alors que les éoliennes conventionnelles nécessitent des convois exceptionnels.

### ***Une installation sans moyens lourds***

L'assemblage des composants des éoliennes VERGNET ne requiert que des moyens de manutention légers. Les éoliennes sont intégralement assemblées au sol puis érigées à l'aide d'un treuil hydraulique qui équipe chaque machine. Les éoliennes conventionnelles exigent en revanche des grues de plusieurs centaines de tonnes.



### ***Une maintenance aisée***

Le remplacement de composants majeurs des éoliennes classiques nécessite les mêmes moyens lourds et coûteux de « grutage » qu'à l'installation. A contrario la maintenance, l'entretien périodique ou l'entretien lourd des machines VERGNET s'effectue au sol après avoir abaissé la machine, un moyen pour les techniciens d'intervenir avec rapidité, aisance et efficacité.

### ***Une véritable protection cyclonique***

Les éoliennes VERGNET supportent des vents de plus de 300 Km/h auxquels aucune éolienne « debout » ne peut résister.

La visite s'est achevée par une photo de groupe.



### **III-4.2 : Centrale Solaire Photovoltaïque, LA POSTE, Sainte Anne**

Installé en Guadeloupe depuis de nombreuses années, « **TENESOL GUADELOUPE** », anciennement « Solelec Guadeloupe », exploite un parc de plus de 2 500 installations photovoltaïques d'électrification rurale et 1MWc d'installations connectées au réseau.

#### **PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT**

L'énergie solaire photovoltaïque résulte de la transformation directe de la lumière du soleil en énergie électrique au moyen de cellules généralement à base de silicium.

Pour obtenir une puissance suffisante, les cellules sont reliées entre elles et constituent le module, appelé aussi panneau solaire. En fonction de la puissance désirée, les panneaux eux-mêmes peuvent être assemblés pour constituer un "champ solaire photovoltaïque".

Ce principe de fonctionnement diffère selon certaines applications, il est nécessaire de convertir le courant continu généré en courant alternatif, comparable à celui qui alimente nos appareils domestiques courants comme la télévision ou le réfrigérateur.

Ce principe se fait par le biais d'un onduleur intégré à l'installation solaire photovoltaïque.

Les principaux modes opératoires sont l'alimentation au fil du soleil, l'alimentation avec stockage sur batterie et la connexion réseau.

#### **Le principe de la connexion réseau est le mode opératoire utilisé pour le Centre de tri postal de Ste Anne**

De plus en plus utilisé par les habitations et édifices, la connexion réseau permet d'injecter l'énergie produite directement sur le réseau électrique local.

L'énergie ainsi produite est valorisée par EDF au travers d'un compteur agréé.





**Le centre de tri postal de Ste Anne**

Depuis 2004, le centre de distribution du courrier de Sainte-Anne est équipé de 133 panneaux solaires formant un « champ solaire ». A l'intérieur de ces panneaux, des cellules photovoltaïques transforment l'énergie solaire en électricité.

C'est le premier bâtiment public sur tout le territoire français à expérimenter ce dispositif.

Le centre de tri accueille sur son toit 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques. Le bâtiment produit annuellement 33 MWh et en consomme 32 (bâtiment à énergie positive).

Visite très instructive...

### III- 4.3 : Maîtrise de l'Énergie, Hôtel le Rotabas\*\*, Sainte Anne



Après avoir réalisé un audit pour le compte de l'hôtel LE ROTABAS\*\* afin de réduire leurs coûts de fonctionnement (énergie, eau, habitat), l'O.N.G COEDADE RUP a réalisé un bungalow témoin de démonstration de Maîtrise de l'Énergie.

Cette réalisation a été rendu possible grâce au concours du Groupe ABB pour toute la partie « domotique », ainsi que de la société TENESOL CARAÏBE (panneaux solaires)...



Ce bungalow témoin intègre une architecture traditionnelle ;



**Visite officielle le 10 novembre 2007**



- un puits canadien pour la climatisation naturelle ;
- une isolation parfaite (double vitrage, laine de roche...) ;
- un chauffe eau solaire, un système de récupération d'eau de pluie ;
- le respect de la biodiversité par l'utilisation de matériaux naturels et adaptés ;
- l'intégration de la domotique pour l'ouverture et la fermeture automatique des volets et de la porte d'entrée ;
- des détecteurs de présence pour la mise en marche ou l'arrêt automatique de la climatisation et des éclairages ;
- utilisation des LED pour les éclairages intérieurs et extérieurs...



**Avant les travaux**



**Après les travaux**

### III - 4.4 : Échanges scientifiques et culturels

#### III - 4.4.1 : Conférence de Benoit REEVES sur les conséquences du réchauffement climatique



Benoit Reeves

#### III - 4.4.2 : Culture, Art et Gastronomie

- Danses locales ; Cuisine traditionnelle ; artisanat



Firmine Richard au milieu des danseuses



Crudités en forme de "Guadeloupe"





Ces « Troisièmes Assises de l'Énergie et du développement durable dans les RUP » en Guadeloupe, n'auraient pas pu se tenir sans le soutien de :

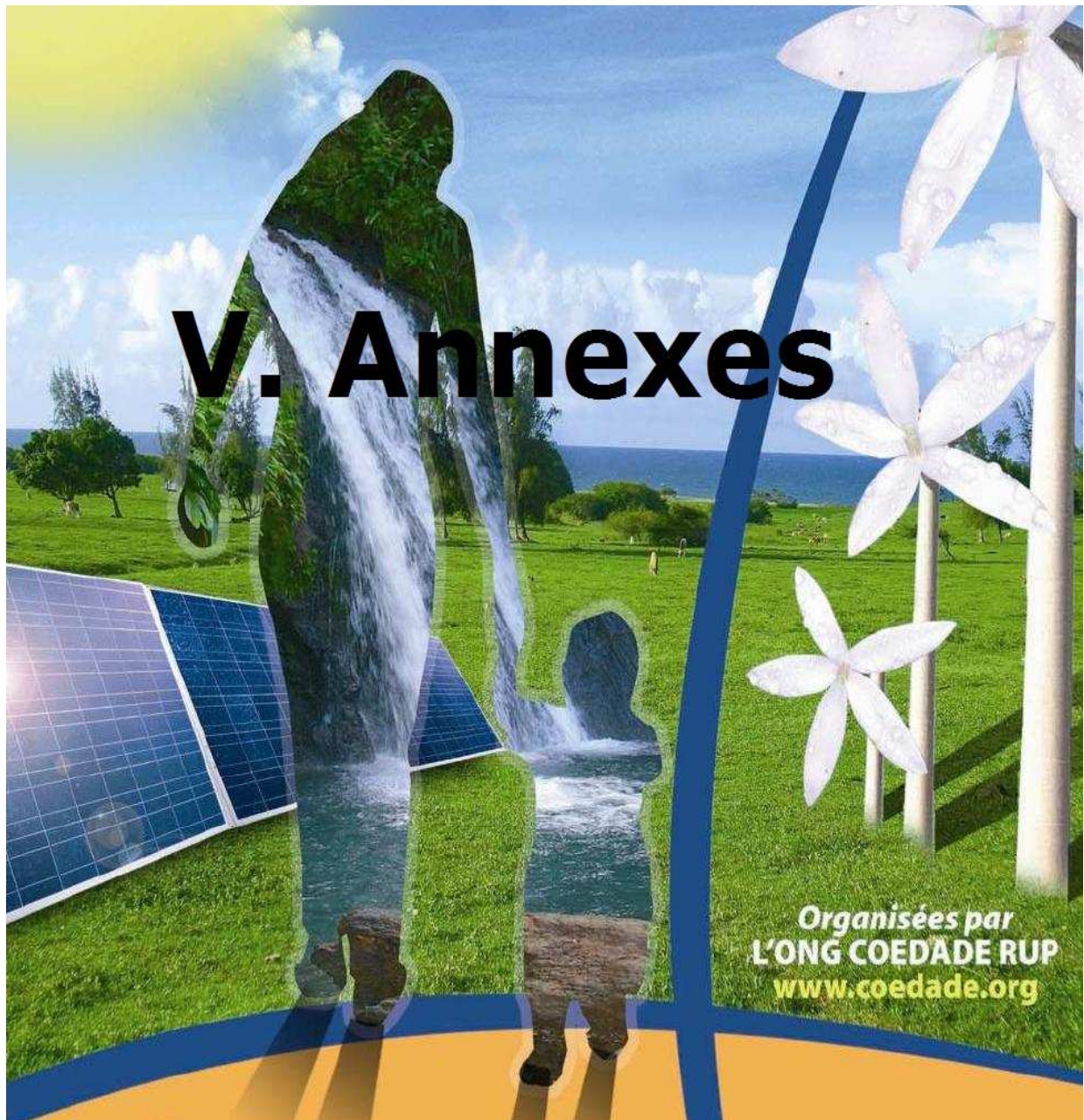
nos partenaires institutionnels, industriels privés et publics dont le **Conseil Régional de la Guadeloupe** ; le **Conseil Régional de la Guyane** ; le **Conseil Régional de la Martinique** ; le **Conseil Général de la Martinique** ; le **Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer** ; l'**ADEME** ; l'**AFD** ; la **CCI de POINTE A PITRE** ; **Le Comité du Tourisme Les Îles de Guadeloupe** ; l'**O.N.G DROIT A L'ENERGIE SOS FUTUR** ; **RFO** ; le **groupe ABB** ; la **Région Rhône-Alpes** ; **Savoie Technolac** ; l'**Institut de Coopération Franco Caraïbes** ; **TENESOL CARAÏBES** ; **CLIMAPRO**, l'hôtel **ARAWAK**...

L'O.N.G COEDADE RUP souhaite également remercier tous les **bénévoles** qui ont œuvré sans compter à la réussite de cet événement : **André JABOL**, Président du Comité de Pilotage des Assises, **Alexandra CANEIRA-SCHOELCHER**, **Bénédicte DELABARRE**, **Romain PERNET**, **Louise ZABAREL**...

Nos remerciements vont également **aux membres du Comité d'Organisation** qui ont accompli un travail remarquable et complètement bénévole : **Max REYNAUD**, **Diana CARRILLO**, **Michel ROUSSON**, **Christian RUSSIER**, **Jeambert POUMAROUX**, **Charles JOSEPH ANGELIQUE**.

Enfin nous remercions pour leur compétence et leur disponibilité, **Rudy MARECHAUX de DFA Consulting** et toutes celles et ceux qui se sont mobilisés autour du Président **André JABOL** au sein du Comité de Pilotage, sans oublier **Amélie KACY** et son mari **Lucien**, gérants de l'établissement **LE ROTABAS**, pour leur accueil et leur confiance...





**V - 1 :**

## **QUELQUES BIOGRAPHIES**





Docteur vétérinaire, Lauréat de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon, 1982  
DEA de Physiologie, Université de Paris VI

### M. Jean-Yves COLLET

Né en 1959 en Savoie, Jean-Yves Collet, obtient en 1982 son doctorat vétérinaire avec une thèse sur les maladies des orangs-outans dans leur milieu naturel à Sumatra et à Bornéo.

En 1983, il est lauréat de la Fondation de la Vocation.

En 1985, il abandonne la recherche scientifique et rejoint l'équipe du cinéaste animalier Gérard Vienne.

En 1991, il revient à la production audiovisuelle. Il collabore à plusieurs émissions télévisées : les Animaux du Monde (TF1), documentaire pour Canal + sur les babouins Hamadryas d'Arabie Saoudite,...

En 1994, au sein de la société LEO PRODUCTIONS, il crée et dirige LEO WILDLIFE, département spécialisé dans la production de documentaires consacrés aux animaux et à l'environnement.

En avril 1997, Jean-Yves Collet redevient réalisateur free-lance. Il réalise pour Canal + deux documentaires de 52 minutes : « La Louve d'Abyssinie » et « Les Lémuriens de la Forêt de Pierres ».

**Biofilmographie**  
**Site : [www.jeanyvescollet.com](http://www.jeanyvescollet.com)**



Directeur général honoraire de la Commission Européenne  
Enseignant à Sciences Po Paris

### M. Giuseppe CIAVARINI AZZI

De 1964 à 2001, toute sa carrière s'est déroulée à la Commission. Au secrétariat exécutif, puis au secrétariat général de la Commission européenne, il collabore, à des titres divers, avec les présidents et secrétaires généraux qui se succèdent.

En 2001-2002, à la demande du commissaire Barnier, il est nommé conseiller spécial auprès de la commission.

Il participe également, aux étapes successives du développement institutionnel de la Communauté, puis de l'Union. A ce titre :

- Il contribue aux travaux ayant permis de mettre fin à la "crise institutionnelle de 1965".
- Secrétaire du groupe qui élabore le " Rapport sur l'Union européenne" présenté par la Commission en 1975.
- Membre de la délégation de la Commission au "Comité Dooge" (1984).
- Il participe aux travaux qui conduisent à " l'Acte unique européen" (1985).
- Il collabore aux "traités de Maastricht et Amsterdam".

De 1986 à 2001, il met à profit son expérience dans l'action à l'égard des Régions Ultrapériphériques, et préside, pendant quinze ans, le groupe interservices de la Commission "DOM, TOM, Canaries, Ceuta et Melilla, Açores et Madère".

Depuis 2002, il enseigne à Sciences Po Paris, dans le cadre du cours Master "Métiers de l'Europe".

Il est l'auteur de publications sur les thèmes : politico-institutionnelles, la mise en oeuvre du droit communautaire, et les régions ultrapériphériques.





ARCHITECTE DPLG -DPEA  
Diplômé en construction  
parasismique ( DPEA )

## M. Franck HUBERT

Membre fondateur et ex Vice Président de l'APRM( Association pour la Prévention des Risques Majeurs ).

Ex vice président de l'ordre des architectes et chargé de mission des risques majeures et innovation.

Membre fondateur de l'ADERPA en 1980(Association Energies Renouvelables ).

Expert pour la PAHO ( OMS ) constructions sanitaires

Missions, Articles et conférences sur les risques sismiques et les techniques :

- 1993-2006 Martinique, Guadeloupe, Barbade, Saint Vincent, Saint Martin, Paris
- 2001 Marseille, Salvador
- 2002 Dominique, Cuba
- 2003 Alger
- 2003 2005 Grenoble
- 2007 Istanbul

Membre de AFPS ( association Française Génie Sismique )

Atelier AJOUPA (1974 ) Agence Architecte pluridisciplinaire spécial Biodimatique et Eco -construction en milieu tropical humide.



Ingénieur

## M. Laurent BERTHELIN

Ingénieur ESME-SUDRIA 1994 et MBA Sciences-PO 2002.

5 ans chez FORCLUM comme Chargé d'affaires Signalisation Ferroviaire pour les Tramway.

4 ans chez CITELUM d'abord comme adjoint au chef d'Agence de la Signalisation tricolore de Paris puis comme Chef de projet CITELUM CARAÏBES.



### M. Fredy LOUISY

Président de la commission Environnement et Energies du Conseil Général, il a en charge la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) adopté à l'unanimité des Conseillers généraux le 18 janvier 2008.

Conseiller général de la Guadeloupe (canton de Goyave/ Petit Bourg)

Il est depuis novembre 2007, Trésorier de l'Agence Régionale pour le Développement Economique « Guadeloupe Expansion ».

En décembre 2006, il est le premier Vice président des Parcs nationaux de France au Palais de l'UNESCO à Paris.

En juillet 2005, il est élu Président du Parc National de la Guadeloupe.

#### Bibliographie :

- La situation financière des communes de Guadeloupe
- Proposition d'amendement des articles 5 et 6 du projet de Loi d'orientation pour les Départements d'Outre Mer (décembre 2001) retenue par le Gouvernement.

#### Colloques et conférences organisés :

- Les communes du troisième millénaire: la responsabilité financière des élus 01/2000
- Congrès national des Réserves naturelles de France - Mai 2007 à Sainte Anne

### M. Gérald BOUGRER

Membre du SER (Syndicat des Energies Renouvelables)

Membre du CIAN (Club Investisseurs pour l'Afrique Noire)

Promoteur et Parrainage de nombreux projets en Hautes Technologies Appliquées notamment sur les Antilles, Vénézuéla, Le Canada, Etats Unis, Afrique.

Promoteur et inventeur en technologies durables.  
Consultant en haute technologies classiques et durables appliquées.

25 Années dont 14 Ans (Toujours en cours) en réalisation de Missions d'Informatique de Haut Niveau (Réalizations Techniques, Conseil (Stratégie et Organisation), dont 3 en tant que Président d'une Filiale SSII française du Commissariat à l'Energie Atomique via CISI.

Depuis 1993 Promoteur de nombreux projets en hautes Technologies Durables Appliquées en Energie (Production & Economie), en Environnement, Ecologie...& NTIC et Inventeur de Nombreux Procédés en Informatique Appliquée.

#### Principales Références de Projets Publics & Privés Caraïbes :

Conseil Général de Guadeloupe :

- Etude Préalable Système d'Information NTIC du futur « Pays de La Canne » de Beauport (Port-Louis)
- Assistance en Maîtrise d'Ouvrage pour La Conception Globale du futur site « Pays de La Canne » en partenariat actif avec Le Centre Multimédia de La Villette.

Conseil Régional de Guadeloupe :

- Etudes Audit-Diagnostic Pollution de La Grande Rivière à Goyave pour une future Mise en OEuvre d'une de mes inventions « `SEA&SEES ».



Expert en énergie

### M. Pierre-Jean COULON

En 1978 – 2007, Chargé d’Affaires Commerciales, puis Cadre à Electricité et Gaz de France.

En 2001 – 2006, Secrétaire Adjoint des Comité d’Entreprise Européens d’ Electricité de France et Gaz de France.

En 1993-2002, Secrétaire Général, puis Président de la Fédération CFTC de l’Energie.

- Conseiller du Président Confédéral CFTC pour les questions Internationales et Développement Durable,
- Secrétaire Confédéral de la CFTC chargé des dossiers Europe, International, Développement Durable

- Représentant la CFTC à la Confédération Européenne des Syndicats, A la Confédération Syndicale Internationale, A la Commission Syndicale Consultative auprès de l’OCDE (TUAC). A l’Organisation Internationale du Travail ( OIT ) : Administrateur de l’Association Française pour l’OIT.

Vice Président Délégué de l’ONG mondiale « Droit à l’Energie Sos Futur » au statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC).

Expert Européen.



Ingénieur ITPE

### M. Etienne COUVREUR

15 ans d’expériences dans les politiques publiques territoriales de l’aménagement du territoire, du logement, de l’environnement et du développement durable.

Directeur d’INES Education, organisme implanté sur le technopôle Savoie Technolac au sein de l’Institut national de l’énergie solaire (INES)

Chargé des missions d’Information, Formation, Expertise et Promotion, relatives à la maîtrise des consommations d’énergie et à la valorisation de l’énergie solaire dans le bâtiment.





Expert en géothermie

### M. Robert DIETHRICH

Directeur général de la société Géothermie Bouillante qui développe, construit et exploite des centrales géothermiques dans les Antilles.

En 2004, Gérant de la société de conseil en management et en stratégie internationale, RD International Consult.

Conseiller du BRGM pour les développements de la géothermie.

De 1991 à 2003, à la direction internationale d'Electricité de France (EDF), Fondateur et Directeur général du holding EDF International SA, porteur des investissements d'EDF à l'étranger.

Directeur adjoint de la direction internationale d'EDF, en charge du développement des projets d'investissement à l'étranger et du pilotage des filiales.

Président ou administrateur de plusieurs filiales, notamment en Italie, Autriche, Suisse, Suède, Argentine, Brésil, etc.

De 1977 à 1991, différents postes de directeur, puis directeur général délégué en charge des grands projets et des filiales au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)



2<sup>ème</sup> Vice Président du Conseil Régional de Guyane.  
Délégué à l'aménagement du territoire, l'Environnement et le Développement Durable, la Recherche et les Energies Renouvelables

### M. José GAILLOU

#### Documents stratégiques mis en oeuvre :

*Livre Blanc et Agenda 21 de la Collectivité régionale*

Le Livre blanc pour la Guyane, a été réalisé en 2002.

L'Agenda 21, mis en œuvre en 2005, a pris en compte les grands axes développés dans le livre blanc, tout en orientant les efforts sur des sujets jugés prioritaires. Ainsi, trois thèmes principaux ont été retenus: 1). la jeunesse, un atout pour la Guyane; 2). l'accès équitable aux services de base sur tout le territoire; 3). la préservation et la valorisation des ressources locales, avec un accent particulier mis sur la valorisation des savoirs faire traditionnels (artisanat et plantes médicinales).

#### *Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)*

Les orientations présentées portent sur le développement, la protection et la mise en valeur du territoire régional et lui donnent sa valeur prescriptive. Les travaux de révision du SAR ont débutés fin 2004. Le projet de SAR a été arrêté en octobre 2007 et devrait être adopté dans le courant du 1er semestre 2008.

#### *Le plan Energétique Régional (PER)*

Adopté en 2004, le PER définit sur une période de vingt ans le contenu d'une politique de demande et d'offre énergétique propose une stratégie dite « volontariste » pour améliorer l'environnement institutionnel et organisationnel de la région, pour agir sur la forte demande en énergie et proposer une offre énergétique alternative et diversifiée la promotion des énergies renouvelables.

#### *La Stratégie Régionale Recherche*

La « stratégie recherche » adoptée en 2007, propose à l'exécutif régional de Guyane une « feuille de route » lui permettant d'utiliser à l'optimum les moyens humains, matériels et financiers de la Recherche et du Développement Technologique (RDT), directement ou indirectement disponibles en Guyane, pour mener à bien le Développement Durable de cette Région, au cours des 7 prochaines années.



### M. Michel CLERC

Michel CLERC, après une activité professionnelle au sein de Electricité de France (EDF), a exercé durant plusieurs années, des responsabilités syndicales d'abord en Savoie puis au sein de la Fédération Nationale de l'Energie CGT (FNME CGT).

En 2000, il devint Président fondateur de l'Association Droit à l'Energie qu'il contribue à créer avec d'autres personnes du secteur de l'énergie.

Président fondateur de l'Association  
« Droit à l'EnergieSosFutur ».

En 2001, Forum du Droit à l'énergie en Amérique latine et Caraïbes, à Buenos Aires, parallèlement à la tenue du Congrès du Conseil Mondial de l'Energie,

- Août/Sept. 2002 Sommet Mondial du Développement Durable, Johannesburg,
- Juillet 2003 Forum Droit à l'énergie en Amérique Latine, Rio de Janeiro,
- Janv. 2004 Conférence sur le thème « Le Droit à l'énergie pour tous, le Droit à l'énergie pour vivre », à Mumbai, au programme du 4ème Forum Social Mondial,
- Juillet 2004 Agrément auprès de l'Organisation des Nations Unies ( l'ECOSOC),
- Sept. 2004 19ème Congrès Mondial de l'Energie à Sydney et participation à la session « Assurer l'accès à l'énergie »,
- Mars 2005 Participation et intervention à l'Energy Week de la Banque Mondiale session « Energie et Objectifs de développement du Millénaire »,
- Mai 2006 Commission du Développement Durable (CDD) à New York



### M. Michel ROUSSON

En 1969, entré à l'école de métiers de GDF à Nantes Montluc et en tant que gazier jusqu'en 1976 puis par la suite muté dans le nucléaire à la centrale du bugéy.

Secrétaire Général du  
COEDADE RUP  
Expert en Energie

En 2000, après avoir gravi les différentes fonctions qui forme le métier d'exploitant, il quitte bugéy pour rejoindre la fédération syndicale CFTC .

En 2005, Chargé de mission pour le site Cap Ampère de la Direction Production Ingénierie d'EDF, pour la partie ISO 14001 et l'Agenda 21.

En 2007, Détaché pour la fédération CFTC comme responsable juridique de la branche des Industries électriques et gazières.



### Mme Christiane GASPARD-MERIDE

Vice-Présidente de la SAF (Sous le Vent Aide - Familles),  
Insertion – Soutien Parental, Prestataire de Services.

**Membre fondateur et Présidente de FORCES (Fédération Féminine d'Organisation et de Revalorisation Culturelle Economique et Sociale). Membre de l'Observatoire Féminin. Partenaire de terrain de Madame la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.**

Vice-Présidente du Conseil développement du pays Nord Basse-Terre depuis mai 2007. Responsable de la Commission Culture identité Citoyenneté.

Présidente du Conseil guadeloupéen des Femmes fondée par Mme SIMET-LUTIN Déléguée Régionale aux Droits des Femmes e à l'Égalité à L'époque de 1990 à 1992.

Membre fondateur de l'AGEV (Association Guadeloupéenne d'Éthique et de Vigilance).

Membre fondateur de l'association AGAG (Association Guadeloupéenne des anciennes guides de Guadeloupe).



**Député de Meurthe-et-Moselle  
1er Vice-Président du Conseil  
Régional de Lorraine**

### M. Jean-Yves LE DÉAUT

Membre de la commission des Affaires étrangères (1986-1999), de la commission de la Production et des Echanges devenue depuis 1999 commission des Affaires économiques, de l'Environnement et du Territoire.

Vice-Président (1988-1989, 1992-1993 et 1998-2001, depuis 2002) et Président (1989-1992 et 1997-1998 ; 2001-2002) de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)

Conseiller Général de Nancy-Nord (1998-2004), Vice-Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, chargé de l'Éducation et du Développement Technologique (1998-2001), Président de l'OPAC de Meurthe-et-Moselle (2001 - 2004).

Secrétaire National depuis 2006 à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur, Responsable national à la Recherche (2003-2005).

#### **Travaux parlementaires :**

- Rapport sur le développement des activités liées à l'extraction des ressources minérales de l'Antarctique (1989), (OPECST).
- Rapport sur la gestion des déchets très faiblement radioactifs (1990), (OPECST)
- Rapport sur les Énergies Renouvelables, avec Claude BIRRAUX (2001), (OPECST).
- Rapporteur de la commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur (AZF) (2002).
- Président de la mission d'information sur le « Changement climatique : le défi majeur » (2006), avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, rapporteur.

## **V -2 : Liste des principaux participants et invités**

### **1 - Intervenants**

M. ANGLADE Dieuseul, Directeur Général du Bureau des Mines et de l'Énergie au Ministère de l'Énergie, Gouvernement Haïti

M. BERTHELIN Laurent, Chef de Projets CITELUM CARAÏBES CITELUM France

M. BOUGRER Gérald, Promoteur - Inventeur Guadeloupe

M. BREGENT Alain-Yves, Chargé de Mission, Secrétariat d'Etat Outre-Mer, France

M. CALOGINE Didier Chercheur associé LPBS Réunion

M. CIAVARINI AZZI Giuseppe, Directeur Général Honoraire de la, Commission européenne, Belgique

M. CLERC Michel, Président ONG Droit à l'Énergie SOS Futur, France

M. COROSINE Claude, Délégué Régional ADEME Guadeloupe

M. COSTA Patrice, JOURNALISTE / MODERATEUR DES ASSISES, France

M. COULON Pierre-Jean, Vice-président, ONG Droit à l'Énergie SOS Futur, France

M. COUVREUR Etienne, Directeur INES EDUCATION France

M. DIETHRICH Robert, Conseiller du Président du BRGM - Ancien Directeur EDF INTERNATIONAL, BRGM France

Mlle DUFOIX Delphine, DG REGIO - D3, Commission européenne, Belgique

M. FALIU Christian, Architecte, Président Cosmos 2001, France

Mme FEDOROFF Michèle, Chargée de la Section des ONG - Bureau des services d'appui à l'ECOSOC, Nations Unies - DESA Etats-Unis

M. GAILLARD Bernard, Psychologue enseignant chercheur Université RENNES France

M. GAILLOU José, Vice Président Région Guyane Guyane

M. GALANTINE Louis, Président Commission Energie Région Guadeloupe Guadeloupe

Mme. GASPARD-MERIDE Christiane, Présidente Fédération Féminine FORCES, Guadeloupe

M. HERERA Espornio, Chargé de l'Environnement CDEE, République Dominicaine

Honorable SAVARIN Charles, Ministre des Travaux Publics, de l'Énergie, des Ports et des Services Publics du Commonwealth de la Dominique, Gouvernement La Dominique

M. HUBERT Franck, Architecte Vice président APRM Martinique

M. JABOL André, Président COMITE PILOTAGE ASSISES, Guadeloupe



- M. JEAN-BAPTISTE Henry, Ancien député, Président Ass. France Outre-mer France
- M. LAMARCHE Oscar, Conseiller de M. Radhames Segura, Secrétaire d'Etat, Directeur de la Corporacion Dominicana de Empresas Electricas Estales (CDEE), Gouvernement République Dominicaine
- M. LE DÉAUT Jean-Yves, Député - 1er Vice-président Région Lorraine France
- M. LOUISY Ferdy, Conseiller Conseil Général Guadeloupe
- Mme Mc RAE SMITH Donna, Déléguée CARICOM Guyana
- Mme NAVES - SOUHLAL Fatima, Géologue – géotechnicienne Docteur en mécanique du sol et du sous-sol – PARIS VI/ECP, Guadeloupe
- M. PEMBERTON Patrick, Chairman National Energy Commission La Dominique
- M. PERNET Philippe, Président ONG COEDADE RUP France
- M. RAVI Raymond, Responsable Antilles Guyane Groupe ABB Martinique
- M. REEVES Benoit, Conférencier France
- Mme RICHARD Firmine, Comédienne - Mairaine des Assises France
- M. RODRIGUEZ BATISTA Armando, Conseiller du Ministre de l'Environnement Gouvernement Cuba
- M. SINIGALLIA Dino, Chef de Délégation Commission européenne – DGTREN, République Dominicaine
- M. VIAL-COLLET Alain, Directeur Général TENESOL, Président Pôle de compétitivité Guadeloupe
- Mlle CARRILLO Diana, Présidente Déléguée ONG COEDADE RUP France
- M. PEAUCELLIER Patrick, Directeur AFD Guadeloupe Guadeloupe
- M. DELVALLEE Jean-Christophe, Directeur Général Pôle Compétitivité PACA CAPENERGIES, France
- M. FAVAND Guy, Vice Président – Rapporteur Atelier 1 COEDADE AAC Guadeloupe
- M. BALIAS Fred, Rapporteur Atelier 1 Guadeloupe
- Mme SAINTE-ROSE, Rapporteur Atelier 3, COMITE DU TOURISME, Martinique
- M. ROUSSON Michel, Secrétaire Général – Rapporteur Atelier 3, O.N.G COEDADE RUP France
- M. VINCENT Max, Président ICFC Guadeloupe
- Mme PONS Suzanne, Déléguée Régionale ADEME Guyane
- M. COLLET Jean-Yves, Réalisateur animalier France

M. ROYER Vincent Directeur Adjoint DIREN GUADELOUPE Guadeloupe

## **2 – INVITES –**

### **☐☐Délégation France**

M. CHARBONNET Joseph Adhérent COEDADE France

M. COUTURIER Francois Etudiant France

M. MARTINET Michel Avocat d’Affaires France

M. PERNET Guy Directeur Tourisme Hôtelier France

M. PETRELLI Gérard Artisan maçon France

Mlle ZEBUS Geneviève Attaché de presse Londres

### **☐☐Délégation GUYANE**

M. CERDAN Philippe Directeur laboratoire HYDRECO Guyane

Mlle GUIRAUD Audrey Technicienne eau environnement SARL NBC Guyane

M. LECOMTE Paul Directeur DRRT Guyane

Mme LECURIEUX Louise Chargé de Mission – Service Environnement Conseil Régional Guyane

Mlle PACHE Caroline Expert communication Environnement Guyane

### **☐☐Délégation Martinique**

M. ARBAUT Séverin Informaticien EDF Martinique

M. BARATINY Clément Adhérent Retraité EDF Martinique

Mlle BENSON-ZECLER Aïda Chargé de Mission – Pôle Energie Conseil Général Martinique

M. BERET Frédérick Délégué SMEM Martinique

Mlle DRAME Viviane Secrétaire Adjointe ONG COEDADE RUP Martinique

Mme ESPARTERO Eliane Membre de la Commission Coopération SMEM Martinique

M. GAMESS Edouard Directeur Général SMEM Martinique

M. GRUAND Karl Chef d’Entreprise Poterie 3 Îlets Martinique

M. HONORE Bruno Adhérent EDF Martinique

M. JEAN-BAPTISTE Gabrielle Vice-présidente – Présidente Commission Coopération SMEM Martinique

M. MADKAUD Philippe Chef d’entreprise Martinique

M. MALSA Garcin Vice Président Conseil Général, Maire de Ste Anne Conseil Général - Mairie de Ste Anne, Martinique

M. MARCELIN Albéric Directeur APRM Martinique

Mlle OENAT Suzie Chargé de Mission Conseil Général Martinique

Mlle SAPOTILLE Annie Adhérente EDF Martinique

M. TROUDART Serge Administrateur ONG DROIT A L’ENERGIE, Martinique

M. VILLERONCE Johan Directeur Général, Parc Naturel Régional de la Martinique

M. ZAIRE Albert 1er Adjoint au Maire SMEM – Mairie de Ste Anne, Martinique

### **☐☐Délégation REUNION**

M. POTIN Jean-Marie, Groupe Quartier Français, Réunion

Mlle RIVIERE Carine Chargée de Mission SR 21 Réunion

Mme BARRET Françoise, Secrétaire Adjointe – Référent Réunion ONG COEDADE RUP Réunion

M. BARRET Bernard Infirmier, Secteur hospitalier Réunion

### **COMITE D’ORGANISATION**

M. BERLIOZ Jean-Patrick, Logistique ONG COEDADE RUP, France

Mlle CANEIRA-SCHOELCHER Alexandra Logistique – Organisation générale O.N.G COEDADE RUP, France

Mlle DELABARRE Bénédicte Stagiaire – Suivi et rédaction des actes France

Mme DORION SEBELOUE Henriette Vice Présidente – Relation Institutions, ONG COEDADE RUP, France  
M. JOSEPH-ANGELIQUE Charles Vice-Président – Référent Martinique – Membre du Comité de Pilotage O.N.G COEDADE RUP, Martinique  
Mme KANINE Malika Transport / hébergement CARAIBES PRIVILEGES, France  
M. PERNET Romain Logistique – Navette / transport local ONG COEDADE RUP, France  
M. POUMAROUX Jeambert, Président – Membre Comité de Pilotage, COEDADE AAC Guadeloupe  
M. REYNAUD Max, Président d’Honneur – Membre du Comité de Pilotage ONG COEDADE RUP, Guadeloupe  
M. RUSSIER Christian, Trésorier – Responsable logistique Assises ONG COEDADE RUP, France  
Mme ZABAREL Louise Membre du Comité de Pilotage, ONG COEDADE RUP, Guadeloupe

***Cette liste est non exhaustive. Notamment ne sont pas référencés les nombreux participants de la Guadeloupe que l’O.N.G COEDADE RUP tient à remercier pour leur présence et participation active.***

**V - 3 :**

**Médias**

**V – 3.1 :**

## **Dossier de Presse COEDADE**

*Non disponible*

## V – 3.2 : Plan Média

Date	Heure	Média	Emission	Journaliste	Commentaires
<b>RADIO</b>					
6-nov-07	17H00	R.C.I.	SANS CONCESSIONS	Thierry FUNDERE	EMISSION INTERACTIVE - DUREE : 1 HEURE. T HEME : Autosuffisance énergétique Invités : André JABOL, Guy FAVAND, Diana CARILLO
7-nov-07	6H20	R.C.I.	EXPRESSION	WARREN CHINGAN	INVITE : Diana CARILLO THEME : Présentation de la manifestation
7-nov-07	6H20	R.F.O.	REPLIQUES	OLIVIER LANCIEEN	EMISSION ENREGISTREE LA VEILLE INVITE : André JABOL THEME : Lancement de la manifestation
8-nov-07	13/14	R.F.O.	JOURNAL REGIONAL	FRANCETTE FLAMANBRUN	Direct du CWTC
8-nov-07	13H20	R.F.O.	MAGAZINE DE LA REDACTION DU 13H00	FRANCETTE FLAMANBRUN	THÈME : A définir INVITES : (3) A définir
9-nov-07	18/20	R.F.O.	L'HEBDO	ERIC LEFEVRE	INVITE : A définir THÈME : A définir / Bilan de la manifestation
<b>TÉLÉVISION</b>					
6-nov-07	11H00	LA UNE GUADELOUPE	INVITE A LA UNE	PHILIPPE CHANLOT	INVITE : Diana CARILLO Enregistrement pour diffusion Mercredi 7 à 19H53
6-nov-07	19H30	R.F.O. TÉLÉ GUADELOUPE	JOURNAL REGIONAL DE 19H30	SOPHIE POINTAIRE	INVITE : Diana CARILLO Direct. Se présenter à 19H00
7-nov-07	JOURNEE	R.F.O. TÉLÉ GUADELOUPE	JOURNAL REGIONAL DE 19H30		ITW Pour inserts au Journal de 13H00 et celui de 19H30
8-nov-07	19H30	R.F.O. TÉLÉ GUADELOUPE	JOURNAL REGIONAL DE 19H30L	SOPHIE POINTAIRE	INVITE : Guy FAVAND THEME : Les déchets Direct. Se présenter à 19H00
8-nov-07	19H30	R.F.O. TÉLÉ GUADELOUPE	JOURNAL REGIONAL DE 19H30	SOPHIE POINTAIRE	REPORTAGE PREVU SUR L'ECOTOURISME
9-nov-07	JOURNEE	R.F.O. TÉLÉ GUADELOUPE	JOURNAL DE 13H00 ET 19H30		EPORTAGES PREVUS



## Retours Média

Extrait du magazine « GAIA SOLEIL » sur <http://www.gaiasoleil.fr/dossiers/>



### **Assises du Développement Durable dans les Régions Ultra Périphériques (RUP)**

#### Un Monde à Refaire

Du 6 au 10 novembre au CWTC se sont tenues les Assises de l'Énergie et du Développement Durable du Comité d'Organisation Européen des Assises de l'Énergie et du Développement Durable dans les Régions Ultrapériphériques (COEDADE RUP). Le COEDADE RUP est une Organisation Non Gouvernementale qui a le statut ECOSOC et a un rôle consultatif au siège du Conseil Economique et Social des Nations Unies. Après la Réunion et les Açores, c'est la troisième fois que les membres du COEDADE RUP et ses partenaires se rassemblent. 300 participants, responsables d'O.N.G, élus, entrepreneurs, institutionnels et experts venus de la Caraïbe et d'Europe ont pu échanger, mettre en commun leurs expériences au cours de ces journées de travail et sont repartis bien déterminés à peser sur le développement durable dans la Caraïbe et en Amérique du sud au travers d'un avant-projet de charte sur l'écodéveloppement dans la Caraïbe.

Les adhérents du COEDADE RUP, dont le Président est Philippe Pernet représentent 23 territoires comprenant les Antilles, l'Amérique centrale et le nord de l'Amérique du sud. Plusieurs délégations étaient présentes, dont celle de Cuba, de la République Dominicaine et d'Haïti ainsi que la délégation O.N.G à la Commission Européenne, les représentants de la Guyane, de la Martinique ainsi que Michèle Fédoroff, chargée de la section des O.N.G, bureau des services d'appui à l'ECOSOC, département des affaires Economiques et Sociales du Secrétariat des Nations Unies.

Animée par le grand reporter, écrivain et biogéographe Philippe Costa, ces assises ont été l'occasion de faire le tour de la problématique environnementale de la zone Caraïbe menacée par des cyclones de plus en plus fréquents et puissants et la montée du niveau de la mer à travers des réflexions et exposés des différents intervenants, mais aussi de connaître les avancées en la matière. Autour des réunions plénières et des tables rondes, propositions, exemples concrets et réflexions ont été amenés par des participants soucieux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles en utilisant les énergies renouvelables, de codéveloppement, d'écoconstruction, d'écotourisme, de l'eau de bonne gestion des déchets et de la préservation de la biodiversité, illustrée par la

projection des films de la série « les secrets de la jungle d'Amérique » du réalisateur Jean-Yves Collet.

Pour tous les participants, il convient en priorité de changer de comportements, d'adopter un mode de vie moins dispendieux et de sensibiliser la population. Si tous les habitants de la planète avaient le rythme de consommation de ceux d'un pays comme la France, l'Homme épuiserait les ressources équivalentes à trois planètes Terre. Le rôle de l'O.N.G COEDADE RUP est d'aider les porteurs d'initiatives et de projets locaux, avec l'appui des groupes de recherches en tenant compte des réflexions des ateliers et tables rondes. Elle veut également consolider une culture insulaire et développer de nouveaux marchés industriels et économiques sur la base des valeurs respectueuses de l'environnement.

### **Réduire la dépendance aux produits pétroliers**

C'est l'accès à l'énergie qui a conditionné dans le passé le développement industriel des pays du nord. Dans la Caraïbe, beaucoup dépendent d'énergies fossiles, charbon, pétrole dont le coût d'acquisition est de plus en plus élevé. C'est le cas de la Guadeloupe à 95% dépendante dans la production d'énergie primaire du pétrole et du charbon. Désormais, ces ressources ne présentent plus que des inconvénients : pollution de l'atmosphère et prix élevé notamment, ce qui peut creuser d'autant plus les écarts entre population aisée et population modeste ; coût d'importation qui pèse sur l'économie locale insulaire et risque d'un choc pétrolier. Surtout, elles sont remplaçables, sauf peut-être pour l'automobile, car le remplacement d'un parc par des véhicules plus économiques, fonctionnant au biocarburant ou hybrides ou en développant le transport en commun, peut prendre plusieurs années.

En revanche, ce qui est plus stratégique, c'est la production d'électricité. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de 14%, solaire, éolien et géothermie confondue. La biomasse est encore peu développée. Les interventions de Jean-Yves Le Déhault, député de Meurthe et Moselle, et président du rapport sur l'effet de serre, d'Etienne Couvreur, de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire, de Claude Corosine, chef de la délégation à la République Dominicaine, Robert Diethrich, conseiller de BRGM, la centrale géothermique de Bouillante, montre bien le potentiel des énergies renouvelables en Guadeloupe. Le solaire notamment peut se développer y compris au niveau individuel. Les tendances sont favorables, si l'on regarde les efforts de la Réunion, où 80.000 chauffe-eau solaires sont déjà installés, contre 24.000 en Guadeloupe. 36% de la production d'énergie électrique à la Réunion provient des énergies renouvelables (ENR) grâce à la bagasse, donc la biomasse (11%) et actuellement l'installation d'une grosse centrale photovoltaïque. En Guadeloupe, le potentiel vient de la Géothermie, et Bouillante 3 devrait voir le jour en 2009. La production géothermique serait multipliée par trois et la part de cette énergie dans la production d'électricité passerait à 16% au lieu de 7 à 8% actuellement. Mieux, la Dominique a aussi un énorme potentiel dans ce domaine. L'implantation

d'une centrale pourrait non seulement permettre d'alimenter la Dominique mais en plus par des câbles sous-marins de fournir la Martinique et la Guadeloupe.

La production par la biomasse serait aussi une autre ressource pour l'instant sous-exploitée. La centrale prévue à Marie-Galante et qui soulève des oppositions devrait fonctionner à la fois à la bagasse et au charbon pour produire 40 Mégawatts. Un modèle pas complètement satisfaisant donc, mais défendu par le vice-président de la région Guadeloupe.

### **L'accès à l'énergie pour tous**

C'est le cheval de bataille de l'O.N.G DROIT A L'ENERGIE SOS FUTUR, représentée par son vice-président Pierre-Jean Coulon. « La réduction de la consommation devra s'imposer à tous mais le développement doit être basé sur l'accès libre à l'énergie. » Son propos a été étayé par le conseiller du ministre de l'environnement de Cuba, Armando Rodriguez Batista. En quelques années, Cuba a adopté les énergies renouvelables et une production décentralisée. La situation était telle que des zones isolées n'avaient accès à l'énergie. Aujourd'hui, un « mix » solaire, éolien, biomasse et diverses sources d'énergie alimentent hôpitaux, écoles qui sont désormais autonomes.

### **L'écoconstruction**

Autant les anciens bâtiments que les nouvelles constructions peuvent être équipés de chauffe-eau solaires, de panneaux photovoltaïques, pourquoi pas de fosses septiques équipée d'un méthaniseur pour produire du biogaz particulièrement riche dans les régions tropicales. « C'est une révolution qui va s'opérer dans le bâtiment, qui sera un lieu où l'on ne consommera pas de l'énergie, mais où l'on n'en produira. » a déclaré Etienne Couvreur. Le seul frein, c'est le stockage et la recherche va porter sur ce point. Les maisons de demain auront des toits photovoltaïques et l'on rechargera son véhicule électrique dans le garage. Aujourd'hui, des professionnels se mobilisent et incluent ce programme qui ne doit plus être optionnel dans les cursus scolaires des jeunes en formation qualifiante. Cela passe par la formation des formateurs. L'état et l'Europe donnent les moyens financiers en recherche et développement. Pour commencer, dans le cadre du Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), il est question de banaliser le chauffe-eau solaire et la possibilité de faire du froid solaire est à l'étude même si la technique n'est pas encore tout à fait au point.

Une écoconstruction inclut aussi des matériaux et des solutions architecturales qui sont adaptées aux différents climats, permettant d'éviter même de chauffer les maisons ou bien d'utiliser la climatisation.

Il est évident, compte-tenu des périodes de sécheresse qui vont s'accroître, que la citerne de réserve d'eaux pluviales devra être incluse à la construction.

De fait, même si l'investissement de départ est plus élevé, le coût de fonctionnement, lui, est quasiment nul, d'autant plus qu'il est possible de

bénéficiaire de subventions. Les bâtiments collectifs aussi sont concernés et l'habitat social a fortiori. La Guyane est une région qui, sous l'impulsion du Conseil Régional et la volonté de son vice-président, José Gaillou avance vite dans ce domaine et témoigne d'expériences réussies, harmonisant architecture ancienne et moderne et innovante en matière de démarche avec la mise en place du label « Qualité Environnementale Amazonienne (QEA) ». « Il ne faut pas de modèles rapportés, la QEA doit s'enrichir, fructifier et évoluer au gré des retours de terrains. »

Un autre aspect important de l'Ecoconstruction est la gestion du chantier, de son impact, de ses déchets. Il doit être économe en eau, en énergie, en matériau. En Guyane, une expérience menée sur ce type de bâti a permis de créer une petite entreprise de latérite, un matériau adapté qui est tout simplement redécouvert.

A l'issue de ses assises, la mise en commun des réflexions et un avant-projet de charte va permettre aux membres du Coedade Rup de poursuivre les actions déjà entamées sur le terrain et d'en mettre en œuvre de nouvelles.

D'autres aspects de l'écodéveloppement ont été évoqués comme les économies d'énergie, l'eau, la mer, la préservation de la biodiversité, les déchets, le co-développement, les financements, les réserves foncières agricoles, l'écotourisme et la culture.

L'ensemble des sujets traités donne une idée de l'ambition d'acteurs tentant d'influencer les décideurs politiques. C'est en quelque sorte une grande « boîte à idées innovantes », une source de solutions alternatives avec une dose d'idéalisme qui peuvent aussi les inspirer. Les territoires de la Caraïbe ont décidé d'avancer ensemble pour combler les écarts mais **la sensibilisation semble être le plus gros chantier de tous.**

Tout un monde à refaire.

## **La climatisation et les constructions inadaptées**

La climatisation s'est développée outrageusement dans les zones tropicales. Souvent une urbanisation mal conçue, des bâtiments mal construits ou bien construits sur le modèle des pays tempérés ont amené à installer la climatisation dans de nombreux bâtiments. Or, celle-ci est inadaptée à un climat tropical humide. Ce type d'équipement n'est pas sain, car il génère de l'humidité, favorise les moisissures et la détérioration des locaux par humidité sur les murs et plafonds.

Ajoutons à cela, le manque d'entretien régulier de ces équipements, pourtant indispensable pour éviter les fuites des fluides frigorigènes dont certains détruisent la couche d'ozone. Comme l'a fait remarquer un frigoriste lors de la table ronde sur l'écoconstruction, certains fluides comme le R22 sont toujours utilisés dans les Départements Français d'Amérique (DFA) alors qu'ils sont interdits depuis plusieurs années en Europe.

Revoir l'architecture pour rendre les constructions pérennes dotées d'une ventilation naturelle est une nécessité. De plus, il n'y a pas de gestion des appareils en fin de vie, qui normalement devraient être récupérés et recyclés. En conséquence, beaucoup sont jetés dans la nature.

## **La construction aussi**

Suzanne Pons, déléguée régionale Guyane de l'ADEME dans son exposé « les référentiels de construction en zone amazonienne », dénonce ce qu'elle appelle la logique marchande de la construction. « On considère actuellement que la ressource n'est pas finie mais que c'est juste un problème de mise à disposition. Beaucoup de matériaux sont importés. Le bâtiment absorbe non seulement beaucoup de matières premières mais il provoque des destructions autour de la construction ou des chantiers : déchets, résidus de peinture, de produits toxiques, de fer, etc, sans compter le bruit et la pollution visuelle. Il faut construire non plus pour des clients mais pour des citoyens. Les chantiers doivent être propres et bien gérés, économes en eau, en énergie, en matériaux avec une bonne gestion des déchets. Pour construire, le choix de l'emplacement est capital avec une architecture appropriée, solide, bien orientée, permettant d'utiliser des matériaux locaux, incluant la production d'énergie solaire et la récupération des eaux pluviales. « Les normes des zones tempérées ne peuvent s'appliquer en zone tropicale humide. Nous avons développé le label Qualité Environnementale Amazonienne en Guyane au travers de nos expériences à la maison de la réserve de Kaw et l'hôtel Delmer à Cayenne » Exemples à suivre...

FM

## **L'exemple de Cuba**

Le conseiller du ministre de l'environnement de la République cubaine, Armando Rodriguez a expliqué l'évolution de la situation cubaine de 2001 à 2006, grâce à une nouvelle politique énergétique qui a fait peu à peu sortir le pays de fréquents « black-out ».

« En 1974, il y a eu 258 jours sans électricité. En 2001, 344 jours, en 2006, 16 jours. » A expliqué le conseiller ministériel, qui donne les clés de la politique cubaine. Une production décentralisée. « il y a une révolution énergétique, puisque Cuba produit 100.000 MGW aujourd'hui. Chaque école, chaque hôpital a été doté de panneaux photovoltaïques et de chauffe-eau solaires.

FM

## **Géothermie : Une opportunité géographique à saisir**

La centrale géothermique de Bouillante produit de l'énergie à partir des sources d'eau chaude du sous-sol. Actuellement, les deux centrales, Bouillante 1 et Bouillante 2 produisent 15 MW. Elles contribuent à produire 7 à 8% d'énergie électrique. Le potentiel géothermique de la Guadeloupe va continuer à être exploité. Bouillante 3 est en projet. « Des forages seront effectués en 2008, si tout va bien » comme l'a indiqué Robert Diethrich, ancien directeur général et conseiller du président du BRGM lors de son intervention en réunion plénière, en attente des autorisations nécessaires pour les forages. Le potentiel est estimé à 15 MW ce qui doublerait la production électrique géothermique en Guadeloupe et ferait progresser la proportion dans la production totale d'électricité à 16%. Ce n'est pas tout : la Dominique a également un potentiel très intéressant. Il est donc question de créer une centrale dont la production permettrait d'alimenter d'abord les dominicains jusqu'à aujourd'hui économes en consommation électrique, et d'alimenter la Martinique et la Guadeloupe grâce des lignes sous-marines. D'autres îles sont aussi concernées dont Sainte-Lucie.

FM

## **Entre tourisme traditionnel et écotourisme, des liens tendus**

Un des ateliers des assises portait sur le tourisme avec pour thème « Entre écotourisme et tourisme traditionnel », modéré par Mr Vion, Président de la Fédération Hôtelière de Guadeloupe.

Le groupe, constitués de professionnels du tourisme, de représentants du Parc National de Guadeloupe ont à cœur de démontrer aux plus récalcitrants que le tourisme peut se faire dans une volonté de modération des usages que l'on peut faire du patrimoine d'où débat à bâton rompu sur les possibilités de faire de l'écotourisme. Deux exemples ont attiré l'attention : un agriculteur a réalisé des gîtes, modèles d'écoconstruction et l'association « la Maison de la Ruralité » dont la présidente Maxe Custos promeut une forme de tourisme qui privilégie un accueil personnalisé en gîte et chambre d'hôte, avec pour le visiteur la possibilité de goûter à la cuisine locale.

## **Associer la population locale au développement touristique**

Il en ressort que la demande des visiteurs est variée. Il y a ceux qui préfèrent un accueil en hôtellerie classique avec vue sur mer, et ceux qui partent à la découverte du patrimoine. Une chose est sûre, les aménagements des lieux de visite et de promenade sont à prévoir. Certains s'érodent, comme au musée du Fort Napoléon à Marie-Galante qui a reçu jusqu'à 130.000 visiteurs par an. Les participants pensent



majoritairement qu'il faut préserver l'authenticité des lieux, cesser de « bétonner » le littoral et fabriquer des lieux d'accueil en accord avec l'architecture locale et les risques naturels. La croisière est aussi dans la ligne de mire : à quand les bateaux propres qui gèrent bien leurs déchets ? Autre requête, très forte : « intégrer la population locale à la réflexion sur le tourisme. » insiste Maxe Custos ; qui pense que rien ne peut marcher sans que la population ne s'approprie cette activité à différents niveaux.

Une contradiction de taille reste à résoudre : écotourisme signifie visite de sites, randonnées, marches, sport en pleine nature, baignades et hébergement dans des structures idoines. Mais d'une part, les 70.000 touristes annuels viennent par avion, très polluant, d'autre part, les déplacements dans l'île nécessitent un transport routier, tel que cars et véhicules légers.

FM

### **L'approche de Dr Fatima NAVES-SOURLAL, géologue géotechnicienne, Expert près les Tribunaux DOM Amériques**

Le docteur Fatima Naves Sourhal, géologue et géotechnicienne, spécialiste risques naturels, alerte sur la préservation de la géodiversité. Le sol et le sous-sol sont des biens précieux à préserver.

*« Aujourd'hui, les citoyens sont conscients de la préservation de l'environnement en tant que partie prenante du développement durable. Malheureusement, ils ne prennent pas en considération le sol et le sous-sol comme un bien précieux à préserver.*

*Je suis géologue géotechnicienne, spécialiste risques naturels et je constate que ce sont les phénomènes géologiques qui, au quotidien dans le monde, induisent des milliers de morts et des millions d'euros de pertes économiques. C'est la diversité géologique qui a et va conditionner la mise en place des écosystèmes biologiques.*

### ***LA GEODIVERSITE EST L'ARBITRE NATUREL DES CONDITIONS DANS LAQUELLE VIT L'ÊTRE HUMAIN. »***

Voici quelques applications de la géodiversité pour un « tourisme durable » :

- 1- Il existe des moyens pour minimiser les impacts de l'activité minière ou pour restaurer le site par d'autres utilisations par exemple en les transformant en zone de protection de la nature ou en vergers biologiques (« paradis par accident » des anglo saxons)
- 2- Les aléas naturels peuvent être dévastateurs. Il est fondamental d'agir par des actions préventives plutôt que curatives.
- 3- Les phénomènes d'érosion générés par des déboisements intempestifs peuvent, via des lotissements posés sur des sols impropres à la construction générés des pertes humaines et des

dommages aux biens. L'action de l'homme sur le littoral provoque la disparition des plages et la réduction de l'écosystème marin.

**En conséquence, des stratégies de protection de la géo diversité pour un tourisme durable doivent être envisagées. L'objectif final étant le bien-être de l'homme y compris son bien être culturel.**

**Cela nécessite l'accord de tous les intervenants et de rester à sa place dans ce que l'on sait faire, au bénéfice de la population actuelle et des générations futures.**

FM

---

Contribution de **M. Jean-Marie FLOWER**, Docteur en Sciences Environnementales et Directeur du Conservatoire Botanique des Antilles-Guyane



Courriel : [jean-marie.flower@wanadoo.fr](mailto:jean-marie.flower@wanadoo.fr)

### **De l'économie de consommation à l'économie du recyclage en Guadeloupe**

Le développement de l'activité économique mondiale depuis environ deux siècles, sans précédent dans l'histoire de l'Humanité, a profondément changé les modes de vie des 20% les plus riches de la planète (dont nous faisons partie du fait de notre statut institutionnel). L'élévation du niveau de vie qui en a résulté continue d'être sous-tendue par le postulat hélas erroné d'une Nature aux ressources infinies.

Par conséquent, même le « développement durable », s'il continue de sous-entendre une croissance économique perpétuelle, est une impasse, puisqu'il ne peut s'appuyer que sur des ressources par définition limitées au niveau planétaire et épuisables au rythme actuel d'utilisation. Ce concept de « développement durable » qui voudrait faire rimer économie avec écologie et avancées sociales, doit donc être dépassé pour aller vers un nouveau paradigme qui vise davantage un « équilibre durable » entre la capacité de charge des écosystèmes guadeloupéens et les activités anthropiques nécessaires à la satisfaction des « besoins fondamentaux » de la société guadeloupéenne.

Dans le même ordre d'idées, la consommation mondiale des ressources énergétiques fossiles a provoqué l'émission de quantités de CO<sub>2</sub> équivalent

à deux fois les capacités actuelles de recyclage de la planète ; cela a provoqué une augmentation de la concentration atmosphérique moyenne de ce gaz à effet de serre de 280 ppmv (parties par million en volume) environ en 1750 à 381 ppmv en 2006. Les effets annoncés de cet accroissement dépasseront probablement de très loin un simple réchauffement de quelques degrés, et pourraient dans les prochaines décennies s'apparenter à un véritable changement d'ère climatique du même ordre que celui qui sépare une période glaciaire d'une période interglaciaire. Le plus inquiétant dans ce Changement Climatique est que la rapidité des changements déjà constatés (accroissement des températures, élévation du niveau marin, modifications des cycles biologiques de certains végétaux et animaux, érosion de la diversité biologique...) serait de l'ordre de 100 fois (!) plus élevée que celle des fluctuations climatiques qu'a connu la planète au cours du dernier million d'années d'histoire de la Terre.

Chaque français est responsable de plusieurs quintaux de déchets chaque année, dont une infime partie est effectivement recyclée dans le même temps ; le ménage guadeloupéen moyen ne peut ignorer, grâce à la croissance... ..des décharges, qu'il rattrape consciencieusement son retard (mais est-ce bien une bonne nouvelle ?). Il est malheureusement fort probable que le consumérisme plus ou moins exacerbé du mode de vie de celles et ceux qui liront ces lignes contribue plutôt à accélérer encore ce qui, dorénavant, devrait être freiné par tous les moyens possibles, au nom du bien-être futur de nos enfants, et peut-être même de la simple survie de nos petits-enfants.

Il faudrait sans doute humblement se rappeler que le succès de la Vie depuis 3,5 milliards d'années tient autant à ses capacités remarquables d'adaptation aux opportunités et contraintes du milieu, qu'au fait que les déchets des uns sont les ressources des autres dans un cycle quasi-équilibré. Les contraintes spécifiques du contexte insulaire (exiguïté de l'espace, ressources naturelles limitées, dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur...) posent avec une acuité redoublée la question du choix de société et des orientations nécessaires pour relever le défi de cette adaptation de notre mode de vie aux exigences de « l'équilibre durable » (recyclage optimal des déchets et sobriété énergétique). L'examen de questions aussi cruciales devrait faire l'objet d'une concertation urgente, globale et intégrée au niveau de l'archipel, entre tous les acteurs de l'offre et de la demande économique.

Jean-Marie Flower, Hélène Bique, Marie-Judith Monder...

## Note sur les enjeux climatiques de la politique énergétique en Guadeloupe

### **Menaces sur la stabilité du climat...et des sociétés humaines qui en dépendent**

La consommation mondiale des ressources énergétiques fossiles carbonées (charbon, pétrole et gaz naturel) a provoqué l'émission de quantités de CO<sub>2</sub> équivalent à **deux fois les capacités de recyclage** de la planète (dissolution dans les océans, photosynthèse des organismes chlorophylliens...). Cela a entraîné une augmentation de la concentration atmosphérique moyenne de ce gaz à effet de serre de 280 ppmv (parties par million en volume) environ en 1750 à 381 ppmv en 2006. Les effets de cet accroissement dépasseront vraisemblablement de très loin un simple réchauffement de quelques degrés et pourraient dans les prochaines décennies s'apparenter à un **véritable changement d'ère climatique** du même ordre que celui qui sépare une période glaciaire d'une période interglaciaire. Le plus inquiétant dans ces bouleversements climatiques annoncés est que la **rapidité** des modifications déjà constatées (accroissement des températures, élévation du niveau marin, augmentation de fréquence des extrêmes climatiques, modifications des cycles biologiques de certains végétaux et animaux, érosion de la diversité biologique...) serait de l'ordre de **100 fois (!) plus élevée** que celle des fluctuations climatiques qu'a connu la planète au cours du dernier million d'années. Or, **l'agriculture** qui nourrit aujourd'hui 6,5 milliards d'êtres humains reste très dépendante d'une certaine **stabilité du climat** (saisons, répartition géographique des pluies...) et pourrait donc subir un **effondrement** plus ou moins généralisé de ses rendements, aux conséquences encore incalculables aujourd'hui.

### **Du « développement durable » à la recherche « d'équilibres durables »**

Le **développement** de l'activité **économique** mondiale (production de biens, intensification des échanges, développement des services...) depuis environ deux siècles est sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. Il est cependant aussi le reflet d'une **dépendance croissante** à l'abondance énergétique permise par **l'exploitation massive et non durable** de combustibles fossiles carbonés. Ceux-ci constituent en 2006 près des 4/5 de l'offre énergétique primaire dans le monde, et un peu moins en Guadeloupe.

Le « **développement durable** » continue de sous-entendre une croissance économique perpétuelle, notamment en volume. C'est donc une notion problématique en soi, voire une **impasse** puisqu'il ne peut s'appuyer que sur des **ressources** par définition **limitées** au niveau planétaire (2 500 milliards de barrils pour le pétrole, par exemple) et

**épuisables** en seulement quelques décennies au rythme actuel d'utilisation (84 millions de barrils/jour).

Ce concept de « développement durable » qui voudrait faire rimer économie avec écologie et progrès sociaux, doit donc être dépassé pour aller vers un **nouveau paradigme** qui vise davantage un « **équilibre durable** » entre la **capacité de charge** des écosystèmes guadeloupéens (non indéfiniment extensible) et les activités anthropiques nécessaires à la satisfaction des **besoins** « fondamentaux » sans cesse grandissants de la société guadeloupéenne (accroissement démographique, élévation du niveau de vie...).

### **Des pistes alternatives sérieuses mais nécessitant un effort soutenu à IO.N.G terme**

Chaque **français** est responsable chaque année de **2 tonnes équivalent carbone** (t éq C) d'émissions de gaz à effet de serre ; chaque **guadeloupéen**, de plus de **4,5 t éq C** (notamment du fait de l'absence de nucléaire). La **stabilisation** de la dérive actuelle du climat suppose la stabilisation non pas seulement des émissions de gaz à effet de serre (pourtant en augmentation annuelle de  $\pm 2\%$ ) mais des **concentrations** de ceux-ci dans l'atmosphère, et au niveau le moins élevé possible pour éviter d'éventuels effets d'emballement (boucle de rétroaction positive dans le cycle biogéochimique du carbone). Cela signifie que les émissions de gaz à effet de serre de chaque terrien doivent **décroître jusqu'à rester inférieures à 500 kg d'éq C par an**. Cela n'est concevable que sur une IO.N.Gue période au cours de laquelle une **diminution annuelle de 3 à 5%**, si elle est continue, permet d'atteindre l'objectif fixé en quelques décennies.

Les **contraintes** particulières du contexte **insulaire** et **archipélagique** actuel (exiguïté de l'espace, ressources naturelles limitées, dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur...) posent avec une acuité redoublée la question du **choix de société** (effectif de la population, quantité d'énergie allouée par personne...) et des **orientations nécessaires** (itinéraires possibles de développement) pour relever le défi de cette adaptation de nos modes de vie aux exigences de « l'équilibre durable ». L'examen de questions aussi importantes devrait faire l'objet d'une concertation globale au niveau de l'archipel entre tous les acteurs de l'offre et de la demande énergétique ; quelques pistes peuvent toutefois déjà guider les réflexions à venir :

- Renforcement de l'**efficacité énergétique** (habitat, transports, agro-alimentaire) par des améliorations de rendement grâce aux **avancées technologiques** partiellement financées par une « **taxe carbone** » renchérissant l'énergie (***relativement facile***)
- Accroissement** considérable de la part des **énergies renouvelables** (solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité et **surtout biomasse**...) dans l'offre énergétique locale, notamment

grâce à une politique de **déconcentration** et de **modularisation** des **réseaux** de production, de stockage et d'approvisionnement énergétique (**assez difficile**)

□ **Sobriété** énergétique par une « **décroissance** acceptable » vers « **l'équilibre** durable » de l'Humanité dans son environnement Terre du fait de l'absence d'alternative crédible en termes quantitatifs aux combustibles fossiles d'ici 20 voire 30 ans.

Les **profondes mutations** de nos modes de vie pourraient inclure logements collectifs en matériaux locaux, optimisation des jardins créoles pour les besoins de base, promotion du végétarisme, abandon de l'hyper mobilité, développement du télétravail en réseau, allO.N.Gement et diversification du parcours professionnel (**très difficile** mais inévitable).

Fait au Lamentin, le 4 juillet 2006  
Dr Jean-Marie FLOWER



V – 3 .3 : Affichage

# 3<sup>e</sup> Assises du Développement durable dans les RUP

Organisées par  
L'ONG COEDADE RUP  
[www.coedade.org](http://www.coedade.org)

Du 7 au 10  
Novembre 2007

CWTC Jarry-Baie-Mahault  
Guadeloupe

FR Communication - 06 90 35 50 54

**V - 4 :**

**Lettres de soutien**





COMMISSION EUROPÉENNE

Cabinet du Président

Le Chef de Cabinet

18. 02. 2008

Bruxelles, le

BARROSO (2007) A/7978

BARROSO (2008) D/ 315

M. Philippe PERNET

Président

O.N.G. COEDADE RUP

E-mail: [info@coedade.org](mailto:info@coedade.org)

Monsieur le Président,

Le Président de la Commission européenne, Monsieur José Manuel Barroso, me prie de vous remercier de votre lettre du 25 novembre, faisant état des principales conclusions des troisièmes Assises de l'Energie et du Développement Durable dans les Régions ultrapériphériques.

La Commission européenne accorde une attention toute particulière au partenariat avec les régions ultrapériphériques et encourage leur intégration dans l'environnement local. C'est pourquoi il est opportun d'ouvrir le débat avec les pays tiers et d'associer l'ensemble des régions ultrapériphériques à vos échanges autour des questions d'énergie et de développement durable.

Concernant les projets et propositions concrètes résultant des Assises, les instruments financiers communautaires au titre de la politique de cohésion (Fonds Européen et Développement Régional et Fonds Social Européen) et de la politique d'innovation (programme Energie Intelligente pour l'Europe) peuvent apporter leur soutien aux initiatives locales en matière de développement durable, d'énergies renouvelables et d'insertion sociale.

D'autre part, le rôle des régions ultrapériphériques dans la lutte contre les effets du changement climatique est au cœur de la réflexion menée par la Commission dans le cadre de sa communication sur l'avenir de la stratégie pour les régions ultrapériphériques<sup>1</sup>. Cette dernière s'attachera, en outre, à une meilleure valorisation des potentialités de ces régions en matière d'énergies renouvelables.

./..

---

<sup>1</sup> COM(2007)507 final

Dans ce cadre, la Commission accueille avec satisfaction l'annonce des quatrièmes Assises de l'Energie et du Développement Durable dans les RUP en 2009. Les modalités de participation de la Commission européenne seront définies en fonction du contenu des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



João VALE DE ALMEIDA





Voir sur le site internet de l'O.N.G COEDADE RUP :

[www.coedade.org](http://www.coedade.org)



